

AUJOURD'HUI

Éditorial

Dix-huit mois c'est trop, commente Jean Francoeur en traçant un bilan de la ronde de négociation des secteurs public et parapublic qui vient tout juste de se terminer. **Page 10**

Courrier

Nos lecteurs croisent le fer sur la question des autochtones qui, de façon inopinée, a été la dernière pierre d'achoppement sur la voie d'une entente constitutionnelle. **Page 11**



Wojciech Jaruzelski

Jaruzelski prêt à céder sa place

Le général Wojciech Jaruzelski est prêt à quitter la présidence de la Pologne dans des brefs délais. **Page 4**

Cinq mille Albanais attendent

Quatre à cinq mille Albanais réfugiés dans les ambassades européennes de Tirana attendaient toujours hier un départ vers l'étranger. **Page 5**

Bush sensible aux pluies acides

Brian Mulroney George Bush engageront très prochainement des négociations pour un accord visant à limiter les pluies acides. **Page 2**



Le défenseur Guldo Buchwald.

RFA 1 Argentine 0

Grâce à un penalty réussi à la 85e minute, la RFA remporte pour la troisième fois de son histoire la Coupe du monde de soccer. **Page 12**

Edberg bat Becker à Wimbledon

Le Suédois Stefan Edberg détrône l'Ouest-Allemand Boris Becker et remporte le tournoi de tennis de Wimbledon pour la deuxième fois en trois ans. **Page 12**

Un herbicide prisé en Colombie

Le Paraquat, un herbicide très toxique mais peu dispendieux, fait l'objet d'une étude de Maria Arrayabe de l'Université McGill. **Page 7**

Gorbatchev demande l'aide des Sept

La RFA et le Canada disent oui

d'après AFP et Reuter

HOUSTON — Moscou a appelé hier à l'aide les pays riches de l'Occident, à la veille de leur sommet de Houston qui commence aujourd'hui. Le président Mikhaïl Gorbatchev a en effet demandé aux dirigeants des sept grandes démocraties industrialisées de l'aider à mener à bien ses réformes économiques.

Gorbatchev a écrit personnellement au président américain George Bush, a précisé le conseiller de Bush pour les affaires de sécurité nationale, M. Brent Scowcroft.

Le leader soviétique aura au moins deux avocats ardents au sommet de Houston : le Canada et l'Allemagne de l'Ouest. Le premier ministre canadien Brian Mulroney, un des premiers arrivés à Houston, a es-

timé hier que les Sept devaient apporter une réponse à Gorbatchev, au terme de leurs trois jours de travaux. Autre appui de taille à M. Gorbatchev : celui de la RFA de M. Helmut Kohl, qui espère obtenir un assouplissement de l'URSS sur la question de la réunification, en échange d'un appui économique massif à Moscou.

Surpassant les habituelles questions commerciales, le débat sur l'aide à l'Union soviétique sera au cœur des discussions des chefs d'État et de gouvernement des États-Unis, de RFA, du Japon, de France, de Grande-Bretagne, du Ca-

nada et d'Italie.

Dans une interview à la chaîne de télévision CNN, le conseiller Scowcroft a souligné que Gorbatchev, dans sa lettre, n'entrait pas dans les détails, mais qu'il souhaitait une aide alimentaire et en biens de consommation pendant une période de deux ans, le temps de mettre sur rails la transformation de l'économie soviétique.

« Nous avons demandé une aide et une coopération économique, en fait des crédits », a confirmé hier le porte-parole soviétique Guennadi Guerassimov à la chaîne de télévision CBS.

« Et naturellement, nous devons utiliser ces crédits avec sagesse », a ajouté Guerassimov tout en soulignant les divergences sur ce point entre Paris et Bonn d'un côté, Washington, Londres et Tokyo de l'autre.

Au contraire du Canada, de la RFA et aussi de la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon excluent toute aide sous forme d'argent frais avant la mise en œuvre effective de réformes économiques en URSS, et ils sont plutôt partisans d'une aide technique.

Hier à Washington, le premier ministre Brian Mulroney a fait un vigoureux plaidoyer en faveur d'une

aide économique au président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, estimant que « nous serons dans une mauvaise position s'il est écarté » du pouvoir.

Interrogé par la chaîne de télévision américaine ABC, M. Mulroney a estimé qu'il doit y avoir, à l'occasion du sommet des Sept grands pays industrialisés qui s'ouvre aujourd'hui à Houston, « une réponse » à la demande d'aide économique de M. Gorbatchev.

« Où en serons-nous si Mikhaïl Gorbatchev est écarté par les conservateurs ? Nous serions dans une mauvaise position. Il y a un risque et une réponse doit être donnée », a souligné le premier ministre.

Les Soviétiques « ont besoin d'assistance technique, ils ont besoin de transferts de technologie, de coopé-

Voir page 12: Gorbatchev

Le Festival plafonne

Caroline Montpetit



AVEC UN BUDGET équivalent à celui de l'année dernière (5,4 millions) et 100 000 spectateurs de moins que l'an passé, le Festival international de jazz de Montréal a atteint un plafond quant aux records d'assistance et aux profits générés par l'entreprise à but non lucratif. (Voir bilan artistique du Festival en page 9).

Les principaux organisateurs de l'événement n'ont d'ailleurs jamais eu l'intention de laisser croître indéfiniment cet événement, qu'ils désirent maintenant à une taille abordable pour offrir un service de meilleure qualité.

Alain Simard et André Ménard, président et vice-président de l'organisation espèrent en fait « faire les frais » avec les 1,5 million de dollars accumulés au cours de la semaine par la vente de consommations et de tee-shirts sur le site de ce 11e festival. Le décompte de l'apport des commanditaires et des revenus des ventes de billets en salle, qui financeront le budget de cette année et une partie du budget de l'année pro-

chaine, sera connu au cours des prochaines semaines.

Selon les chiffres de l'organisation, 900 000 personnes se sont rendues cette année au Festival sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Clarke et Bleury. On en avait compté un million en 1989.

« La foule de cette année était peut-être légèrement moins importante, mais le Festival était de meilleure qualité quant à l'aménagement du site et à l'information qui a circulé dans le programme sur chacun des spectacles », a conclu André Ménard en conférence de presse, hier.

Très fiers de la logistique et de l'aménagement d'un seul site, rue Sainte-Catherine, les deux organisateurs sont catégoriques quant au maintien d'un périmètre limité pour

Voir page 12: Le Festival

Jacques-Yvan Morin juge inconcevable une reprise des États généraux de 66

Jean-Pierre Proulx

L'EX-PRÉSIDENT des États généraux du Canada français de 1966-1969, M. Jacques-Yvan Morin, estime que la reprise d'une telle formule ne serait concevable aujourd'hui que si l'État intervenait pour s'assurer à la fois de sa représentativité et de son financement.

« La représentativité d'un tel forum ne va pas de soi, a-t-il déclaré hier au DEVOIR. Elle suppose un mécanisme de sélection extrêmement complexe. Les États généraux de 1990-91 ne pourraient pas être ceux de 1965. Il faudrait s'assurer qu'ils soient plus ouverts. L'État devrait donc mettre au point des règles de représentativité. »

M. Morin n'a pas voulu cependant se prononcer sur l'opportunité de reprendre la formule. Mais il réfléchit activement à la question, « avec d'autres d'ailleurs ».

« Néanmoins, ajoute-t-il, je ne pense pas que la formule soit aussi archaïque que ne le laissent entendre certains. » L'expression est certes ancienne mais elle est largement utilisée dans la France socialiste d'aujourd'hui. « Ce n'est donc pas la forme de l'expression qui compte mais son contenu. Si l'État veut y donner un contenu démocratique, c'est déjà autre chose. »

M. Morin n'a pas voulu non plus commenter la formule de la commission parlementaire élargie sur laquelle se sont entendus MM. Bourassa et Parizeau, sinon pour dire

Voir page 12: Morin



PHOTO JACQUES NADEAU

Pas moins de 4000 personnes se sont partagé les 15 000 mètres carrés de la nouvelle plage de l'île Notre-Dame ouverte au public hier.

Plein soleil sur Montréal Beach

Marie-Paule Villeneuve

ON SE SERAIT cru à Old Orchard Beach pendant les vacances de la construction tant il y avait du monde au mètre carré.

Il manquait évidemment le bruit des vagues, malheureusement, quoique le soleil était au rendez-vous, hier, pour accueillir les premiers baigneurs du nouveau Montréal Beach.

Pas de chant du ressac de la mer mais pas non plus les odeurs de friture, d'huile de noix de coco, la camelote et les « freezbees », les radios portables qui jouent à pleine tête et les cris des sifflets pour rappeler vers la rive les nageurs trop audacieux.

Tout cela mis ensemble, le lac de l'île Notre-Dame se veut un compromis intéressant entre la

piscine hors-terre et « Virginia Beach ». Un compromis du dimanche après-midi pour la clientèle ciblée : les familles.

Depuis le temps que les Montréalais attendaient leur plage, ils ont décidé hier d'en profiter pour l'ouverture. Quatre mille personnes, soit 1000 de moins que le maximum prévu, y sont venues en vélo, en auto ou en métro.

« Une plage à 15 minutes du centre-ville, ramener la nature à Montréal, c'était faisable et nous l'avons fait, c'est un lac comme dans les Laurentides », clamait de son côté le maire Jean Doré. Ce dernier n'avait pas voulu faire de cérémonie d'ouverture pour ne pas retarder l'utilisation par les Montréalais de leur plage. « Un bien bonne idée », ajoutait son épouse, en tenue décontractée, pendant que sa fille bien installée sur les épaules de son magistrat

de papa babillait à qui mieux mieux, une sandale au pied, l'autre ailleurs.

L'attrait de la chose demeure évidemment le fait que depuis plus de 40 ans, les Montréalais ont dû se rendre à Oka, dans les Laurentides ou dans les Cantons de l'Est pour pouvoir se tremper l'orteil dans une eau propre, fuyant le fleuve Saint-Laurent devenue une soupe toxique. Le beau temps du « Montréal swimming club » à l'île Ste-Hélène était rangé depuis longtemps dans l'armoire aux souvenirs. C'est pourtant cette même eau, puisée au Rapides de Lachine qui alimente le lac.

Une technologie et un travail d'ingénierie extrêmement sophistiqué permettent de filtrer l'eau du fleuve de façon naturelle à l'aide de bassins de décantation et de filtres au sable avant de l'ache-

Voir page 12: Plein soleil

Les futurs combattants de l'environnement fourbissent leurs armes

Louis-Gilles Francoeur

« LA RELÈVE ? Elle est là. Elle se prépare, elle se rode à l'action dans les organismes locaux ou régionaux, aussi nombreuse qu'avant, peut-être même plus déterminée et innovatrice que dans le passé », dit Daniel Vanier, un « jeune » biologiste de 31 ans, né à Montréal dans le quartier ouvrier Hochelaga-Maisonneuve.

Militant contre le nucléaire dans les années 70 au cégep Maisonneuve,

il est aujourd'hui un pilier de la défense contre une politique forestière dominée par l'intérêt des papeteries et des forestiers.

L'opinion de Daniel Vanier, qui rêve d'une invasion de jeunes dans les rouages décisionnels de la FQF, est partagée par le « jeune » directeur général de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Christian Simard.

« Ça commence, la vraie relève en environnement, dit-il. Ça se résume souvent à une affiche, une formule d'adhésion et deux bonnes intentions.



PHOTO JACQUES GRENIER

Diane Goulet

Elle se confine au niveau local pour l'instant. Les nouveaux leaders n'ont pas encore franchi la porte des groupes nationaux. Mais il y a partout des expériences nouvelles, comme le nouveau Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, où elle



PHOTO JACQUES GRENIER

Yves Corriveau

fait ses classes. Christian Simard comme Daniel Vanier sont assimilés à la relève dans leurs organisations respectives même s'ils ont dépassé la trentaine... Il faut dire que Christian succède



PHOTO JACQUES GRENIER

Daniel Vanier

à Harvey Mead, professeur de philosophie et président fondateur de l'UQCN qui, dans la cinquantaine, vient d'accéder au poste de sous-ministre adjoint au ministère québécois de l'Environnement où il a drainé

Voir page 12: Les futurs



Au Vermont et dans l'État de New York Mort de deux projets de loi limitant l'importation d'énergie du Québec

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Deux projets de loi imposant des restrictions à l'importation d'énergie du Québec aux États-Unis sont morts au feuillet des législatures des États de New York et du Vermont.

Tant à Albany, capitale de New York, qu'à Montpelier, celle du Vermont, la Chambre des représentants et le Sénat ont mis un terme, ces dernières semaines, aux travaux de leur session printanière sans que les législateurs ne soient appelés à approuver par vote les restrictions à l'achat d'énergie de l'étranger.

Défendues par les environnementalistes américains et les Cris de la baie James, ces démarches législatives visaient à restreindre les possibilités d'importation d'hydroélectricité québécoise en obligeant la tenue d'études exhaustives d'impact environnemental.

A New York, c'était à la Chambre des représentants que M. William Hoyt avait déposé son texte, appuyé par le président du comité sur la conservation d'énergie et l'environnement, M. Maurice Hinchey. Peine perdue.

« Les travaux dans les législatures sont terminés. Le projet de loi n'a pas été adopté par aucune des deux Chambres. Rien n'a été fait », a indiqué en fin de semaine un porte-parole du New York Power Authority (NYPA), M. Jack Murphy.

« Le même projet de loi pourrait être présenté de nouveau l'an prochain si les élus le désirent, mais pour l'instant il est bel et bien mort », ajoute le représentant de NYPA, qui n'a jamais donné son aval à la démarche entreprise à Albany. NYPA est le pendant newyorkais d'Hydro-Québec, délégué par l'État comme signataire des contrats d'achat d'énergie québécoise.

Au Vermont, c'est au feuillet du comité du Sénat sur les finances que le projet de la sénatrice Elizabeth Ready, farouche adversaire d'Hydro-Québec, s'est éteint lorsque les deux assemblées législatives ont terminé leurs travaux sans en prendre connaissance.

« Le projet de loi S-250 n'a jamais quitté le comité. Vu que la législation ne reprendra ses travaux qu'en janvier 1991, il devient donc caduc. Pour être adopté par les deux chambres du Vermont, il devra de nouveau être présenté l'an prochain », a indiqué Mme Kathy Stankevitch, porte-parole du bureau de la gouverneure Madeleine Kunin.

Contrairement au Canada, les élus américains ont les coudées franches quand vient le temps de donner leur appui à des causes qui leur tiennent à cœur. Ils optent pour un bill privé. Ainsi, on en dénombre 3000 annuellement au Congrès des États-Unis à Washington.

Considérées comme une menace, qui s'ajoutait à la mauvaise conjoncture de l'hiver dernier, les démarches entreprises aux législatures du Vermont et de New York avaient créé de la nervosité à la haute direction d'Hydro-Québec à Montréal.

Dans un cas comme dans l'autre, les bills privés font partie de la campagne anti-baie James menée tambour battant aux États-Unis depuis plus d'un an par les Cris du Québec.

À cet égard, la décision de la Commission des services publics du Vermont sur l'achat de 450 mégawatts d'énergie ferme du Québec sera révélatrice. Le décret exécutoire, a indiqué le président de la Commission, M. Richard Cowart, est prêt, mais il ne sera publié qu'après l'annonce de la décision de la Commission d'énergie du Canada sur l'exportation d'hydroélectricité du Québec aux États-Unis.

Le Canada et les États-Unis négocieront un accord visant à limiter les pluies acides

HOUSTON (AFP) — Le premier ministre Brian Mulroney et le président George Bush ont fait dimanche à Houston un grand pas vers l'élimination du principal sujet de friction entre le Canada et les États-Unis en annonçant qu'ils engageraient très prochainement des négociations pour un accord visant à limiter les pluies acides.

Le chef de l'Agence américaine de la Protection de l'Environnement (EPA) William Reilly et le ministre canadien de l'environnement Robert de Cotret se rencontreront le 16 juillet à Ottawa pour des discussions préliminaires et des négociations formelles devraient débuter peu après, ont indiqué MM. Bush et Mulroney à l'issue d'un entretien bilatéral, à la veille du sommet de sept pays les plus industrialisés.

M. Mulroney s'est déclaré « très heureux » de la décision américaine. « Cette journée, je pense, restera longtemps une date marquante dans l'histoire des relations entre nos deux pays dans ce domaine important et névralgique de la protection de l'environnement commun », a-t-il dit, soulignant le « changement significatif » de la position américaine.

Les deux pays entendent réduire de 50 % d'ici à l'an 2000 les émissions de dioxyde de soufre des usines du nord des États-Unis qui retombent sous forme de pluies acides des deux côtés de la frontière américano-canadienne, détruisant lacs et forêts.

Le gouvernement fédéral, qui fait pression depuis des années sur les États-Unis pour un traité bilatéral engageant le gouvernement américain à réduire les émissions polluantes, s'était jusque là heurté à l'hostilité de l'administration du président Ronald Reagan.

M. Bush, qui se veut le « président de l'environnement », avait accepté en février 1989 d'engager des négociations une fois que le Congrès aurait adopté une nouvelle loi dite de « l'air pur », prévoyant notamment une réduction de 50 % des émissions de dioxyde de soufre d'ici l'an 2000. Les deux chambres du Congrès

ont adopté des textes similaires à celui proposé en juillet 1989 par M. Bush. Elles doivent maintenant se mettre d'accord sur un texte commun.

« Nous avons fait de grands progrès et nous devons en être tous les deux satisfaits », a déclaré M. Bush, remerciant M. Mulroney et le Canada pour leur « patience et leur compréhension ».

Il a cependant souligné qu'il restait « beaucoup à faire », et a promis « que les États-Unis coopèreraient ».

Un accord bilatéral entérinera formellement ce que les deux pays font pour limiter les émissions polluantes, confirmant les objectifs.

Le Canada a son propre programme depuis 1985. Mais l'accord pourrait également déterminer un programme de vérification, d'échanges d'informations, des méthodes pour résoudre d'éventuels conflits, et établir une commission mixte chargée de superviser sa mise en application.

On souligne, côté américain, que les deux pays négocieront un accord

et non un traité, comme le Canada le voulait. Les responsables américains n'entendent pas recommencer le long processus de décision au Congrès pour un traité, qui devrait être ratifié par le Sénat.

Mais on souligne également de source proche de l'administration américaine que M. Mulroney, grâce à cette déclaration sur l'engagement prochain de négociations, peut se targuer d'une victoire significative en ces temps où « il est en sérieuse difficulté politique dans son pays ».

Légère hausse des plaintes contre les produits sans étiquette française

QUÉBEC (PC) — Entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990, la Commission de protection de la langue française a reçu 434 plaintes concernant des produits de consommation dépourvus d'étiquetage en français. De ce nombre, 324 plaintes touchant plus spécifiquement du matériel informatique, des aliments naturels et des produits vendus dans les animaleries, ont fait l'objet d'une ouverture de dossier.

Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente alors que l'organisme avait enregistré 425 plaintes. Au Québec, tout produit de consommation, vendu au détail, doit obligatoirement avoir des informations en français sur l'emballage et l'étiquetage.

« Il est inacceptable qu'un consommateur n'ait pas les informations requises en français sur un produit. C'est une préoccupation majeure », souligne Ludmilla de Fougères, la présidente de la Commission de protection de la langue française, l'organisme chargé d'appliquer la loi à partir des plaintes qui lui sont acheminées.

Mme de Fougères n'est cependant pas en mesure de déterminer de façon précise s'il y a ou non recrudescence de dérogations en matière d'étiquetage, les consommateurs étant en général peu enclins à déposer une plainte.

Plusieurs de celles reçues au

cours des derniers mois concernaient des produits vendus dans les animaleries, des aliments naturels ou des jouets.

« Il n'y a pas de façon magique de tout corriger; on ne peut pas être à la chasse de tous ces produits, c'est impossible, compte tenu des ressources dont nous disposons », dit la présidente.

La Commission de la protection de la langue française du Québec reçoit près de 3700 plaintes chaque année; en rapport avec tous les articles de la Charte de la langue française. Elle dispose cependant pas de bureaux régionaux et n'a que dix commissaires-enquêteurs et dix inspecteurs à son service.

SELON LA CANDIDATE DU NPD

Les électeurs de Laurier/Ste-Marie en auraient d'abord contre Jean Chrétien

Josée Boileau

LA QUESTION nationale occupe bien une petite place dans l'actuelle campagne électorale de Laurier/Sainte-Marie, mais elle se manifeste surtout par un net rejet de Jean Chrétien, constate la candidate néo-démocrate Louise O'Neill.

« Quand je me présente aux portes en disant que je suis candidate, on me répond tout de suite : 'Pas libérale j'espère !' Les gens ne se gênent pas pour exprimer leur rancœur à l'égard de Jean Chrétien. En fait, on me parle plus de M. Chrétien que véritablement du débat national ».

De son côté, Mme O'Neill justifie sa propre position constitutionnelle en expliquant à ses électeurs qu'elle n'est pas une indépendantiste pure et dure mais qu'elle a conscience des enjeux actuels.

« On ne peut garder le statu quo ou retourner en arrière. La seule voie c'est aller vers l'avant. Le NPD reconnaît depuis longtemps le droit à l'autodétermination du Québec et là-dessus, comme sur bien d'autres questions, il est le plus ouvert des trois partis ».

D'ailleurs, la candidate néo-démocrate ne voit aucun paradoxe de se lancer elle-même en campagne tout en s'affichant nationaliste.

« Ce n'est pas parce que j'ai des idées souverainistes que mon projet politique doit être la souveraineté du Québec. Mon projet, c'est plutôt le plein-emploi, l'égalité économique pour les femmes, la lutte contre la pauvreté. Tant que le gouvernement fédéral aura de l'influence sur ces sujets, ma candidature ne sera pas contradictoire ».

En conférence de presse hier, Mme O'Neill avait justement choisi de mettre l'accent sur ce qu'elle estime être les véritables préoccupations du comté : l'emploi d'abord, l'environnement ensuite.

« Ça en surprendra probablement

plusieurs, mais l'environnement préoccupe plus que la question nationale dans Laurier/Sainte-Marie. Même dans un comté urbain et pauvre comme celui-là, les gens parlent beaucoup de qualité de vie », dit-elle.

En fait, Mme O'Neill estime que dans Laurier, emploi et environnement sont indissociables.

« Avec un taux de chômage de 20 % dans le comté, il ne faudra pas que l'on demande à ces gens de se sacrifier pour le reste de la société. Vu leur milieu urbain, ils sont déjà très affectés par la pollution. Il ne faudrait pas en plus que la redéfinition de l'environnement se fasse à leurs dépens et que ces gens-là perdent leurs emplois. Nous devons penser à protéger le statut de ces travailleurs,

notamment en apportant un soutien efficace au développement économique local grâce à la création d'un fonds spécial », précise-t-elle.

La candidate néo-démocrate, qui était accompagnée du seul député québécois de son parti, M. Phil Edmonston, a par la suite pris le chemin de la nouvelle plage qui s'ouvrira hier à l'Île Notre-Dame, qui est comprise dans le vaste comté de Laurier/Sainte-Marie.

« Il faut souligner cette excellente initiative du gouvernement municipal, a dit cette ancienne militante du RCM. L'effort reste toutefois symbolique puisqu'il ne s'agit que d'une très petite étendue d'eau. C'est maintenant la responsabilité du gouvernement fédéral de faire le reste en élargissant l'accès ».

1270 victimes d'actes criminels ont reçu 17 millions \$ l'an dernier À peine 5 % des crimes contre la personne ont donné lieu à des compensations

(PC) — Toujours méconnu du public, le service d'Indemnisation des victimes d'actes criminels a pourtant versé 17,1 millions \$ en prestations, l'an dernier, à plus d'un millier de victimes.

Le service de l'IVAC est également intervenu de diverses façons auprès des victimes de la tuerie de l'École polytechnique.

Le rapport annuel de la direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, rattachée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), vient d'être rendu public.

On y apprend qu'en 1989, 2376 demandes ont été reçues à la direction de l'IVAC ou à l'un des 21 bureaux régionaux de la CSST.

De ce nombre, 1638 requêtes ont pu être étudiées et plus des trois-

quarts, soit 1270 demandes d'indemnisation, ont été acceptées.

Le service est encore trop peu connu du public, selon sa directrice Rolande Couture. Pour saisir l'ampleur de cette méconnaissance, notons que le nombre de demandes d'indemnisation ne représente que 5 % des 46 717 crimes contre la personne qui ont été perpétrés en 1989 au Québec.

Par ordre d'importance, les six crimes qui ont suscité le plus grand nombre de demandes acceptées sont :

- les agressions armées ou le fait d'avoir infligé des lésions corporelles (une demande sur quatre);
- le vol qualifié (une demande sur cinq);
- les voies de fait;
- l'agression sexuelle;

■ le meurtre et les voies de fait graves.

En tout, 217 victimes d'agressions sexuelles ont été indemnisées. Elles comptent pour 17 % des demandes acceptées.

L'IVAC a aussi traité 97 dossiers de violence conjugale, aussi bien des cas d'agressions sexuelles que des voies de fait et des meurtres, tentatives de meurtre ou homicides involontaires (une seule et même catégorie).

Les jeunes ont représenté près de 17 % de la clientèle de l'IVAC. Dans plus de la moitié des cas, ces jeunes avaient été agressés sexuellement au domicile familial.

Des jeunes sont parfois responsables d'agressions. Le service de l'IVAC a ainsi versé des prestations dans 15 cas d'agressions au couteau

commises par des jeunes.

Les personnes âgées ont représenté 5 % de la clientèle de l'IVAC. Dans les trois-quarts des cas, elles avaient été victimes de vol, agressées à coups de pieds et de poings.

Reste que 22 % des demandes d'indemnisation formulées à l'IVAC ont été refusées l'an dernier. Les motifs de rejet sont principalement la « faute lourde » de la victime, puis l'absence de preuve d'un acte criminel.

Le service de l'IVAC s'assure toujours que la victime n'a pas, par sa faute lourde, contribué à ses blessures ou à sa mort par certains comportements, comme celui de commettre elle-même un crime, par exemple.

C'est de Montréal qu'émane le plus grand nombre de demandes, soit 1045 demandes ou 44 %.

Les régions de Longueuil et Québec suivent, avec respectivement 249 et 244 requêtes en indemnisation ou 10 % chacune du total au Québec.

Curieusement, Laval, qui a tout de même un important bassin de population, n'a formulé que 89 demandes ou 3,8 % du total.

La direction de l'IVAC a aussi été active après la tuerie à l'École polytechnique, le 6 décembre.

L'IVAC a d'abord pris en charge les demandes d'indemnisation des étudiants blessés ou tués. Des indemnités ont effectivement été versées aux blessés, selon les besoins et les demandes reçues. Des indemnités de décès ont aussi été remises aux proches des personnes tuées. Un service d'aide à domicile, ainsi que des traitements psychologiques ont été offerts aux victimes.



À la défense d'un geste contesté

PHOTO CP

Profitant des messes dominicales, des paroissiens se sont rassemblés hier devant l'église Saint-Pierre-Claver, boulevard Saint-Joseph à Montréal, pour signifier leur appui à leur

curé Robert Lambert. Au lendemain de la mort de Meech, celui-ci avait planté une pancarte clamant : « En marche ! Que Dieu bénisse le Québec libre ! ». Rappelé à l'ordre par l'archevêché, le curé Lambert remplaça le Québec par le mot « Lituanie ». Les paroissiens, eux, ont ressorti le slogan original et une pétition en faveur de l'initiative du curé souverainiste aurait même circulé, hier, après chacune des célébrations eucharistiques.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur —
Indicatif 514..... 1-800-361-6059
Indicatif 418..... 1-800-463-4747
Indicatif 819..... 1-800-361-5699
Indicatif 613..... 1-800-361-5699

Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC
CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec) jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC
CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

L'art thérapie: l'importance de dessiner ce qui ne peut être dit

Paul Cauchon

DANS UNE petite pièce de l'Institut Allan Memorial de l'Hôpital Royal Victoria, entre les plantes et les pots de crayons, s'empilent de 3000 à 4000 dessins.

Images sombres ou images sereines, elles sont l'oeuvre de patients en conflit avec leur maladie. Patients dépressifs et psychiatriques, mais aussi patients cancéreux ou en phase terminale, qui luttent contre la mort.

Invité à se décrire, l'un d'entre eux entoure une masse de couleurs sombres d'un grand cercle rouge vif impossible à franchir. Ce cercle c'est le cancer qui l'emprisonne, qui l'encerme de tous bords sans échappatoire.

À chaque semaine, le Dr Pierre Grégoire se penche sur ces dessins, tentant de dégager de nouveaux sens.

Cette approche se nomme l'art thérapie. Un ensemble de techniques maintenant enseignées à l'université Concordia, et qui feront l'objet d'un congrès international à Montréal en septembre.

« L'art thérapie aide les patients qui ne peuvent mettre en paroles leurs émotions, explique Pierre Grégoire. Nous sommes dans une civilisation de l'image, nous sommes envahis d'images et nous avons un vocabulaire d'images beaucoup plus grand que notre vocabulaire de mots. L'art thérapie apporte une nouvelle façon d'exprimer ce qu'on ressent ».

La technique n'est pas nouvelle. Elle est née dans les années 40, s'est diffusée plus largement aux États-Unis à partir de la fin des années 60. Les thérapeutes se sont surtout intéressés aux patients souffrant de problèmes psychiatriques, mais ils se tournent maintenant vers des personnes souffrant de problèmes physiques. Pierre Grégoire est un des seuls à le faire en milieu hospitalier à Montréal.

D'emblée, il s'inquiète : « Il ne faut surtout pas dire qu'on guérit le cancer par le dessin, c'est faux ! La thérapie par l'art n'est pas un remède-miracle. C'est une approche nouvelle pour travailler sur soi ».

On sait que ce genre de travail se fait aussi en musique; la musicothérapie s'enseigne d'ailleurs dans nos universités, quoiqu'on trouve peu de thérapeutes « artistiques » dans les réseaux institutionnels.

Certains chercheurs avancent l'idée qu'un travail sur soi par l'image pourrait avoir des vertus curatives. Sujet délicat, à la frontière du charlatanisme. Sujet dont n'aime pas trop parler Joanne Kiolo, présidente de l'Association des art-thérapeutes du Québec. « Il y a des gens qui pensent qu'on peut guérir la douleur par le travail sur l'image. Je ne peux pas me prononcer. Je vois plutôt mon travail comme un travail de prévention, de communication, d'intervention ».

Car il existe une association de ces praticiens, qui compte 150 membres, dont 35 professionnels art-thérapeutes oeuvrant dans des cliniques, des écoles, en pratique privée. Les autres membres sont des psychologues, des psychanalystes, des travailleurs sociaux qui s'intéressent à cette approche.

La technique permet aux patients d'exprimer ce qu'ils ressentent, de se libérer du stress, de mieux contrôler angoisse et douleur. En art thérapie, on utilise des images produites par les patients (et la « qualité artistique » importe peu), on utilise des collages d'images qui font réagir les patients.

Cela peut sembler simple, mais cela demande au thérapeute à la fois une grande expérience clinique et une connaissance des mécanismes de la création artistique.

« On peut utiliser l'image pour aider la personne à se détendre. Dans d'autres cas on exploite l'image pour structurer, organiser la personne de façon différente » explique Pierre Grégoire.

« L'art thérapie facilite l'expression de soi et la communication à travers la création artistique pour atténuer le stress émotionnel », ajoute Joanne Kiolo.

Cette nouvelle utilisation de l'image s'inscrit dans un courant social général. Ainsi, on utilise l'imagerie mentale chez les athlètes pour faciliter certaines performances. Le travail sur l'image dans le monde de la

publicité, lui, est bien connu : « L'image n'y est pas seulement expression, mais elle a un impact extrêmement puissant sur l'individu, conscient ou inconscient, ajoute le docteur Grégoire. Les spécialistes de la publicité savent bien que cet impact agit très fort sur le développement de certains comportements ».

Mais pour lui la nouveauté consiste à utiliser ce pouvoir de l'image dans un but thérapeutique. « L'image n'est pas là seulement comme mode d'expression, mais pour nous informer de ce que l'individu ressent. L'image a aussi un impact sur la personne. Il s'agit ensuite de faire un travail thérapeutique à partir de cette image. La parole est linéaire, unidimensionnelle, codée, trop logique. Avec l'art thérapie, on tente alors de rejoindre d'autres sensations. Avec les images, on se situe dans quelque chose de plus global que la parole. On peut être touché, on peut voir des choses au niveau subliminal. Avec l'image, l'individu va pouvoir rêver, travailler des problèmes, sans blocage ».

Joanne Kiolo, elle, travaille dans un contexte différent : pour la Commission des écoles protestantes de Montréal, elle a préparé un programme d'intervention auprès d'un millier d'enfants, avec lesquels elle commente des images qui permettent aux jeunes de mieux exprimer leurs problèmes familiaux.

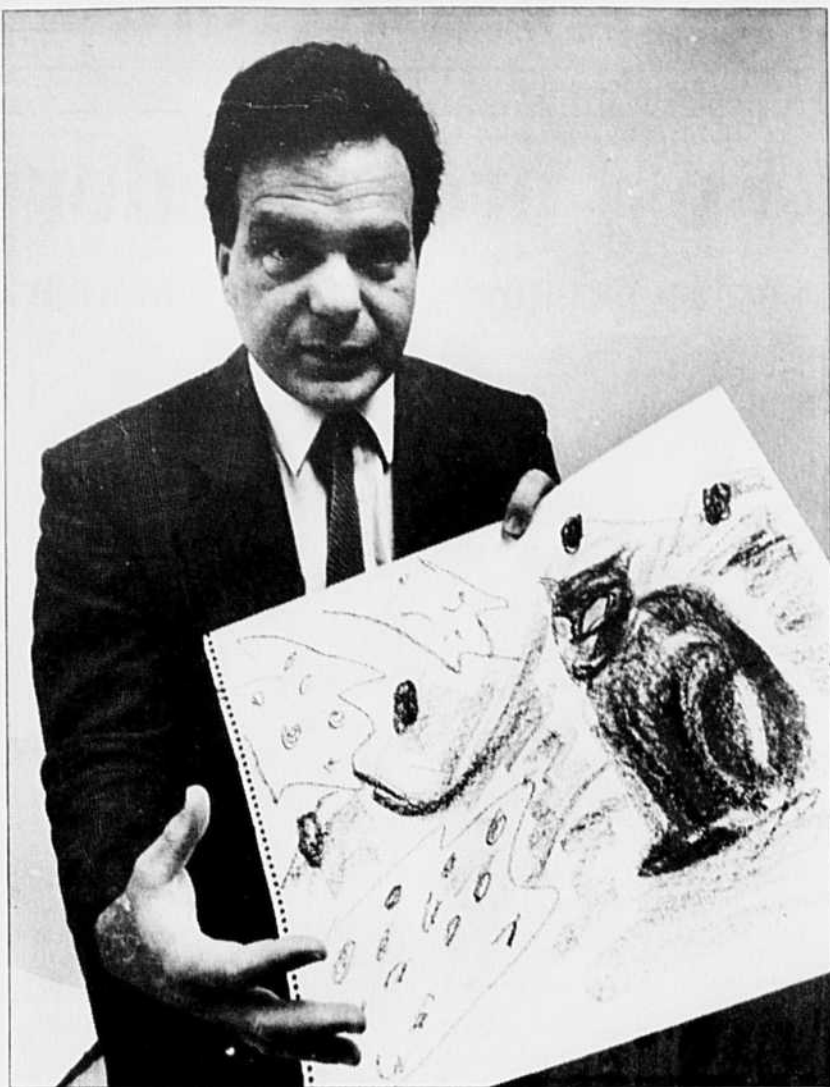


PHOTO JACQUES NADEAU

Pierre Grégoire fait dessiner des patients afin d'explorer avec eux leurs émotions et leur douleur.

La facture de l'incendie de pneus à Saint-Amable dépasse le million

Le propriétaire est insolvable et Québec devra payer

Michel Venne
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — La municipalité de Saint-Amable enverra à Québec une facture totale de près de 700 000 \$ pour couvrir les frais encourus lors de l'incendie de pneus usagés survenu sur son territoire le 16 mai dernier.

Cette somme représente l'ensemble des dépenses reliées directement à l'extinction du brasier qui a tenu en haleine quelque 1000 pompiers, ouvriers et bénévoles durant 79 heures entre le 16 et le 19 mai dernier et entraîné l'évacuation de 65 personnes.

Le bilan financier total du désastre écologique sera cependant beaucoup plus lourd. Et tout porte à croire que ce sont les contribuables qui devront l'assumer entièrement.

La facture de 700 000 \$ comprend le salaire des pompiers de Saint-Amable et de ceux des municipalités voisines de Beloeil, Boucherville et Varennes, venus prêter main forte au plus fort de l'incendie. Elle couvre également le coût d'achat du sable et de location des béliers mécaniques utilisés pour combattre les flammes, a indiqué vendredi l'adjointe au trésorier de la ville Mme Pauline Nault.

L'état de ces dépenses sera transmis dans les jours qui viennent au ministère de la Sécurité publique. Le 18 mai, le ministre de l'Environnement Pierre Paradis avait promis au

maire Jacques Doyon que Québec paierait la note.

Jusqu'à maintenant, par ailleurs, l'incendie a coûté au ministère de l'Environnement à lui seul près d'un demi-million de dollars pour le pompage, par la firme Sanivan, des 2,8 millions de litres d'eau contaminée et d'huile écoulée dans le sol sous l'amas de caoutchouc. Et ce n'est pas fini. Une étude hydrogéologique vient également d'être complétée au coût de 10 000 \$, a-t-on indiqué au cabinet du ministre Paradis.

Des frais reliés aux analyses en laboratoire des échantillons de sol et d'air prélevés au moment du sinistre et par la suite devront encore être compilés, de même que les coûts de l'étude de caractérisation qui doit débiter la semaine prochaine.

Cette étude a pour but d'établir quels types de contaminants sont demeurés dans l'environnement, de déterminer comment éliminer de façon sécuritaire les tonnes de sable utilisé et de trouver quoi faire des pneus qui restent.

Les solutions proposées engendreront à leur tour des coûts qui viendront encore gonfler la facture reflétée enfin aux contribuables.

La porte-parole du ministre de l'Environnement, Mme Danielle Paré, devait en effet reconnaître vendredi qu'en dépit de l'adoption en

juin du projet de loi établissant le principe du pollueur-payeur, Québec devra passer seul à la caisse.

Celui qui a accumulé depuis 20 ans plus de trois millions de pneus sur ce qui est devenu le plus important dépôt de pneus au Québec, M. Jean-Paul Mireault, a beau être tenu responsable des dégâts par le ministre Paradis, sa situation financière le rend insolvable. Le gouvernement serait incapable de lui soutirer un sou, dit-on.

D'autre part, l'évacuation volontaire des sinistrés, suggérée au soir du 18 mai aux résidents de deux rues de Saint-Amable, coûtera au gouvernement moins de 5000 \$. Seules 19 familles, regroupant 65 personnes au total, se sont prévaluées du programme d'aide adopté par le conseil des ministres le 23 mai.

En vertu de ce programme, les personnes évacuées peuvent réclamer 16,10 \$ pour l'hébergement et 32,85 \$ pour les repas pour chaque jour ou partie de jour passé hors du foyer, à condition que leurs assurances ne couvrent pas ce préjudice.

Quatre petits producteurs maraichers de la région ont par ailleurs réclamé un dédommagement au ministre de l'Agriculture pour des sommes minimes que l'on n'était pas en mesure de quantifier au cabinet du ministre Michel Pagé.

La CSN relie la poursuite contre Marine à l'après-Meech

Josée Boileau

LA POURSUITE de 1,5 milliard \$ intentée contre Marine Industrie par la société Saint John Shipbuilding n'est que de la poudre aux yeux lancée dans la confusion de l'après-Meech, estime le président de la CSN Gerald Larose.

« La poursuite elle-même n'a pas grand fondement, dit M. Larose. Mais politiquement, Saint-John a attendu la meilleure conjoncture pour frapper un grand coup et tirer des dividendes de l'échec de Meech ».

La compagnie du Nouveau-Brunswick doit livrer 12 frégates au gouvernement fédéral d'ici 1996, dont trois sont fabriquées par le Groupe Marine Industrie (MIL) pour une somme de 389 millions \$. Or, du côté québécois, la livraison n'aura pas lieu à temps. La première frégate, prévue pour cette année, ne sera prête qu'à la fin 1992 en raison de problèmes de production.

La Saint-John accuse MIL de ce retard et lui réclame maintenant plus d'un milliard de dollars en compensation. Du côté québécois, on estimait plutôt vendredi que la compagnie cherche ainsi à se débarrasser de son seul concurrent dans le dossier des frégates, une analyse patronale que M. Larose partage.

« C'est quand même un peu gros de poursuivre pour un tel montant alors que le contrat impliqué n'est que de 400 millions \$ et que la Saint-John elle-même n'a pas encore livré le prototype demandé (prévu à l'origine pour 1987). Et puis, les délais, ce sont eux qui les entraînent en multipliant les modifications au rythme de 150 par semaine.

« En fait, la compagnie essaie plutôt de nous doubler par la droite pour compromettre les négociations en cours avec le fédéral ».

La CSN s'était associée en janvier dernier avec le groupe MIL pour exiger du gouvernement fédéral de revoir de fond en comble cette industrie qui ne vit plus qu'à coups de contrats fédéraux que les chantiers du pays s'arrachent.

Dans cet esprit de survie, MIL a présenté à la fin mai au gouvernement fédéral, avec l'appui du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard Tremblay, un plan de restructuration de 300 pages. C'est ce processus de discussions que, selon MIL et la CSN, la poursuite de Saint-John cherche à entraver.

Face à une telle attitude, M. Larose réclame maintenant, au nom des 3500 syndiqués à l'oeuvre sur les chantiers de Tracy et de Lauzon, une intervention rapide du ministre fédéral responsable du dossier, M. Benoît Bouchard.

Il semblerait toutefois qu'Ottawa ait des réticences à l'idée de revoir les contrats accordés sur la base des coûts réels des frégates. Dans ce contexte, les pressions de la Saint-John de retirer le contrat donné à la MIL peuvent trouver appui au gouvernement. « Pour nous, il est clair que dans ce dossier, le jupon dépasse » mais il n'y a pas que des politiciens sensibles aux intérêts du Québec à Ottawa », conclut M. Larose.

EN BREF...

Six bergers enfants morts de froid

LIMA (AFP) — Au moins six bergers, tous des enfants âgés de 11 et 12 ans, sont morts de froid dans la région andine de Accasca (180 km au sud-ouest de Cusco), touchée par d'intenses chutes de neige, a annoncé dimanche la police péruvienne. Les corps des six enfants ont été retrouvés samedi par des membres de leurs familles à quelque 4000 mètres d'altitude, après huit heures de recherches, a précisé la police de Yanaoca, capitale de la province de Canas. Depuis plusieurs semaines, cette région des Andes connaît d'intenses chutes de neige et des températures nettement plus froides que la normale.

Vacances de rêve pour 100 jeunes de Tchernobyl

KLOTEN, Suisse (AFP) — Cent enfants de Tchernobyl sont arrivés samedi à Kloten à l'invitation du mouvement scout de Suisse pour un séjour d'un mois dans des camps de vacances et auprès de familles d'accueil suisses. Le groupe est composé de 62 filles et de 38 garçons âgés de 13 à 15 ans, tous orphelins et ayant subi des radiations produites lors de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Les enfants passeront deux semaines dans des camps de vacances répartis dans toute la Suisse, une semaine dans des familles d'accueil et la dernière semaine dans la station de Grindelwald. Leur séjour est financé par les autorités soviétiques, la fondation Pro Victimis et par des dons de particuliers.

Provincial		Le Mini		Quotidienne	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
1354163	1 000 000 \$	4 0 9 6 0 6	50 000 \$	3	4
354163	10 000 \$	0 9 6 0 6	5 000 \$		
54163	1 000 \$	9 6 0 6	250 \$		
4163	100 \$	6 0 6	25 \$		
163	25 \$	0 6	5 \$		
63	10 \$				

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs

649		SELECT	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
11 14 15 25 38 42	45	2 8 11 19 36 39	10

Extra		Panco	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
5 4 6 4 9 7	100 000 \$	2 7 8 10 13	
4 6 4 9 7	1 000 \$	15 18 21 31 37	
6 4 9 7	250 \$	39 44 47 48 57	
4 9 7	50 \$	58 60 62 64 69	
9 7	10 \$		
7	2 \$		

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

LE CHALLENGE PLAYER'S LTÉE

28 juillet - 5 août

Stade de tennis Jarry

GRAF!

SELES!

CAPRIATI!

SABATINI!

SANCHEZ

VICARIO!

BILLETS EN VENTE AUX COMPTOIRS TICKETRON OU PAR TÉLÉPHONE, (514) 288-2525

ET BEAUCOUP D'AUTRES ÉTOILES DU CIRCUIT INTERNATIONAL!

Marques de commerce - PLAYER'S LTÉE Tennis Canada

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Jaruzelski est prêt à céder sa place

Le général polonais sur la voie d'une « semi-réhabilitation » devant l'Histoire

François Brousseau
envoyé spécial

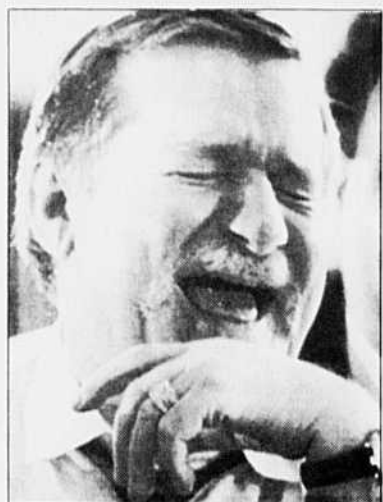
VARSOVIE — Le général Wojciech Jaruzelski est prêt à quitter la présidence de la Pologne dans de brefs délais. À son bureau de Varsovie, on reconnaît désormais ouvertement que le mandat de cinq ans pour lequel il a été élu, il y a tout juste un an, par la Diète polonaise issue des élections semi-libres de juin 1989, ne sera jamais rempli.

« Le problème actuel de la Pologne ne réside pas dans l'identité, bonne ou mauvaise, du président. Le problème réside dans la mise sur pied d'institutions politiques stables, et l'application d'un programme crédible de redressement économique. Mais le général Jaruzelski est prêt, si le bien de la nation le demande, à quitter son poste avant la fin de son mandat », a déclaré au DEVOIR M. Włodzimierz Łozinski, attaché de presse de la présidence polonaise.

M. Łozinski, en confiant ces observations, ne fait que prendre en compte et confirmer ce qui se répète un peu partout à Varsovie, dans la rue et dans les couloirs gouvernementaux : « Jaruzelski doit partir. »

Mais cette revendication, avancée à haute voix par un Lech Walesa aux ambitions nouvelles et controversées, n'est généralement pas proclamée sur un ton agressif par le citoyen ordinaire. Jaruzelski, qui se montre aujourd'hui d'une discrétion à peu près totale sur la scène politique polonaise, apparaît à la majorité comme un aimable anachronisme, plus que comme le grimaçant souvenir d'un passé communiste encore récent.

Un sondage publié en juin à Varsovie lui donnait quelque 16 % d'approbation, à l'éventuelle élection présidentielle auxquelles il ne se pré-



Lech Walesa

sentera peut-être jamais.

Les dernières rumeurs à Varsovie parlent d'élections générales anticipées — présidentielles et législatives — pour le printemps, voire peut-être même pour l'automne. Des scénarios circulent, prévoyant dans certains cas une présidence intérimaire de Walesa ou du premier ministre Tadeusz Mazowiecki. C'est un secret de polichinelle, à Varsovie, que Jaruzelski abandonnerait volontiers la présidence à n'importe qui, sauf à Lech Walesa.

Seize pour cent, c'est un score curieusement équivalent, dans les sondages, à celui de l'homme de Gdansk : les deux frères ennemis de la politique polonaise traînent en effet lourdement la patte derrière Mazowiecki, lequel ferait, dans l'état actuel de l'opinion, un bon président pour 30 % des Polonais.

Mais M. Łozinski pense qu'un terme d'une bonne campagne électorale, l'ouvrier superstar « remporterait probablement la victoire contre n'importe qui ». Une éventualité qui n'est pas sans « faire peur » au porte-parole de Wojciech



Wojciech Jaruzelski

Jaruzelski. « Walesa, dit-il, n'a pas les qualifications ni l'étoffe d'un président », et son accession à la magistrature suprême « pourrait occasionner une dangereuse dérive populiste », dont la Pologne a connu des exemples dans le passé.

Fait à souligner, cette opinion d'un officiel du bureau du général Jaruzelski est aussi celle de nombreux représentants de l'intelligentsia polonaise. Une convergence surprenante que M. Łozinski commente en faisant observer que les rapports personnels entre le président et les ex-dissidents qu'il jeta en prison il y a neuf ans « sont cordiaux, et même excellents ».

Le porte-parole ajoute qu'il y a aujourd'hui « convergence », entre le général et les ex-dissidents, sur le besoin de « démocratiser complètement » les rapports politiques en Pologne.

Seule tache — mais elle est de taille — au dossier d'un président sur le point de s'éclipser discrètement de la scène politique : le jugement de l'Histoire sur le 13 décembre 1981, date du fameux coup de force contre Solidarité.

Le bureau du général y tient



Tadeusz Mazowiecki

mordicus : « Le général a pris seul cette décision, dans une optique patriotique. » Et M. Łozinski de dire quelle aurait été l'alternative, si Jaruzelski n'avait pas agi comme il l'a fait : « L'intervention soviétique était imminente, c'est un fait aujourd'hui reconnu par les historiens. Le contexte international était alors complètement différent de ce qu'il est devenu après 1985 », année de l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev.

L'hypothèse selon laquelle le 13 décembre aura finalement empêché l'intervention soviétique restera toujours une inconnue de l'Histoire. Les Polonais, même s'ils ne porteront jamais dans leur cœur l'auteur de ce coup de force, ne peuvent l'écarter complètement.

« Jaruzelski connaîtra probablement une sorte de semi-réhabilitation devant l'Histoire », commente M. Jozef Kwiatkowski, un professeur de littérature à l'Université de Varsovie. Il reprend en cela l'opinion de nombreux Polonais qui, sans lui avoir vraiment pardonné, n'en veulent plus à mort à l'énigmatique général aux lunettes noires.

Le nouveau système ressemble à l'ancien, dit Walesa

VARSOVIE (Reuter) — La fragile démocratie qui a remplacé le communisme en Pologne est toujours en danger et « un seul souffle pourrait l'emporter », a déclaré hier Lech Walesa. Il a ajouté que le nouveau système politique commençait à ressembler de plus en plus à l'ancien.

Walesa et le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki avaient auparavant annoncé qu'ils avaient convenu de « oeuvrer ensemble pour la Pologne ».

Mais, dans l'entourage des deux hommes, les interprétations divergent sur leur réunion secrète, pendant quatre heures samedi dans un couvent de la banlieue de Varsovie.

Certains ont déclaré que le climat des entretiens avait été bon, mais d'autres ont estimé qu'il ne s'agissait que d'une réconciliation de façade.

Walesa, qui s'exprimait dans les chancelleries navals de Gdansk où Solidarité a vu le jour en 1980, a dé-

claré à des parlementaires et des syndicalistes que le nouveau système politique polonais ressemblait trop à l'ancien.

« Hier (samedi), au cours de mon entretien avec le premier ministre, nous nous sommes dits ouvertement que le système est comme il est parce que nous n'avons jamais discuté de ce qui se passerait après le communisme, de ce qui se mettrait en place ensuite », a-t-il dit.

« Le nouveau système que nous

avons créé ressemble de plus en plus à l'ancien système. C'est comme cela que la société le perçoit », a-t-il ajouté.

Pendant dix ans au sein de Solidarité, Walesa et Mazowiecki ont travaillé en étroite collaboration pour organiser l'opposition anti-communiste. La querelle entre les deux a éclaté récemment, à la veille du premier anniversaire de la mise sur pied du premier gouvernement non-communiste à l'Est.

Le pain et le beurre sont moins chers à l'Ouest qu'à l'Est

Surprise pour les Allemands de l'Est

BERLIN-ouest (AP) — L'imminence de l'unification allemande n'enraye en rien l'afflux en RFA d'Allemands de l'Est attirés par le prix des denrées à l'Ouest. Ils étaient plusieurs centaines samedi à se presser dans les magasins d'alimentation de Berlin-Ouest pour s'y ravitailler en pain, beurre et autres produits laitiers.

Katrin Matthes, 17 ans, ouvrière dans une usine de Dresde, s'était levée à l'aube pour gagner Berlin-Ouest après trois heures de route. Ses achats d'une valeur de 102 marks, soit environ 68 \$, lui permettront, dit-elle, de nourrir les quatre membres de sa famille au cours des prochains jours. « Il m'en aurait coûté 300 marks (environ 200 \$) à l'Est. »

L'étonnante flambée des prix qui a suivi l'union économique et monétaire des deux États allemands le 1er juillet dernier fait déjà scandale des deux côtés de l'ex-Mur de Berlin et les magasins d'alimentation ouest-allemands sont véritablement pris d'assaut par des nuées d'Allemands de l'Est.

Depuis cette date historique, les magasins est-allemands ont commencé à garnir leurs rayons de produits occidentaux. Mais voilà, en l'absence d'une réelle compétition, les prix pratiqués y sont trois à quatre fois supérieurs à ce qu'ils étaient avant le 1er juillet. Pire : un même produit coûte nettement moins cher en RFA.

À l'occasion de ce premier week-end d'union économique, qui coïncidait avec le premier samedi du mois, jour où les commerces ouest-allemands peuvent rester ouverts jusqu'à une heure plus tardive, les Allemands de l'Est ne se sont naturellement pas fait prier.

À titre d'exemple, une livre de sel était vendue au prix de 35 pfennigs

(environ 0,24 \$) à Berlin-Ouest, contre 1,20 marks (environ 0,80 \$) dans le secteur est de l'ancienne capitale du Reich.

De l'avis d'Anna Neitman, 22 ans, étudiante à Leipzig (sud de la RDA), les anciens magasins d'État, qui vendaient leurs produits à des prix fixés par le gouvernement, tiraient aujourd'hui profit de leur clientèle captive. « On doit acheter ce qu'ils vendent ou venir ici », a-t-elle confié après avoir fait ses emplettes dans un supermarché local.

Pour Andries Kurjo, économiste de Berlin-Ouest et grand spécialiste de l'économie est-allemande, les consommateurs de l'actuelle RDA vont devoir se rebeller pour faire baisser les prix. « Ils doivent acheter leur pain à un prix quatre fois supérieur alors que les mêmes produits sont meilleur marché dans les commerces ouest-allemands. »

Le premier ministre est-allemand, Lothar de Maizière, a lui-même dénoncé cette flambée la semaine dernière et plusieurs responsables du gouvernement de Berlin-Est ont demandé aux consommateurs de leur faire part de tout abus en matière de prix.

Le Parlement est-allemand a pour sa part adopté vendredi une nouvelle législation destinée à supprimer les deux plus grands magasins d'alimentation, HÖ et Konsum, qui exercent un monopole de fait sur le commerce alimentaire en RDA. Cette loi devrait permettre la cession des points de vente à des commerçants individuels.

Nouvelle étape dans la libéralisation de l'économie est-allemande, la reprise de ces magasins ne se fera toutefois pas toute seule. « Qui peut s'offrir et qui sait diriger de tels établissements en RDA ? » s'interroge M. Kurjo. La question reste posée.

Les étudiants bulgares réclament d'autres têtes

SOFIA (Reuter) — Des responsables d'organisations d'étudiants ont réclaté hier le départ d'autres responsables du Parti socialiste bulgare (PSB) au pouvoir.

Des manifestations populaires ont déjà contraint à la démission le président Petar Mladenov, qui avait succédé à l'ancien numéro un bulgare Todor Jivkov en novembre. Il a abandonné sa fonction vendredi après avoir été impliqué dans la répression par l'armée d'une manifestation anti-communiste en décembre.

Les responsables étudiants ont réclaté notamment les démissions du premier ministre Andreï Loukanov, du ministre de la Défense Dobri Djorov et du ministre de l'Intérieur Atanas Semerdjiev.

Ils avaient auparavant lancé un mort d'ordre d'évacuation des bâtiments universitaires occupés depuis 27 jours, en estimant que leur revendication principale avait été satisfaite.

Mais des intellectuels, qui campent sur le trottoir devant le siège de la présidence bulgare, ont décidé de poursuivre leur mouvement jusqu'à l'annonce de la date d'un procès public de Jivkov et la publication détaillée des avoirs des dirigeants socialistes.

Le journal *Douma*, l'organe des socialistes, écrivait hier en évoquant le parti : « La principale faiblesse du Parti socialiste bulgare est son absence d'actions concrètes. »

« Le parti compte trois millions d'électeurs qui le soutiennent. C'est un grand pouvoir qui pourrait être mis à profit dans la vie politique », a-t-il ajouté.

Douma a lancé un appel à la « une » aux électeurs socialistes pour qu'ils organisent des rassemblements et des pétitions dans tout le pays en faveur de la démocratie.

« Il est temps de sauver le parti, pas les personnalités », a-t-il conclu.

Le chef du parti, Alexandre Lilov, a proposé samedi de démissionner lors d'une réunion d'urgence du Conseil suprême du parti. Mais le conseil lui a renouvelé sa confiance et lui a demandé de rester à son poste, selon *Douma*.

Faisant allusion aux pressions de l'opposition qui ont contraint Mladenov à la démission, Lilov a déclaré que c'était une « tentative par l'opposition destinée à prendre le pouvoir par des moyens autres que parlementaires ».

« C'est pourquoi le Conseil suprême doit prendre une série d'initiatives politiques », a-t-il estimé.

La Roumanie reconnaît son problème d'image

BUCAREST (AFP) — Seule « une thérapie de choc » peut corriger l'image extérieure de la Roumanie, a estimé hier, dans une entrevue à la télévision roumaine, le chef de la diplomatie roumaine, M. Adrian Nastase.

Le ministre, qui a reconnu que l'image du pays s'était détériorée, a prôné notamment, pour y remédier, une « ouverture maximale et l'acceptation de toute forme de dialogue dans la limite des intérêts nationaux ».

Nous voulons transmettre le message d'une société roumaine qui veut suivre la voie de la démocratie, qui est toujours perfectible, a déclaré M.

Nastase. « Il est très important de s'intégrer au système européen pour mieux parachever le système démocratique interne » et la politique intérieure doit être crédible tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur », a-t-il ajouté.

Interrogé sur la contribution de l'opposition à la politique étrangère de la Roumanie, Adrian Nastase a notamment affirmé son intention d'avoir rapidement des consultations avec les partis d'opposition pour aboutir autant que possible à l'expression d'une politique étrangère qui tienne compte des points de vue de toutes les tendances politiques.

Monument juif en Hongrie

BUDAPEST (AFP) — Un monument à la mémoire des 600 000 Juifs hongrois tués pendant la Seconde Guerre mondiale a été inauguré hier dans le centre de Budapest, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient le président de la République hongroise par interim, M. Arpad Göncz, le premier ministre hongrois, M. József Antall, le président du Congrès juif mondial, M. Edgar Bronfman et le ministre israélien de l'éducation et de la culture.

La premier ministre hongrois, M. József Antall, a déclaré lors de la cé-

rémonie que son gouvernement se sentait responsable du destin de la communauté juive hongroise et se reconnaissait le devoir de la protéger. Le gouvernement hongrois ne cherche pas à faire obstacle à ceux qui veulent aller vivre en Israël, a-t-il ajouté, mais souhaite assurer aux Juifs de Hongrie le droit à l'égalité et à une vie calme et sans craintes.

La communauté juive de Hongrie comptait 800 000 personnes à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Deux cent mille ont survécu au génocide nazi.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA M.C. INTERAC

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

poste disponible

(Région Châteauguay / Mercier)

Le sous-distributeur de la région

CHATEAUGUAY-MERCIER

et environs, recherche activement des camelots. Pour plus amples informations:

M. Daniel Gauthier

699-1868

J.N.O.

101 Propriétés à vendre

MAISON DE PRESTIGE
(avec bachelier 4 1/2)

Située au 365 Boul. l'Assomption à Repentigny. Terrain 120 X 285 pi ca. bordant la rivière l'Assomption. Carré de maison 42 X 48 pi., plancher, tapis et céramique. Système d'alarme incorporé, thermo-pompe, humidificateur central, échangeur d'air, air climatisé central, aspirateur central, deux (2) entrées de 200 ampères, chambre froide, salon avec plateau cathédrale, salle à dîner avec sortie vers une aire ouverte, cuisine moderne, salle de lavage, 3 c.c., bureau avec sortie extérieure privée, salle de bains avec douche, bain tourbillon thérapeutique et lampe solaire.

Garage double à 2 étages avec système d'alarme (situé à part de la maison), piscine, clôture, cabanon, gazon, asphalte.

Prix: 135 000 000 à 105 000 000 \$ Taxes: 3 200 000 \$

Prix terme: 395 000 000 \$ (évaluation scientifique à 386 000 000 \$). Directement du propriétaire. Visitez sur rendez-vous. S.V.P. pas d'agent. Information: H. Christin (514) 654-1571.

10-07-90

105 Propriétés à louer

A LAVAL bungalow 4 c.c., s/sol fini, 2 s/bains, foyer Franklin, piscine, lave-vaiss., grande cour, remise: 875 \$ 387-6354.

121 Condos à louer

A LOUER condo Vieux-Montréal, 2 chambres à coucher, grande s/séjour, balcon sur cour intérieure, climatisation, foyer, poêle, frigo, laveuse/sécheuse, stationnement intérieur, piscine, sauna, bain tourbillon, 950\$ Pierre, 768-2789, 987-9711.

FACE ILE PATON luxueux condo, 2 c.c., piscine, garage, toutes commodités, 850\$/m. 284-0030 jour, 688-6767 soir.

122 Condos à vendre

A PRIX D'AUBAINE Cours Mont-Royal, 1 200 pi ca., garage, électroménagers, piscine, salon privé, terrasse, etc. Pour résident: 937-4600.

EDOUARD-MONTPETIT 3 1/2 x 4 1/2, électriques, rénovés. 495-5950, 731-6989.

129 Chalets à vendre

A ST-SAUVEUR au Lac Des Becs-Sciès, sur le bord du lac, luxueux, meublé, 274-4373 ou 332-9967.

141 Maisons de campagne à vendre

MAISON DE CAMPAGNE À VENDRE à l'Épiphanie, très bien située, à 30 min de Mtl, M. Grey, 355-8595.

149 Terrains à vendre

A CANDIAC Terrain à vendre pour 8-16-24 logements, services et accès, 651-5203, 444-2099.

TERRAINS À VENDRE Bord de l'eau ou flanc de montagne. Prés de l'Estrel. Financement sur place. 229-2279.

160 App. et log. à louer

CENTRE-VILLE 4 1/2 (2)
Près Notre-Dame et de la Montagne. 440 \$ 5 1/2, 460 \$ 3 1/2, 400 \$ non-chauffé. Stationnement à l'arrière, service de conciergerie. 931-8787 — 939-3626.

OUTREMONT ave Willowdale. Bas de duplex (1 200 \$) 7 1/2 pièces, chauffé, boiseries, s/s et garage, 342-9429 répondre.

OUTREMONT Beau grand 4 1/2, chauffe, 1er étage, poêle 570 \$ 1257 Bernard Ouest, 272-7000.

OUTREMONT Royal York. Grand 5 1/2 chauffé, équipé, foyer naturel, ascenseur, vue magnifique. 1 050 \$ 272-4102 — 271-1317.

PLATEAU, MARQUETTE grand 6 1/2, chauff. élect. cour, près Parc Lafontaine, 730\$/mois, (514) 228-3274.

ST-CONSTANT idéal pour couples retraités, condo de luxe, pas de frais de condo, 425 \$ 595-1000.

167 A louer hors frontières

FORT LAURIER
Luxueuse maison de ville neuve, sur lac, piscine, bain tourbillon, 272-3823.

251 Bureaux à louer

BUREAU DANS CENTRE PROFESSIONNEL
9008, St-Michel. 387-0397 — 389-8426.

C.D.N. : Sous-location immédiate. 5 700 pi ca., 13 \$ p.c. tout inclus. Occasion à ne pas manquer! Termes discutables. 987-1660, Jean Jacob.

CHOMEDÉY-LAVAL 3050 boul. Cartier. Bureau professionnel, 500 p.c., dans clinique médicale. Libre imm. 648-2090.

PLESSIS 2006, Mtl, 2030 pi.ca.
Inf. M. Serge Chénier, La Caisse populaire Sacré-Cœur de Montréal 524-3051.

RUE LAURIER O. Près Hutchison, 3e étage, 620 pi ca. divisés en 3 espaces, tous serv. compris. 715 \$, 271-1399.

STE-CATHERINE/BLÉRY 2 étages, s-l location, 3 300 p.c. par étage 11 \$/p.c. Occup. imm. Voila l'occasion d'affaires au centre-ville à peu de frais. Termes discutables. 987-1660, Jean Jacob.

251 Bureaux à louer

RUE LAURIER O. Près Hutchison, 3e étage, 620 pi ca. divisés en 3 espaces, tous serv. compris. 715 \$, 271-1399.

259 Espaces commerciaux à louer

257 LAURIER OUEST Beau local rénové, 1 500 pi ca. Libre pour le 1er nov. 737-3563, matinée ou soirée.

ENTREPÔT Salles de montre et bureaux, boulevard Métropolitain, St-Leonard. 324-3423.

RUE ST-DENIS
Bâtisse neuve en béton, située côté est de la rue St-Denis, au sud de Mont-Royal. 1 096 à 2 260 pi.ca., Inf. Colette, 286-2524.

268 Espaces industriels à louer

ATTENTION! LONGUEUIL, À VENDRE
OU À LOUER. BUREAU ET ENTREPÔT 800 A 70 000 pi.ca. 442-1858.

IDÉAL INDUSTRIEL OU COMMERCIAL
à vendre ou à louer. P.A.T. const. neuve, 2000 à 12000 pi.ca., 640-4831.

275 Locaux à louer

A MONTRÉAL-NORD
2 espaces commerciaux, 2e étage, 45 X 40, 60 X 40. 323-4670.

IDÉAL PROFESSIONNEL
Jean-Talon, Lacordaire. Local ou commerce. 256-5080 (concierge).

283 Commerces à vendre

ATELIER DE COUTURE Avec clientèle établie. Fabrication sur mesure et assemblage de pantalons par contrat. 323-1740.

COMPAGNIE avec contrats de fondation, avec boom et beaucoup d'autres équipements, 819-758-4579, 953-7039.

RESTAURANT avec batisse, 25 milles de Montréal. Bon investissement. M. Stephanos, 1-829-2639.

RIVE-SUD St-Hubert, 3 commerces et 3 bâtisses, 1 dépanneur, 1 bar/laitier, 1 restaurant avec salle d'amusement, 676-3427.

394 Collections, Monnaie, Timbres

COLLECTION PRIVÉE cannes à pêche antiques, impeccable, valeur 20 000 \$ à discuter. 1-418-849-3436.

407 Offres d'emploi

CHAUFFEURS de limousines avec expérience, politesse, paget. Doit parler français/anglais. Autres langues un atout. Se présenter à: 22 rue Prince, Montréal, demandez M. Anfray.

487 Services domestiques

AGENCE REDFERN 932-7314
Ménagères, gardes d'enfants et préposés (es).

510 Cours

ANGLAIS COURS PRIVÉS
Par professeur anglais diplômé. 2 1/2 heures: 50 \$ 933-4310.

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement de tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DÉMÉNAGEURS PROFESSIONNELS QUÉBEC, OTTAWA, TORONTO, chaque semaine. Estimation gratuite. Réservez imm. 591-0184.

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JOOIN TRANSPORT INC.
Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

559 Entretien, réparations, rénovations

A. BARIL MAÇONNERIE INC.
Brique, bloc, pierre, foyer, pose et réparation. Ouvrage garanti. 628-2052.

MENUISERIE GÉNÉRALE
Spécial Balcons. Peintre. Estimation gratuite. 597-2179.

559 Entretien, réparations, rénovations

MENUISERIE: réparation balcon, pose aluminium, peinture, démolition. 529-5406.

SPECIALISTE en rénovations intérieures et extérieures, cuisine en mélamine. 33 ans d'expérience. 581-4658.

567 Lavage, nettoyage

SANI-PROPRE ENR. Vitres, murs, tapis, peinture, entretien de bureaux. 526-2715, paget numérique, 597-9556.

578 Santé

MASSOTHÉRAPIE chinois, européen: douleur, relaxation, sportif. 3 Ave. Cornwall, V.M.R. 738-7917.

594 Hypothèques

*** ATTENTION ***
HYPOTHÈQUE de 20 000 \$ à vendre ou à échanger, taux 10%, 3 ans. Pour INFO: 449-2249.

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

THUNDERCRAFT Magnum Express 88, 25 pi. tout équipé, 230 hrs, moteur Mercruiser 260, 645-4986.

695 Automobiles à vendre

CADILLAC Brougham '87, bleu conthien, cuir, 78 000 km, superbe, garantie. 21 000 \$. 655-2424.

JAGUAR XJS 1988 NOIRE
57 000km. 38 000 \$ tout équipé. 641-8371.

PORSCHE 911 TARGA, rouge, 1972, très bon état, aucune offre raisonnable refusée. 455-8613.

VOILIER Seidelman, 37, bonne condition, équipé, 4 voiles, 7 couchettes, 24 H.P. Bon prix. 348-4666.

101 Propriétés à vendre

POUR AUSSI PEU QUE 595 \$ par mois
Maison et terrain. Infrastructure complète. 12 modèles différents. 443-5650.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

MORIN HEIGHTS Magnifique maison Suisse, 2 étages, meublé, 3 c.c., 1 1/2 s/bains, terrain 26 000 pi ca., complètement paysager, piscine creusée, remise 12 X 16, piste de ski de fond, à quelques minutes des pentes de ski alpin et terrain de golf. Taxes très basses. Doit être vu pour apprécier. A vendre ou à louer avec option d'achat. Jour: 1-432-2945, 1-227-5958.

105 Propriétés à louer

BEAU 5 1/2: rénové, entrées lav/séch., r-d-c., cour arrière. Prés U de M. 729-9218.

MEUBLÉ à louer sur le Plateau, 4 1/2, pour 1 an. R-d-c., cour, 5 min. métro. Références. 700 \$/mois. 527-5091.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La sortie des 5000 réfugiés albanais paraît acquise

Une timide tendance réformiste semble s'être imposée sous la gouverne du premier secrétaire Ramiz Alia

PARIS (AFP) — Quatre à cinq mille Albanais réfugiés dans les ambassades européennes de Tirana attendaient toujours, hier, dans des conditions très difficiles, un départ vers l'étranger désormais accepté par les autorités albanaises, mais dont les modalités ont été durant tout le week-end au centre d'intenses tractations diplomatiques.

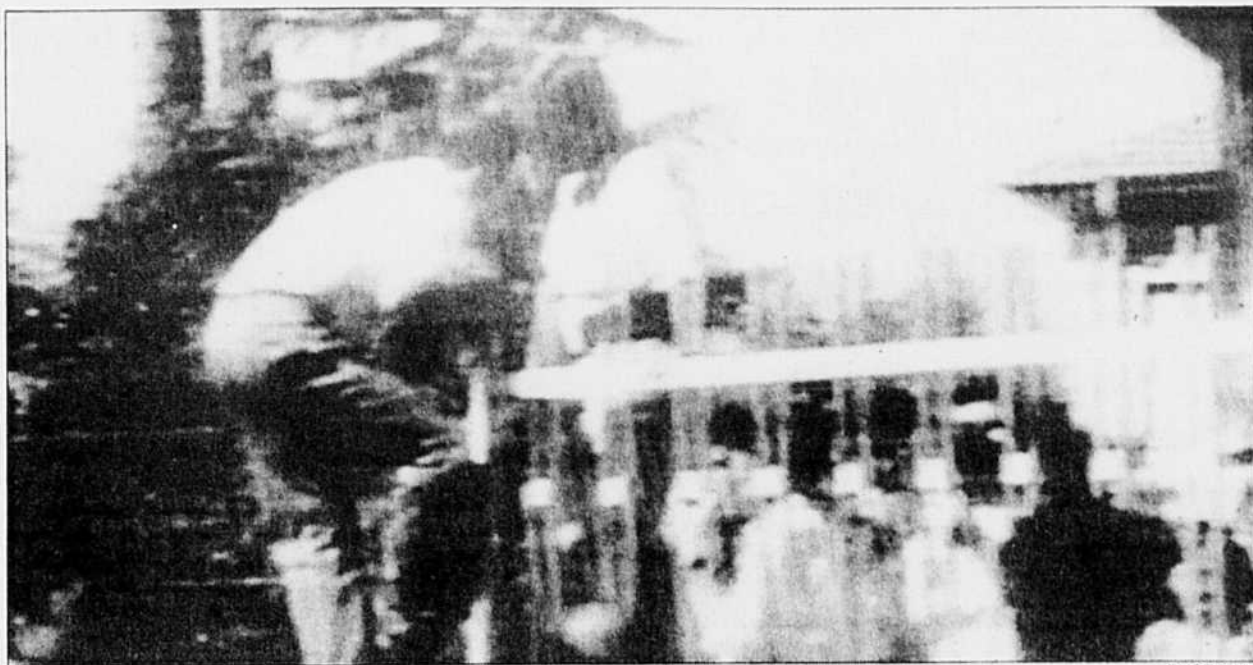
Les réfugiés ont commencé à remplir les premières formalités — formulaires à remplir et photos d'identité à prendre — pour l'obtention de passeports.

Entamées samedi à l'ambassade de France et hier dans les autres ambassades, ces formalités devraient se poursuivre aujourd'hui.

Selon les diplomates de l'ambassade de France à Tirana, qui abrite près de 550 réfugiés, le flot massif de population qui a submergé les missions étrangères à la fin de la semaine semblait pratiquement tari dimanche, la police et l'armée ayant bouclé le quartier des ambassades.

Les derniers chiffres établis dimanche faisaient état de près de 3000 personnes réfugiées à l'ambassade de RFA et d'un millier dans celle d'Italie, une dizaine d'autres missions diplomatiques abritant encore quelques centaines de candidats au départ.

Les autorités albanaises refusaient toujours hier l'envoi d'une aide humanitaire pour les réfugiés, bloquant notamment un chargement de lait en poudre arrivé à bord d'un



Des images de Tirana (ici, devant l'ambassade de RFA) ont été diffusées hier par la télévision française.

cargo italien dans le port de Durazzo.

Devant le refus catégorique des réfugiés de quitter les ambassades, le gouvernement albanais a finalement accepté samedi soir que la remise des passeports aux candidats au départ se fasse par l'intermédiaire des diplomates étrangers, mais de difficiles tractations continuaient hier sur les garanties devant accompagner l'opération d'évacua-

tion. Cette crise, sans précédent dans le dernier pays d'Europe resté jusqu'alors à l'écart du vent de liberté qui a renversé depuis un an la plupart des régimes communistes du continent, semble s'être accompagnée d'une certaine agitation dans le pays.

Des sources concordantes ont notamment fait état de rumeurs sur des troubles qui auraient eu lieu du-

rant la semaine dans les villes de Shkoder (nord-ouest du pays) et Kavaja (sud-ouest).

Cette crise semble également à l'origine du limogeage durant le week-end des ministres de l'Intérieur et de la Défense albanais, qui passaient pour des tenants d'une ligne dure.

Parlant samedi devant le plenum du Comité central qui a procédé au

remaniement du pouvoir albanais, le premier secrétaire Ramiz Alia a largement développé ses thèses économiques, même s'il n'a pas apporté d'élément nouveau par rapport à ce qui avait été décidé en janvier dernier lors d'un précédent plenum.

Il a précisé que les mesures de libéralisation seraient mises en oeuvre dès l'année prochaine et a annoncé pour fin septembre une augmentation de 10 à 20 pour cent des salaires les plus bas.

L'accent mis sur cette volonté d'ouverture économique, en pleine crise des réfugiés, pourrait signifier que M. Alia cherche à gagner du temps et à prévenir une éventuelle explosion de mécontentement populaire.

Le 2 juillet, la répression contre des centaines d'Albanais qui cherchaient à se réfugier dans les ambassades occidentales de Tirana, avait en effet fait craindre une évolution en ce sens dans le dernier pays stalinien d'Europe.

En limogeant une semaine plus tard les patrons des ministères de l'Intérieur et de la Défense, Simon Stefani et Prokop Murra, le chef du PC albanais s'est sans doute assuré une plus grande marge de manoeuvre pour parer aux résistances opposées par les fidèles de Mme Nexhmie Hoxha aux réformes envisagées.

Le chef de la redoutable police politique, la Sigurimi, Simon Stefani, passe pour un « disciple d'Enver Hoxha », farouchement hostile à l'impérialisme, au néo-révisionnisme

et à « l'ennemi intérieur et extérieur ».

Sa nomination à la tête d'une commission de contrôle donne toutefois à penser que la veuve d'Enver Hoxha, Nexhmie, décrite comme farouchement conservatrice, conserve encore un certain ascendant.

Selon certains analystes à Belgrade, le remaniement ministériel ne devrait toutefois pas accélérer le processus de démocratisation engagé par Ramiz Alia. Pour certains, Ramiz Alia tient en effet la situation en main et que le régime de Tirana pourrait encore durer malgré la crise des réfugiés et son possible dénouement.

La plupart des analystes excluent une évolution à la roumaine en Albanie, rappelant une récente déclaration du sociologue albanais Ilamit Bejta au quotidien *Zeri i Popullit*, dans laquelle celui-ci soulignait la docilité de la grande majorité des Albanais et leur ignorance des droits qui leur reviennent.

Ces analystes doutent par conséquent de la spontanéité du mouvement des réfugiés vers les ambassades à Tirana. Pour les uns, la ruée aurait pu être inspirée par les forces conservatrices afin d'entraver le processus de démocratisation qui risquerait de les priver de leurs privilèges.

Selon d'autres, la crise des réfugiés aurait pu être provoquée par les réformateurs, impatientes de traduire dans les actes leurs idées nouvelles.

Pinochet aurait voulu «exterminer» ses opposants

SANTIAGO (AFP) — Le régime militaire du général Augusto Pinochet a planifié « l'extermination » de ses opposants, a affirmé hier l'hebdomadaire communiste *El Siglo*, qui publie à l'appui de son affirmation des fac-similés de décisions « secrètes » de la Junte militaire au pouvoir jusqu'en mars dernier.

Les fac-similés et les citations de documents présentés par l'hebdomadaire et adoptés, selon lui, lors des sessions de la Junte militaire ou du gouvernement que présidait Pinochet, font notamment état d'une « opération de nettoyage » dirigée par le général chilien dans le sud du pays, en octobre 1973.

Ils évoquent également les procès et exécutions de partisans du gouvernement de Salvador Allende, renversé par les militaires en septembre de la même année.

Ils mentionnent par ailleurs les contacts établis, fin 1973, entre le gouvernement militaire chilien et les États-Unis.

Ces documents, portant sur les deux premières années du régime militaire, auquel a succédé un gouvernement civil le 11 mars dernier, « démontrent la froide planification de l'extermination de Chiliens par les hauts dirigeants de la dictature et leurs subalternes », souligne *El Siglo*.

Une grève par jour au Kosovo

BELGRADE (AFP) — Les syndicats indépendants de la province yougoslave du Kosovo (est), appuyés par l'opposition, ont invité hier la population albanaise de souche à observer du 9 au 14 juillet une grève générale quotidienne d'une heure, a indiqué l'agence Tanjug.

Au cours d'une conférence de presse, interrompue par la police, le Forum démocratique (opposition réunie), a annoncé que les Albanais du Kosovo opposeraient une résistance passive en réponse à la dissolution du parlement et du gouvernement locaux, décidée le 5 juillet par la Serbie, la république de tutelle de la province.

Cette mesure faisait suite à la déclaration d'indépendance du Kosovo par les députés albanais, trois jours auparavant.

Le Forum démocratique a invité les parlementaires albanais à continuer à siéger et demandé aux organisations internationales de prendre des mesures pour « soutenir la résistance passive et éviter une escalade de violence » au Kosovo.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Tél.: 05-268-6556
Fax: (514) 845-7974
Tél.: (514) 987-8242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Gare au «communisme primitif», lance Gorbatchev aux mineurs

Le leader soviétique les adjure de renoncer à la grève

MOSCOU (Reuter) — Le président Mikhaïl Gorbatchev a pressé hier les mineurs soviétiques de renoncer à la grève qu'ils prévoient observer mercredi, et a qualifié leurs méthodes d'« inacceptables ».

Gorbatchev, que la télévision a montré en conversation animée avec des ouvriers participant au 28e Congrès du Parti communiste soviétique, a aussi laissé entendre que les mineurs étaient utilisés par des forces politiques hostiles.

Le numéro un soviétique a averti les mineurs réunis autour de lui que, en cas d'échec de sa politique de réformes, ils risquaient d'être condamnés à un « communisme primitif ».

Les mineurs « veulent nous faire parvenir un message, et nous avons bien reçu ce message. Mais

agir avec de telles méthodes, en exerçant des pressions, et il s'agit bien de pressions, n'est pas acceptable », a martelé Gorbatchev, en ponctuant ses propos de grands gestes.

Le premier ministre Nikolai Ryjkov, qui assistait également à la réunion, a dit que Moscou avait beaucoup fait pour améliorer les conditions de vie des mineurs. « Et maintenant ils réclament (la démission) du gouvernement qui a pris des mesures pour résoudre leurs problèmes », a-t-il dit.

« Quelqu'un veut que cela arrive », a coupé Gorbatchev. « Les mineurs doivent y réfléchir ».

L'agence Tass a précisé la pensée de Gorbatchev.

« Le chef du parti pense que l'idée d'une grève n'est pas née dans les rangs de la classe ouvrière.

Quelqu'un veut exciter les ouvriers », écrit l'agence.

Des mots d'ordre de grève d'avertissement ont été lancés pour le 11 juillet dans les houillères de Donbass, en Ukraine, de Kouzbass, en Sibérie, et de Vorkouta, dans l'Arctique.

Les mineurs réclament la démission du gouvernement qu'ils accusent de ne pas avoir accordé une plus grande autonomie aux houillères et de ne pas avoir amélioré leurs conditions de vie, ainsi que le prévoyaient des accords conclus il y a un an, au terme d'une précédente grève des mineurs.

Le 11 juillet marque l'anniversaire du début de la grève de l'an dernier, mais cette année, il devrait aussi coïncider avec la clôture du 28e Congrès.

Les rebelles libériens réclament une reddition sans condition

ABIDJAN (Reuter) — Les rebelles de Charles Taylor, en lutte pour déloger du pouvoir le président libérien Samuel Doe, ont déclaré hier qu'ils ne respectaient pas le cessez-le-feu annoncé par le gouvernement et attendaient des forces loyales au chef de l'État qu'elles se rendent.

Thomas Woewiyu, porte-parole des rebelles, a démenti que les rebelles aient accepté le cessez-le-feu annoncé par Doe.

Dans une interview à Reuter, Woewiyu estime qu'« il n'y a pas eu d'accord entre nous et Doe et nous avons très très clairement fait savoir qu'il n'y aurait pas de cessez-le-feu de no-

tre côté ».

« Il devait demander à ses gens de poser les armes parce qu'ils sont cernés. Nous avons déclaré qu'il n'y aurait pas de représailles contre quelque groupe tribal que ce soit », a-t-il ajouté.

Selon des informations en provenance de la capitale Monrovia, les rebelles ont battu en retraite dans les faubourgs de la ville, qui est cernée par les forces du Front patriotique national du Libéria, que dirige Taylor. On ne signalait pas de tirs hier.

Mais l'on ignorait par contre si les rebelles avaient battu en retraite

pour se regrouper et attendre des renforts avant de lancer l'assaut final contre Doe, qui a établi une dernière ligne de défense autour de sa résidence fortifiée du bord de mer, ou s'ils s'étaient repliés en raison de dissensions internes entre factions rebelles.

Woewiyu vient de revenir de Washington, où il a eu des discussions avec divers responsables. Il compte se rendre mardi à Freetown au Sierra Leone pour des pourparlers de paix qui à l'origine devaient reprendre vendredi, sous l'égide de la Communauté économique d'Afrique de l'Ouest (CEAO).

Guerre verbale entre Bruxelles et Kinshasa

d'après AFP et Reuter

BRUXELLES — La Belgique et le Zaïre se sont mutuellement accusés hier d'être responsables de la crise qui envenime actuellement leurs relations.

Interrogé par la chaîne de télévision nationale belge RTBF, Me Nimy Maydika Ngimbi, conseiller du président zaïrois Mobutu Sese Seko, a pratiquement traité de menteur le ministre belge des Affaires étrangères Mark Eyskens.

Bruxelles s'est fondée sur les nouveaux accords belgo-zaïrois, et la référence aux droits de l'Homme qu'ils comportaient, pour geler ses prêts publics au Zaïre après les informations faisant état de massacres survenus en mai à l'Université de Lubumbashi.

Selon Me Nimy, cette référence aux droits de l'Homme n'est qu'un « simple préambule » aux accords et ne précise pas que la Belgique pourrait en tirer des conséquences.

« Ce passage n'était pas qu'une figure de style », a rétorqué M. Eyskens, également interrogé par la RTBF. « Pour nous, le respect des droits de l'Homme est une chose très importante, je croyais que c'était la même chose pour les Zaïrois », a ajouté le ministre.

« Ce que nous n'acceptons pas de la part de ce ministre, c'est que dans toute cette affaire, il a agi comme s'il n'y avait pas eu d'accord entre le Zaïre et la Belgique », a déclaré Nimy.

« Il a agi comme si c'est la Belgique qui devait dicter, et je pèse

mes mots, dicter les orientations du Zaïre », a-t-il ajouté.

Nimy a également accusé la presse belge de « néo-colonialisme » et a déclaré qu'elle ne serait plus la bienvenue au Zaïre s'il en était toujours ainsi.

Une commission parlementaire zaïroise a imputé à des responsables locaux le meurtre d'une dizaine d'étudiants à Lubumbashi dans la nuit du 11 mai.

Mais des groupes d'opposition ont affirmé que le massacre a été perpétré par des membres de la garde personnelle de Mobutu.

Nimy a affirmé que les forces de sécurité étaient placées sous les ordres du ministre de la Défense depuis l'année dernière et que « le président n'est plus leur tuteur ».

Israël frappe le Hezbollah

SAÏDA (AFP) — L'aviation israélienne a détruit hier une base du Hezbollah au Liban-Sud, faisant deux tués et trois blessés, et la formation pro-iranienne a aussitôt décrété la « mobilisation générale » dans ses rangs.

Quatre chasseurs-bombardiers ont attaqué à 13 heures locales un bâtiment de trois étages du Hezbollah, entre les villages de Jarjouch et Ain Boussouar, dans le massif de l'Iqlim at-Touffah, à une dizaine de kilomètres au sud-est de la ville de Saïda.

L'immeuble, touché de plein fouet, a été presque entièrement détruit, et plusieurs miliciens ont été ensevelis sous les décombres. L'attaque a fait au moins deux tués et trois blessés, a indiqué le Hezbollah.

Simultanément, des tirs qui opposaient par intermittence depuis le matin les combattants du Hezbollah à leurs rivaux chiites d'Amal sur le front de l'Iqlim at-Touffah ont redoublé d'intensité après le raid.

Un porte-parole à Beyrouth de la formation pro-iranienne a accusé Amal d'avoir « ouvert le feu contre les secouristes qui se rendaient sur les lieux du raid », ce qui démontre, selon lui, « la connivence entre Amal et les Israéliens ».

Il a ajouté que « la mobilisation générale a été décrétée dans les rangs du Hezbollah sur tous les fronts face à l'ennemi sioniste ».

Les positions de la formation intégriste dans l'Iqlim at-Touffah — où Amal et le Hezbollah s'affrontent depuis 18 mois — jouxtent la « zone de sécurité » créée et occupée par Israël dans le sud du Liban.

Le raid d'hier est le troisième en 48 heures au Liban de l'aviation israélienne, qui avait attaqué à deux reprises vendredi des positions du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général de M. Ahmad Jibril, faisant onze blessés.

ciel 98.5

Écoutez Ciel
et parcourez
le monde



Écoutez Ciel MF et
identifiez 4 mots passeport...
vous pourriez vous retrouver
sous le ciel de GRÈCE !



GRÈCE

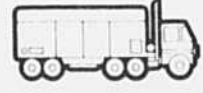
Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom	Prénom
Adresse	
Ville	Code postal
Telephone residence	Telephone bureau
Mots passeport	Date de diffusion

exotik
tours

Tirage le 31 juillet 1990

Vous déménagez?



Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom	
Adresse actuelle	
Code postal	No. tél.
Nouvelle adresse	
Code postal	No. tél.
Date de déménagement	

LE DEVOIR Remplissez et retournez le coupon réponse à: LE DEVOIR, service aux abonnés, 211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
LES ENTREPRISES G. COULOMBE
INC.
Prennez avis que la compagnie LES
ENTREPRISES G. COULOMBE INC. de-
mandera à l'inspecteur général des
institutions financières la permission
de se dissoudre.
Montréal, le 26 juin 1990
Président
GEORGES COULOMBE

Prennez avis que Me Michel Dufresne,
notaire à St-Léonard, est en posses-
sion du greffe et des dossiers de Me
Raymond Picard, notaire ayant été ra-
dié temporairement, tel qu'il appert
d'une ordonnance de garde provisoire
émise par le Président de la Chambre
des notaires du Québec en date du 26
juin 1990.

ÉTUDE de Me Michel Dufresne
5953, est, Jean-Talon, bur. 306
St-Léonard, H1S 1M5
No. tél.: 256-9931
Hrs de bur.: 9h à 17h
Signé à St-Léonard, ce
5 juillet 1990
Michel Dufresne, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-019538-906
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
C.J. GRENIER LTÉE.
Partie demanderesse
c.
SALON BIOSANA INC.
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SALON BIOSANA
INC. de comparaitre au greffe de cette
cour situé au 1, est rue Notre-Dame,
Montréal, Québec, salle 1.100 dans les
trente (30) jours de la date de la publi-
cation du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration
a été remise au greffe à l'intention de
SALON BIOSANA INC.
Lieu: Montréal
Date: 4 juillet 1990
DIANE BERLINGUET
Protonotaire adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-11-002299-903
No. Surintendant: 091415
COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:
DIANE LAVALLEE (214-570-061), ana-
lyse financier, domiciliée et résidant au
3440, Durocher, Penthouse 15, Mont-
réal, H2X 2E2

Débitrice
Avis est par la présente donné que
DIANE LAVALLEE du 3440 Durocher,
Penthouse 15, Montréal, H2X 2E2 a fait
cession de ses biens le 27e jour de
juin 1990 et que la première assemblée
des créanciers sera tenue le 12e jour
de juillet 1990, à 10h00 au Complexe
Guy Favreau, 200, boul. Dorchester O.
Tour O, Montréal.

Daté de St-Georges, ce
6e jour de juillet 1990
NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE
12025, 1re Avenue
St-Georges-Est
G5Y 2E2

AVIS
A qui de droit,
Veuillez prendre note que depuis le 20
juin 1990, Monsieur DENIS BACHAND,
administrateur agréé, demeurant au
numéro 441 de la rue Liège à Sher-
brooke, Québec, J1X 2N1 ne fait plus
partie du conseil d'administration de la
compagnie 2629-7804 QUÉBEC INC.,
laquelle a son siège social au numéro
655 de la 321ème Avenue, suite 202 à
Lachine, Québec, H8T 3G6 et une
place d'affaires au numéro 897 de la
rue Merry Nord à Magog, Québec, J1X
2G9 et qu'il n'est plus habilité d'au-
cune façon à représenter et engager la
compagnie.

Signé à Lachine ce 3 juillet 1990.
GEORGES TREMBLAY, secrétaire
de 2629-7804 Québec Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-008715-904
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
LA PROTONOTAIRE ADJOINTE
LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-
DAME DE LA PAIX,
Partie demanderesse
c.
DANIEL POITRAS,
et
NICOLE GOYETTE,
Partie défenderesse

ORDRE est donné à SYLVAIN POI-
TRAS et DANIEL POITRAS de compa-
raître au greffe de cette cour situé au 1
est, rue Notre-Dame, Montréal, Greffe
de la Cour Supérieure dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE DE-
VOIR.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.
Lieu: Montréal
Date: 3 juillet 1990
DIANE BERLINGUET
PROTONOTAIRE ADJOINTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-189266-905
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)
PRÉSENT
LA PROTONOTAIRE ADJOINTE
MALIKA ZENZAMY, directrice de ser-
vice d'exportation, résidant et domici-
liée au 5300 Place Garland, #612,
dans la Cité de Montréal, Province de
Québec,

Partie demanderesse
c.
STYLIANOS NIKOLAKAKIS, homme
d'affaires de résidence et domicile in-
connus,

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SYLVAIN POI-
TRAS et DANIEL POITRAS de compa-
raître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame
Est, à Montréal dans les trente (30)
jours de la date de la publication du
présent avis dans le journal LE DE-
VOIR.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.
Lieu: Montréal
Date: 3 juillet 1990
DIANE BERLINGUET
PROTONOTAIRE ADJOINTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-189266-905
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)
PRÉSENT
LA PROTONOTAIRE ADJOINTE
MALIKA ZENZAMY, directrice de ser-
vice d'exportation, résidant et domici-
liée au 5300 Place Garland, #612,
dans la Cité de Montréal, Province de
Québec,

Partie demanderesse
c.
STYLIANOS NIKOLAKAKIS, homme
d'affaires de résidence et domicile in-
connus,

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SYLVAIN POI-
TRAS et DANIEL POITRAS de compa-
raître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame
Est, à Montréal dans les trente (30)
jours de la date de la publication du
présent avis dans le journal LE DE-
VOIR.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

Une copie de la déclaration a été re-
mise au greffe à l'intention de SYL-
VAIN POITRAS et DANIEL POITRAS.

AVIS est par les présentes donné que
le contrat de vente en date du 21 juin
1990 par lequel toute dette et compte
recevable présents ou futurs, payables
à Deutz-Allis Corporation Canada Ltd.
par ces concessionnaires de la pro-
vince de Québec relativement à la
vente d'équipement de ferme ont été
vendus, cédés et transférés à Whirl-
pool Acceptance Canada Inc., a été
enregistré au bureau d'enregistrement
de la division de Montréal, le 22e jour
de juin 1990, sous le numéro 4295314,
au bureau d'enregistrement de la divi-
sion de Sherbrooke le 26e jour de juin
1990, sous le numéro 389535, au bu-
reau d'enregistrement de la division de
Joliette, le 26e jour de juin 1990, sous
le numéro 293860 et au bureau d'en-
registrement de la division de Maski-
nongé, le 26e jour de juin 1990, sous le
numéro 136966.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

Le 4 juillet 1990.
MACKENZIE GERVAIS.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
2641-8293 QUÉBEC INC.
Prennez avis que la compagnie « 2641-
8293 QUÉBEC INC. » demandera à
l'inspecteur général des institutions fi-
nancières la permission de se dissou-
dre.
Montréal, le 12 juin 1990.
Yvon l'Espérance,
Secrétaire de la compagnie.

Avis est par les présentes donné que
le contrat de vente en date du 27 juin
1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMI-
NION de toutes dettes, présentes ou
futures, payables à SYSTÈMES DE SE-
CURITE NASA INC./NASA SECURITY
SYSTEMS INC. a été enregistré au bu-
reau d'enregistrement de la division
d'enregistrement de Montréal, le 31e
jour de juillet 1990, sous le numéro
4298666.

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

2434-2388 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que
la compagnie 2434-2388 QUÉBEC INC.
demandera à l'inspecteur général des
institutions financières la permission
d'obtenir sa dissolution.
Montréal, ce 3e jour de juillet 1990.
LAVERIE, O'BRIEN
Procureurs de la compagnie.

Avis est par les présentes donné que
le contrat de vente en date du 6 juin
1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMI-
NION de toutes dettes, présentes ou
futures, payables à MANUFACTURE
DE CHAPEAUX MAGILL INC./MAGILL
HAT MANUFACTURING INC. a été en-
registré au bureau d'enregistrement de
la division d'enregistrement de Mont-
réal, le 13ème jour de juin 1990, sous
le numéro 4290647.

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Ce 21ème jour de juillet

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, lundi 9 juillet 1990

SCIENCE ET TECHNOLOGIES

Le Paraquat, un herbicide très toxique

Guy Paquin
Collaboration spéciale

LES HERBICIDES et les défoliants, avant d'être admis comme sécuritaires dans les pays où on les utilise, doivent subir des tests de non-toxicité. Malheureusement, il arrive que certains pays pauvres ferment les yeux sur les dangers potentiels de ces produits pour la santé humaine. Cette indulgence est due aux services que rendent les herbicides dans des cultures et au fait que des produits non-toxiques coûtent souvent plus cher.

Un de ces produits, le Paraquat, fabriqué par Imperial Chemical Industries, une firme britannique, est approuvé par le gouvernement de la Colombie depuis 1969.

Les paysans colombiens utilisent le Paraquat pour contrôler les mauvaises herbes dans les cultures de coton, de canne à sucre, de pommes de terre, de soja, de maïs et de tomates. De plus, le produit est utilisé comme dessiccant. Certains végétaux comme le riz, le sorgho et la canne à sucre se récoltent mieux quand séchés. Finalement, le Paraquat agit comme défoliant dans les cultures de bananes, de cacao, de palmiers et d'agrumes. Malheureusement, le Paraquat ne dessèche pas que les végétaux. Mme Maria Arruyabe, spécialiste en toxicologie, en épidémiologie et en bio-statistique de l'Université McGill, a démontré que les paysans colombiens qui utilisent le Paraquat ont sept fois et demi plus de chances de développer une maladie respiratoire obstructive que la population en moyenne. Le mal le plus courant est la bronchite chronique, très aggravée chez les usagers du tabac.

L'exposition externe au Paraquat peut entraîner des irritations de la peau et des muqueuses. L'absorption à l'intérieur de l'organisme entraîne des désordres allant de la corrosion gastro-intestinale à la mise hors de combat partielle du rein ou du foie.

Mais là où le Paraquat fait le plus de dégât, c'est aux poumons. À cause de sa forte réactivité à l'oxygène, le Paraquat agit très durement sur les tissus interstitiels de cet organe. Il en résulte une inflammation durable des tissus conjonctifs de soutien des poumons.

Ce qui rend le produit si nocif, c'est que l'organisme met énormément



Ces paysans colombiens vaporisent sans aucune protection le Paraquat.

de temps à l'éliminer. Pas question de la frictionner par une quelconque activité métabolique. S'il est éliminé, c'est tel quel. Malheureusement, comme la molécule est chargée positivement, le corps la réabsorbe avant que le rein n'ait pu s'en débarrasser. Et l'herbicide de faire un séjour prolongé dans le corps, ce qui explique que, même à petites doses, sa toxicité reste importante.

Pire encore, abimé par le Paraquat, le fin réseau des canaux rénaux en vient à ne plus pouvoir retirer l'herbicide du sang. C'est ainsi que la molécule toxique peut sans vergogne s'accumuler dans les poumons et y causer des dommages permanents.

Mme Arruyabe a fait ses recherches sur une population de paysans colombiens de la région de Carmen de Viboral, à l'ouest du pays. Elle a identifié 603 usagers du Paraquat sur une population interrogée de 5483 personnes. En comparant les usagers et les non-usagers, elle a montré

que 11 % des usagers avaient développé une bronchite chronique alors que cette maladie n'affecte que 1 % des non-usagers. 12 % des non-usagers ont des problèmes pulmonaires tandis que la proportion s'élève à 21 % chez les usagers.

Ce qui inquiète le gouvernement colombien c'est que, depuis son introduction en 1969, le Paraquat a obtenu un succès incroyable. Alors qu'on en utilisait 560 000 litres en 1980, l'Institut colombien d'Agriculture affirme que la quantité était passée à 2 millions et demi de litres en 1987. Bien que des normes d'usage aient été définies, il semble que peu de gens les suivent. Cela augmente d'autant les effets toxiques du produit.

Il semble que dès 1982, le gouvernement américain ait reconnu l'extrême toxicité du Paraquat. C'est sans doute pourquoi les usagers nord-américains, s'en servent en prenant toutes les précautions requises. On épand le produit grâce à des machines dont l'opérateur est enfermé

dans une cabine étanche ce qui le protège efficacement des vapeurs toxiques. Inutile de dire que de telles machines sont hors de prix pour les paysans colombiens. Leur technique d'épandage est manuelle et rudimentaire. À Carmen de Viboral, on utilise la technique d'épandage du Paraquat illustrée ici depuis 1984. Les maladies pulmonaires ont fait leur apparition dès 1986.

Le Paraquat est permis dans une vingtaine de pays y compris le Canada. On pourrait lui préférer les produits beaucoup moins toxiques comme le glyphosate, mais le coût de ce dernier en restreint l'usage dans les pays d'Amérique latine. « Nous espérons donc, explique Mme Arruyabe, que des études telles la nôtre convaincront l'Organisation mondiale de la Santé, qui a classé le Paraquat comme moyennement dangereux, de le reclasser. Nous souhaitons aussi que le gouvernement colombien tienne compte des coûts sociaux de produits aussi nocifs que le défoliant britannique. »

Le gouvernement roumain a recours aux sanctions pour freiner la baisse de productivité du travail

BUCAREST (AFP) — Le gouvernement roumain a averti les salariés du pays que leurs rémunérations ne seront plus désormais versées que « sur la stricte base du travail fourni ».

Cet avertissement est, selon les observateurs, lié à l'inquiétude des autorités face à la baisse de la productivité du travail constatée en Roumanie depuis le changement de régime en décembre dernier.

Le gouvernement du premier ministre Petre Roman, qui s'est réuni pour la première fois en séance plénière depuis sa nomination le 28 juin, a indiqué que « l'économie (roumaine) ne peut plus supporter le paiement d'un travail qui n'a pas été effectué ».

Le texte précise qu'il a été constaté que dans une série d'entreprises et secteurs d'activité, les niveaux de production établis n'ont pas été atteints; ce qui a déréglé les liens en-

tre les unités de production. Ce fait, ajoute le communiqué, peut provoquer des déséquilibres dans l'ensemble de l'économie. »

Pour le gouvernement roumain, « jusqu'au moment où un fond de rétribution sera constitué au niveau des entreprises (NDLR: jusqu'à présent les banques étatisées avaient le contrôle du versement des salaires et des investissements) sur la base de leurs résultats financiers, les banques libéreront les sommes nécessaires au paiement des salaires en fonction de la réalisation des programmes de production. Ces programmes, indique le communiqué, seront établis par les entreprises elles-mêmes. »

Le gouvernement roumain indique par ailleurs que « si la baisse de production dans une entreprise est due aux fournisseurs et que l'entreprise se trouve dans la situation de ne plus pouvoir payer ses employés, elle

aura la voie ouverte vers la justice. Elle pourra demander des dédommagements égaux à la valeur des salaires non payés. »

La baisse de production et l'absentéisme, dénoncés à plusieurs reprises récemment par le premier ministre Petre Roman et le président de la République Ion Iliescu, seraient très importants en Roumanie depuis le renversement du régime Ceausescu en décembre dernier. Certains experts occidentaux à Bucarest estiment notamment que la production de charbon a baissé de 40 % depuis le début de l'année.

Les exportations vers l'Occident seraient passées de près de 7 milliards \$ US en 1989 à 5 milliards \$ US pour la période équivalente.

Selon ces mêmes experts, la balance commerciale roumaine, bénéficiaire de près de 2 milliards et demi de dollars en 1989 devrait être déficitaire de 1,6 milliards \$ US en 1990.

Par ailleurs, le ministre des finances, M. Teodor Stolojan, a présenté un rapport sur la libéralisation des prix qui doit « tenir compte d'un côté de la nécessité d'assurer une juste protection sociale dans la période de transition (vers l'économie de marché) et, dans le même temps, de libérer l'économie des effets perturbants d'une politique des prix planifiée et centralisée. »

Enfin, le gouvernement a « approuvé le programme pour continuer les investissements » de la centrale nucléaire civile de Cernavoda (sud-est), construite avec l'aide de la technologie canadienne et « développée par la coopération avec les spécialistes canadiens. »

Cette centrale, construite durant l'ère Ceausescu, n'a jamais été terminée et les experts canadiens ont mis en cause la qualité de sa construction, ainsi que ses normes de sécurité.

Conable prône une réduction de la dette polonaise

WASHINGTON (AFP) — Le président de la Banque Mondiale, Barber Conable, a lancé un appel en faveur d'une réduction de la dette de la Pologne, et d'autres pays à revenu intermédiaire, pour leur permettre de poursuivre leur développement économique.

« Le poids du service de la dette rendra très difficile une reprise de la croissance économique en Pologne », a déclaré M. Conable lors d'une rencontre avec la presse. « Une solution doit être trouvée », a-t-il poursuivi.

La Pologne, l'Union soviétique et le GATT (Accord sur les tarifs douaniers et le commerce) figurent no-

tamment sur l'agenda de la rencontre des Sept grands pays industrialisés, qui se tiendra aux États-Unis, à partir du 9 juillet.

Varsovie a lancé plusieurs appels pour une réduction de sa dette de 43 milliards \$ US, demandant notamment lors des réunions de printemps du Fonds monétaire international, à Washington, que le service de celle-ci soit réduit de 80 % pour lui permettre de mener à bien sa mutation vers une économie libérale.

« Le service de la dette limite les investissements de croissance », a souligné le président de la Banque Mondiale, organisation spécialisée

dans l'aide aux pays en développement. Les intérêts payés par ces pays sur leur dette de 1300 milliards \$ US s'élèvent annuellement à environ 130 milliards \$ US, indique-t-on par ailleurs.

Des initiatives ont été prises pour l'allègement de la dette des pays les plus pauvres (accord de Toronto) et pour ceux ayant la dette commerciale la plus lourde (plan Brady), mais d'autres comme la Côte d'Ivoire, le Nigéria ou les pays d'Europe de l'Est, supportent une dette publique très élevée, et « les possibilités d'allègement font défaut », a expliqué M. Conable.

Beaucoup de ces pays parviennent

à maintenir une croissance économique en dépit d'une dette très lourde. Une réduction aiderait les gouvernements à mettre en place des réformes économiques parfois difficiles à défendre sur le plan politique, a poursuivi M. Conable. « Nous espérons qu'il y aura un accord sur ce point », a-t-il conclu.

Le président de la Banque Mondiale a également appelé les Sept à veiller aux intérêts des pays en développement dans le cadre d'un éventuel accord du GATT (Uruguay Round), citant les secteurs sensibles des textiles, de l'habillement et de l'agriculture.

L'industrie de la défense en panne

GENÈVE (AFP) — Un désarmement généralisé est susceptible d'entraîner un chômage massif dans les industries de la défense, estime le Bureau International du Travail (BIT), une organisation spécialisée des Nations Unies, dans une étude publiée à Genève.

« Les dividendes de la paix ne seront pas que des gains », prédit le BIT. Lorsqu'on reconvertira le système militaro-industriel à la production civile, il faudra une « planification très minutieuse si l'on veut éviter le licenciement brutal de millions de travailleurs des entreprises liées au secteur de la défense », estime l'organisation.

Le BIT chiffre à 55 millions le

nombre d'emplois liés à la défense dans le monde. Le secteur de l'armement employait 1,8 million de salariés en 1985 aux États-Unis et au moins six millions de personnes en URSS, selon la même source.

La reconversion de cette main-d'oeuvre, souvent pléthorique, très spécialisée et à faible productivité et qui bénéficie « partout dans le monde de salaires particulièrement élevés », sera difficile, estime le BIT.

Quels que soient les efforts des pouvoirs publics pour créer des emplois, « une part importante de la main-d'oeuvre licenciée restera probablement sans travail », conclut le BIT.

Garavou vous dit:

ATTENTION!

CSST

Ne partez pas en vacances sans votre Lafleur...

Cette semaine à la bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Les Magasins Château	10-07	10 h 30	Le Sheraton (Mtl)
Berkley (Papiers Peints)	11-07	11 h 00	Hôtel Delta (Sherbrooke)
Bionaire	12-07	10 h 00	Hôtel Le Pavillon (Montréal)

ÉCHÉANCE DE BONS DE SOUSCRIPTION

Inter-City Products
Symbole : IPR.WT
Valeurs : action privilégiée 8 % cat. C.
Base de souscription : 3 bons plus 25 \$ pour souscrire à 1 action.
Date d'échéance : le 9 juillet 1990.

Noramco Mining
Symbole : NNN.WT
Valeurs : actions ordinaires.
Base de souscription : 1 bon plus 12,50 \$ pour souscrire à 1 action.
Date d'échéance : le 13 juillet 1990.

MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE ET RÉORGANISATION DU CAPITAL

Asian Canadian Resources
La compagnie a modifié sa raison sociale pour **Victorian Enuretic Services** et consolider ses actions sur la base de 4,2 anciennes pour 1 nouvelle.

Colin Energy
La compagnie a modifié sa raison sociale pour **International Colin Energy** et consolider ses actions sur la base de 3 anciennes pour 1 nouvelle.

Trinity Mines
La compagnie a modifié sa raison pour **Harlake Capital Group** et consolider ses actions sur la base de 20 anciennes pour 1 nouvelle.

NOUVELLE INSCRIPTION

Nom de la compagnie	Symbole
CMP 1989 Oil & Gas Development Ltd Partnership	CPG.UN
Continental Gold	CNT
Exploration Duvernay	DUV
MTC Mortgage Investors Trusts No. 2	MTC.UN

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait être incomplet.

Ces renseignements sont fournis par **Tassé**

L'humour pour mieux réussir

SAN FRANCISCO (AP) — Malcom Kushner affirme dans son livre *Comment utiliser l'humour pour réussir en affaires* — un best-seller — que les personnes qui rient pendant leur travail en font plus et réussissent mieux que leurs collègues grincheux.

M. Kushner essaie de communiquer aux gens quel genre d'humour convient le mieux sur leur lieu de travail, ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire. Les plaisanteries raciales et sexuelles sont toujours malvenues, mais l'auteur déclare que le concurrent est une bonne cible de raillerie.

L'humour, selon l'auteur, est comme un aimant qui attire et motive les gens, diminue le stress, contribue à résoudre les conflits et dissimule les remarques hostiles.

« La gestion, la vente, la négociation, la planification, la prise de décision — toutes les tâches fondamentales de la vie des affaires — deviennent plus simples quand les gens ont une bonne opinion de vous », écrit-il dans son livre.

De plus, les personnes célèbres ne doivent pas hésiter à recourir à l'humour. Exemples: Lee Iacocca, pdg de Chrysler, Ronald Reagan (qui plaisantait à propos de son âge), Mario Cuomo, gouverneur de New York.

Malcom Kushner a abandonné sa profession d'avocat dans une société il y a huit ans pour s'établir « conseiller en humour ». Parmi ses clients, il compte le fisc et les gendarmes de San Francisco.

RELAIS D'AFFAIRES

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. À partir de 60\$ p.pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. A quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours JOE 110 — (514) 532-3134

LAURENTIDES

Auberge St-Denis

(514) 227-4602
1-800-361-5724
FAX: 227-8504

44 chambres
24 suites
cuisine française

Forfait: **\$145** /pers./jour (occupation simple)

St-Sauveur des Monts
61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R4

Membre international de « Romantik Hotels »

RELAIS & CHATEAUX

L'ART DU BIEN RECEVOIR

Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'au-trefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une veille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200\$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

LAURENTIDES / VAL-DAVID

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir — A 1 heure de Montréal — 70 chambres — 5 fleurs de lys — Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes — Prestigieuse cave à vins — Sports de saison — 5 salles de conf. — équip. audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — Mtl (514) 866-8262 — Ext. Mtl. 1-800-567-6635 — Val David (819) 322-2020 — Fax: (819) 322-6510 — C.P. 190 Val David J0T 2N0.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classe 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. Sains frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national « Mérite de la Restauration ». 5 salles de réunions disponible. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Die Hard* 2 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30
ASTRE II: — *Robocop* 2 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
ASTRE III: — *Total Recall* ven. au mar. 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h. — *The Adventures of Ford Fairlane* mer. jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
ASTRE IV: — *Ghost Dad* ven. au mar. 1 h, 5 h 10, 9 h 30, mer. jeu. 1 h, 2 h 45, 4 h 40, 6 h. — *Back to the Future* 3 ven. au mar. 2 h 45, 7 h. — *Total Recall* mer. jeu. 7 h 45, 10 h
BÉRRI I: (288-2115) — *Retour vers le futur* 3 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
BÉRRI II: — *Les Jetson, le film* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BÉRRI III: — *Nikita* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45
BÉRRI IV: — *Gremlins* 2 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 15
BÉRRI V: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15 — *La nurse* 7 h 15, 9 h 15
BONAVENTURE I: (861-2725) — *Die Hard* 2 sem. 7 h, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Ghost Dad* sem. 7 h 20, 9 h 10
BROSSARD I: (465-5906) — *Robocop* 2 1 h 45, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25
BROSSARD II: — *Les Jetson, le film* 1 h, 3 h, 5 h. — *La nurse* 7 h 15, 9 h 10
BROSSARD III: — *Die Hard* 2 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Ghost Dad* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 2: — *Back to the Future* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 3: — *Die Hard* 2 1 h 30, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 4: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05 — *Cruising* Bar 7 h, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 5: — *Les Jetson, le film* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10 — *La nurse* 7 h 15, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 6: — *Robocop* 2 12 h 30, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 20, 9 h 45
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt. — *Ghost Dad* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — *The Adventures of Ford Fairlane* mer. jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 20
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: — *Cadillac Man* ven. au mar. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Ghost Dad* mer. jeu. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: — *Back to the Future* 3 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
CINÉMA JEAN-TALON: Mt. — *Dick Tracy* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 1: — *Total Recall* 1 h, 3 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 2: — *Pas de répit pour Mélanie* 1 h, 3 h, 7 h 15 — *Le mariage de Betsy* 5 h, 9 h 15
CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) — (relâche jusqu'au 1er août)
CINÉMA PARIS: Mt. (875-7284) — *Milou en mal* 15 h, 19 h 15 — *Secret Wedding* 17 h, 21 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Back to the Future* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: — *Ghost Dad* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: — *Jetsons, the Movie* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 8 h 45
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: — *Die Hard* 2 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: — *Robocop* 2 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: — *Bird on a Wire* ven. au mar. 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 — *The Adventures of Ford Fairlane* mer. jeu. 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA V: 1-5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Betsy's Wedding* 7 h 15, 9 h 35
CINÉMA V-2: — *Dick Tracy* 6 h 20, 9 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX I: (849-3456) — *Cruising* Bar 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉPLEX II: — *The Cook, the Thief, his Wife and her Lovers* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30
CINÉPLEX III: — *Cinéma paradiso* 1 h 35, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — *Milou en mal* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX V: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05 — *My Left Foot* 7 h 05, 9 h 05
CINÉPLEX VI: — *Longtime Companion* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — *Cinéma Paradiso* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX VIII: — *Jésus de Montréal* fr. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IX: — *Ripoux contre Ripoux* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Miss Daisy et son chauffeur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS II: — *L'homme qui voulait savoir* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Le cuisinier, le voleur sa femme et son amant* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *La fleur du mal* 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25
COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (283-8229) — (relâche jusqu'au 1er août)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Fanny et Alexandre* 20 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Le grand bleu* sem. 8 h
DAUPHIN I: (721-6060) — *Retour vers le futur* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
DAUPHIN II: — *Les Jetson, le film* 1 h, 2 h 40, 4 h 20 — *Gemlins* 2 7 h 15, 9 h 20
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Die Hard* 2 sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA DÉCARIE 2: — *Robocop* 2 sem. 7 h 05, 9 h 40
DORVAL I: (831-8586) — *Dick Tracy* 1 h, 4 h, 6 h 30, 9 h 15
DORVAL II: — *Another 48 Hours* 7 h 15, 9 h 30 — *The Case of the Witch Who Wasn't* 1 h, 3 h, 5 h 05
DORVAL III: — *Total Recall* 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 10
DORVAL IV: — *Pretty Woman* 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
DU PARC 1: (844-9470) — *Dick Tracy* sem. 6 h 45, 9 h 15
DU PARC 2: — *Days of Thunder* sem. 7 h, 9 h 30
DU PARC 3: — *Days of Thunder* 8 h 15
DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Dick Tracy* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — *Total Recall* 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
FAIRVIEW I: (697-8095) — *Gremlins* 2 the New

Batch 1 h 30, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
FAIRVIEW II: — *Days of Thunder* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (832-2230) — *Robocop* 2 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Bird on a Wire* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25, jeu. 2 h, 4 h 30, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Longtime Companion* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Jetsons, the Movie* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — **GREENFIELD I:** (671-6129) — *Days of Thunder* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h 15
GREENFIELD 2: — *Pas de répit pour Mélanie* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
GREENFIELD 3: — *Dick Tracy* 1 h, 3 h 30, 6 h 45, 9 h 20
IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vivre au Sommet* (fr.) du lun. au dim. de 10h.30 à 21h.30 aux 45 à 60 min. approx. — *To the Limit* du lun. au dim. à 11h.30 et 18h.30
IMPERIAL: (288-7102) — *Days of Thunder* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40
LAVAL I: (688-7776) — *Total Recall* 1 h 30, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15
LAVAL II: — *Dick Tracy* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35
LAVAL III: — *Pas de répit pour Mélanie* 1 h, 3 h 10, 7 h 20 — *Another 48 Hours* 5 h 10, 9 h 35
LAVAL IV: — *Le mariage de Betsy* 12 h 40, 2 h 50, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
LAVAL V: — *Days of Thunder* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 30, 9 h 45
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Retour vers le futur* 3 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LAVAL 2000 2: — *Gremlins* 2 1 h 30, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 40, 9 h 45
LOEW'S I: (861-7437) — *Dick Tracy* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
LOEW'S II: — *Total Recall* 1 h 45, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20
LOEW'S III: — *Total Recall* 12 h 45, 3 h 15, 5 h 50, 8 h 20
LOEW'S IV: — *Pretty Woman* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 15
LOEW'S V: — *Pretty Woman* 1 h 05, 3 h 40, 6 h 15, 9 h
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Tommy* 19 h — *Milou en mal* 21 h 15 — Salle 2: *Le peuple singe* 19 h 15 — *Le diable au corps* 21 h — Salle 3: *Orphée* 19 h 30 — *Manon des sources* 21 h 30
PALACE 1: — *Gremlins* 2 the New Batch 1 h 45, 4 h 05, 6 h 45, 9 h 15
PALACE 2: — *Betsy's Wedding* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30 — Funk U, Kim Richardson, chanteuse, du 12 au 15 juillet
BAR LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Al Ward, le 9 juillet à 22h.30
BAR 2080: 2080 rue Clarke, Montréal (285-0007) — Jazz à 22h.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 18h. à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h., sam. à compter de 21h.30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. de 17h. à 19h., mar. de 17h.30 à 19h.30 — Trio Billy Georgette, sam. de 18h. à 21h.30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h. à 24h.
LE BIJOU: Hôtel Relax, 2900 Le Carrefour, Laval (688-8244) — Mark Walker, chanteur/saxophoniste, du 3 au 26 juillet, mar. mer. de 20h. à 01h., jeu. ven. de 21h. à 02h., sam. de 22h. à 03h.
LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 310 Le-moyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Le groupe El Kady, du mer. au sam.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Prise de la Bastille, Léo Ferré, Duteil, Sylvestre, avec Wagi Kouri, Suzanne Hurbise, Manon Desruisseaux, Pierre Prud'homme, Lynda Johnson, le 11 juillet
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal — Jazz les ven. et sam. à 21h.30
LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915) — Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, jeu. ven. de 18h. à 21h., sam. de 17h.30 à 20h.30, dim. de 17h. à 20h.30
LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (678-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30
LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403) — Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. sam. dim. de 17h.30 à 20h.30
LA CAGE AUX SPORTS: 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30
LA CAGE AUX SPORTS: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30
CARRÉ DORCHESTER: Angle Peel et René Lévesque, Montréal — Harmonie de Lachine, le 9 juillet à 19h.30
LE CLUB DATE: 1218 est Ste-Catherine, Montréal (526-5844) — La chanteuse Claudia Katry, du mer. au sam. à 22h., dim. à 16h.30 — La chanteuse Caroline Harvey, les dim. à 22h.
ÉGLISE DE ST-LIGUORI: St-Liguori — Festival international de Lanaudière: Quatuors de Beethoven, le 9 juillet à 20h.
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt. (285-1450) — Bar du Foyer: Tibor Caesar, pianiste, lun. 17h. à 20h., mar. au ven. 17h. à 01h.

PALACE III: — *The Case of the Witch Who Wasn't* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE IV: — *Another 48 Hours* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h, mer. 1 h 30, 4 h, 9 h 30
PALACE V: — *Another 48 Hours* 1 h, 3 h 30, 6 h, 8 h 30
PALACE VI: — *Another 48 Hours* 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 45
PARADIS I: (354-3110) — *Retour vers le futur* 3 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30
PARADIS II: — *Gremlins* 2 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45 — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15
PARADIS III: — *Les Jetson, le film* 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h. — *La nurse* 7 h 45, 9 h 40
PARISIEN I: (866-3856) — *Pas de répit pour Mélanie* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PARISIEN II: — *Le mariage de Betsy* 12 h 40, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 35
PARISIEN III: — *Une jolie femme* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 20
PARISIEN IV: — *Dick Tracy* 1 h 30, 4 h 15, 6 h 55, 9 h 30
PARISIEN V: — *Total Recall* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 20
PARISIEN VI: — *Cyrano de Bergerac* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
PARISIEN VII: — *Cyrano de Bergerac* 12 h, 2 h 50, 5 h 40, 8 h 35
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Die Hard* 2 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II: — *Back to the Future* 3 mar. 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30, lun. 1 h 30, 4 h 15, 9 h 40 — *The Adventures of Ford Fairlane* mer. jeu. 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
PLACE ALEXIS NIHON III: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — *Back to the Future* 3 mer. jeu. 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Retour vers le futur* 3 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — *Gremlins* 2 12 h 20, 2 h 35, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt. (274-3550) — *Rebel Without a Cause* 7 h 15 — *Bartley* 9 h 30
UNIVERSITÉ: Mt. (849-0041) — *Jean de Florette* lun. mar. jeu. 7 h. — *Manon des sources* lun. mar. jeu. 9 h 10
VERSAILES I: (353-7880) — *Total Recall* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h
VERSAILES II: — *Days of Thunder* 12 h 30, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
VERSAILES III: — *Another 48 Hours* 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Une jolie femme* 12 h 30, 3 h
VERSAILES IV: — *Pas de répit pour Mélanie* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 15 — *Une jolie femme* 9 h 15
VERSAILES V: — *Dick Tracy* 12 h 20, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
VERSAILES VI: — *Le mariage de Betsy* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 40, 6 h 40, 9 h

TERRASSES ST-ADOLPHE D'HOWARD: Salle Amati: Le pianiste Richard Raymond, oeuvres de Liszt et autres, le 9 juillet à 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Festival Juste Pour Rire: Daniel Lemire, les 12-13 juillet à 20h., le 14 juillet à 18h.30, du 17 au 20 juillet à 20h., le 21 juillet à 18h.30
LE BARACHOIS DE MATANE: 200 est du Phare, Matane (562-1939) — « La fille » de Mrozek et « L'ours » de Tchekhov, production du Théâtre Berlu, du 20 juin au 28 juillet
BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: Sortie 112, route 20, St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — « Bonne fête maman », texte d'Elizabeth Bourget, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 15 juin, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.
CABARET THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN INC.: 248 Rang des Continuations, St-Esprit de Montcalm (514-839-6105) ou (589-4552) — « Comme ça, tu te sèpares » de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Yvon Leroux, du 16 juin au 1er sept., du mer. au sam. à 20h.30
CENTRE CULTUREL DE BELOEIL: Route 20, sortie 112, Beiloeil (464-4772) — « Pique-nique en ville » de Georges de Tervagne, m. en s. Léo Ilial, du 16 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
HÔTEL LESAGE: Prévost (1-224-5332) — « Walter » de Pierre Légaré, m. en s. Gilbert Dumas, du 23 juin au 1er sept., jeu. au sam. à 20h. (relâche le 13 juillet)
LE PATRIOTE DE STE-AGATHE: Sortie 83, autoroute 15, Ste-Agathe (861-2244 ou 819-326-3655) — « Crémateur » de Derek Benfield, adaptation Michel Forget, m. en s. Monique Dupeppe, à compter du 15 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h., les dim. 15 et 22 juillet à 20h.
THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: 51, route 132, St-Michel-de-Bellechasse (sortie 348 de l'autoroute 20) (418-884-3344) — « Les gaffeurs » de William Van Zandt et Jane Milmor, adaptation et m. en s. Johanne Seymour, à compter du 29 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Parade » spectacle de marionnettes, jusqu'au 4 sept., mar. au dim. à 12h., 14h., 16h. et 18h.
THÉÂTRE DES CASCADES: 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341) — « Cache-Cash » de Donald Churchill et Peter Yeldham, traduction et adaptation Oliver Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 1er juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE LE CHANTECLERC: autoroute des Laurentides, sortie 67, Ste-Adèle (514-229-3591) — « Quelle famille » de Francis Joffe, m. en s. Louis Lande, du 19 juin au 26 août, et les 1-2 sept., mar. au dim. à 20h.30, matinées les sam. de juillet et août et le 1er sept. à 17h.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Sortie 98E de la route 20, direction Sorel, puis Ste-Anne-de-Sorel (393-9022, 743-8446, 1-800-363-9468) — « Le tuft qui tue » de John Bishop, m. en s. Monique Dupeppe, à compter du 12 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.
THÉÂTRE DE LA CHÈVRE: St-Fortunat, Clé Richmond (819-344-2402) — « Toquela » de Nick Hall traduite et adaptée par Claude Maher, m. en s. Serge Caron, du 26 juin au 25 août.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: sortie 147, autoroute 20, Upton (514-549-5828) — « Dragon sur table » texte et m. en s. Richard Blackburn, du 22 juin au 25 août, mar. au dim., juin et juillet à 21h., août à 20h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE LA GRANGE DES SOEURS DE MARIEVILLE: 1979 St-Césaire, autoroute 10, sortie 37, Marieville (1-800-2181 ou 447-5026) — « 1835 le manoir aux maléfices » création et m. en s. Réjean Wagner, du 20 juin au 1er sept., mer. au ven. 20h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE MASSON: Salle Lombard, Ville de Masson (819-986-5653) — Les Productions Padem présentent « Chambres d'hôtel » texte de Louis Saia, Michel Lessard et Marianne Léveillé, m. en s. Pascal Beaulieu, du 20 juin au 1er sept., mer. au sam. à 20h.

THÉÂTRE MANOIR DU LAC DELAGE: Québec, route 73, direction Nord, Lac Delage (418-848-1818) (514-285-8725) — « Des moutons noirs pure laine » de Neil Simon, traduction Oliver Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 19 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DES MARQUERITES: 8075 boul. Jean XXIII, Trois-Rivières (819-377-3223) — « Vica et versa » de Ray Cooney, traduction et adaptation de Michel Dumont et Marc Grégoire, m. en s. Monique Dupeppe et François Barbeau, à compter du 12 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: sortie 106, autoroute des Cantons de l'Est, Eastman (297-2860, 297-2862) — « Le dernier des Don Juan » de Neil Simon, adaptation René Dionne, m. en s. Louis-Georges Carrier, du 22 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.

THÉÂTRE MOLSON: 10 Chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu, autoroute 20 est, sortie 113 (584-2293) — « Avion en folie » de Larry-Michel Demers, du 28 mai au 1er sept., du mar. au sam. à 21h.

THÉÂTRE PALACE DE GRANBY: 135 Principale, Granby (514-375-2262) — « Tel père tel fils », m. en s. de Gédéon Labrèche, dès le 20 juin, du mar. au 20h.30.

THÉÂTRE DE POINTE-AU-MICHAUD: Route 148, enre Lachute, Trois-Rivières (819-242-5920) — « Mais n'te promène donc pas toute nue » de Georges Feydeau, m. en s. Philippe Grenier, les productions de La Belle Époque, du 8 juin au 1er sept., mer., jeu., ven., 21h., sam. 19h.30 et 22h.30 et dim. 20h.

THÉÂTRE DE LA POUDDRIÈRE: Île Ste-Hélène (954-1344) — « Ça tourne autour du lit » de Jasmine Dubé, m. en s. Marc Pache, du 4 juillet au 1er sept., mer. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE LA RELEVÉ A MICHAUD: St-Mathieu-de-Belleil, transcandinave, sortie 105 (514-464-0089) — « Gars » de Jean Barbeau, m. en s. Claude Maher, du 5 juin au 1er sept., du mar. au ven. à 21h., sam. à 19h. et 22h.30.

THÉÂTRE DE LA SUCRIÈRE: Casselman, Ont., transcandinave direction Ontario, sortie 66 (613-764-5580) — « Chapeau » de Bernard Slade, traduction de Louis de Crespèdes, m. en s. de Jean-Bernard Hébert, du 3 juil. au 1er sept., du mar. au sam. à 20h.30.

THÉÂTRE DU VIEUX ROCHER: Grand-Mère (819-538-1113) — « Un mensonge attend pas l'autre » du réalisateur Robert Lavoie, du 20 juin au 25 août.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, LUNDI 9 JUILLET
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
PRÉSENTE A 22:00

- suites nos. 2-3 extr. Water Music (Haendel)
- concerto grosso op. 3 no. 3 en sol (Haendel)
- musique pour les feux d'artifice royaux, suite (Haendel)
- concerto grosso op. 6 no. 4 en la mineur (Haendel)

DEMAIN SOIR, 22:00

- suite de Casse-noisette op. 71a (Tchaikovsky)
- suite pour orchestre no. 4 en sol Mozartiana op. 61 (Tchaikovsky)
- allegro extr. Eine Kleine Nachtmusik K. 525 (Mozart)

ciel 98.5
RENSEIGNEMENTS: 527-8321

C'EST UNANIME !
« N'HÉSITEZ PAS »... « PRÉCIPITEZ-VOUS »... « À VOIR D'URGENCE »
— MINOU PETROWSKI — RENÉ HOMIER ROY — LUC PERRÉAULT —

MEILLEUR FILM
Grand Prix du Cinéma Néerlandais 1988

MEILLEUR SCÉNARIO
Festival de Bruxelles 1988

MEILLEUR ACTEUR
Festival de Madrid 1988

PRIX DU PUBLIC
Festival de Genève 1989

PRIX DE LA CRITIQUE
Festival de Sydney 1989

MEILLEURE ACTRICE
DE SOUTIEN
Prix Européen 1988

BERNARD-PIERRE DONNADIER
GENE



Le vibraphoniste Lionel Hampton à la salle Wilfrid-Pelletier, samedi soir.

PHOTO JACQUES NADEAU

Un vent nouveau souffle sur l'ancienne gloire d'Orford

Festival Orford 90

Récital du violoncelliste Janos Starker et du pianiste Menahem Pressler: Brahms, *Sonate* no. 1 op.38; Heiden, *Sonate* (1958); Beethoven, *Sonate* no.3 op.69. En bis: Rachmaninov, *Andante* de la *Sonate* op.19. Ce récital sera radio-diffusé par le réseau MF de Radio-Canada, le 13 juillet, à 20h. Vendredi 6 juillet, à la salle Gilles-Lefebvre.

Festival Orford 90

Série Beethoven: *Triple Concerto* op.56, avec Gerhard Schulz (violin), Janos Starker (violoncelle) et Menahem Pressler (piano); *Symphonie* no.7 op.92; l'Orchestre Métropolitain, dir. Agnès Grossmann. Ce concert sera radio-diffusé par le réseau MF de Radio-Canada, le 19 juillet à 20 h. Samedi 7 juillet, à l'église Saint-Patrice de Magog.

Carol Bergeron

Des cendres presque éteintes de l'ancienne gloire d'Orford, un vent de renouveau cherche à ranimer la flamme. Agnès Grossmann, la nouvelle directrice du Centre d'Arts semble pouvoir redonner vie à ce phénix dont le souvenir hante encore la mémoire de ceux qui ont connu les années florissantes de Jeunesses Musicales.

Il est encore trop tôt pour juger de ce qu'il adviendra d'un lieu indissociablement lié à la musique qui depuis 1972 ne s'est jamais remis de la rupture des liens qui l'unissaient aux Jeunesses Musicales ainsi que du départ de Gilles Lefebvre, qui le dirigeait depuis sa fondation en 1949.

Aujourd'hui, en 1990, on sauve les meubles, on réanime un moribond. C'est par amitié pour Agnès Grossmann que Manahem Pressler, le fabuleux pianiste du Beaux Arts Trio, Janos Starker, un géant, l'un des rares, du violoncelle d'aujourd'hui, et Gerhard Schulz, le premier violon du célèbre Quatuor Alban-Berg ont consenti à consacrer quelques jours de leur précieux temps à la cause d'Orford.

Ainsi, la présence de tels musiciens, venus non seulement pour jouer mais aussi pour enseigner, donne un indice du niveau d'excellence auquel aspire la nouvelle direction. Elle permet également d'espérer que le Centre d'arts d'Orford sorte bientôt de sa léthargie en se redonnant une vocation harmonisée aux besoins des jeunes musiciens.

Le Festival Orford n'est en fait qu'une fenêtre par laquelle le public mélomane peut aller constater sur place la qualité et l'intensité de l'activité pédagogique qui doit d'abord et avant tout animer ce havre musical.

Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là. Même les cours de Pressler, de Schulz ou de Starker n'ont pas fait accourir un grand nombre de jeunes talents. Le cas le plus étonnant, pour ne pas dire le plus aberrant, demeure toutefois celui de l'Orchestre des Jeunes du Québec. Locataire des lieux, l'ensemble y passera l'été sans y donner un seul concert. On comprend mal qu'avec des objectifs similaires, les deux administrations n'aient pas eu mieux coordonné leurs efforts.

Il va sans dire que le Festival n'est pas sans souffrir de la situation anarchique dont a hérité Madame Grossmann. Avec deux vedettes comme Pressler et Starker, qui aurait pu penser qu'une salle de 500 places ne se vendrait qu'aux deux tiers? Par-tout, de tels solistes font accourir le public. Par exemple, seul, sans ses deux collègues des Beaux Arts, Pressler donnait récemment un récital à guichets fermés dans une des grandes salles de Londres. De plus, Starker ne joue hélas pratiquement jamais à Montréal.

Une telle rencontre au sommet aurait donc dû susciter un grand intérêt, d'autant qu'avec Brahms et Beethoven, la soirée promettait de grandes émotions.

Cherchant à s'ajuster l'un à l'autre dans la première *Sonate* de Brahms, les deux musiciens n'y ont pas atteint l'état de fusion idéal qu'ils ont superbement réalisé dans l'*Opus 69* du maître de Bonn.

Si la *Sonate* de Benhard Heiden, troisième oeuvre inscrite au programme, n'est pas davantage connue, c'est que ni Starker, ni Pressler qui la créèrent en 1958, n'ont rien pu changer à son manque d'originalité. Les qualités d'écriture qu'elle possède lui viennent trop directement de Hindemith. Quant au superbe *Andante* de la *Sonate* de Rachmaninov, une lecture trop rapide lui fait perdre la volubilité mélancolie de la partie de piano et laisse le violoncelle impuissant à séduire.

Le concert Beethoven de samedi s'est déroulé devant un auditoire plus nombreux. Avec trois partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, et surtout avec un violoniste, Gerhard Schulz, qui a mis du temps à régler ses problèmes de just-

tesse du son, le *Triple concerto* n'a cependant jamais trouvé l'unité que solistes, chef et orchestre semblaient si désireux d'atteindre. Ce n'est qu'au troisième mouvement que l'entente a semblée la meilleure, que le trio a parlé d'une même voix.

En somme, c'est Agnès Grossmann qui remporta la palme de la soirée avec une magnifique interprétation de la septième *Symphonie*. L'*Allegro* final a littéralement soulevé l'assistance. Sous sa direction, l'Orchestre métropolitain a donné rien de moins qu'une remarquable prestation.

Tout fonctionne à merveille au Festival mondial de folklore

DRUMMONDVILLE — « La neuvième édition du Festival mondial de folklore de Drummondville se déroule tellement bien que c'en est presque inquiétant. »

Pour M. Gaston Langlais, membre bénévole du conseil d'administration du festival, rien n'est en effet venu perturber la première fin de semaine de l'événement.

« Les salles sont remplies, les spectacles en plein air attirent les foules, les troupes présentent ce qu'il y a de meilleur en terme de qualité et aucun incident regrettable ne s'est produit; que voulez-vous de plus? », demande M. Langlais.

Comme lors des huit éditions antérieures, l'atmosphère est à la fête, les gens se prélassent dans le parc

Dix jours de jazz marqués par la finesse de la programmation

Serge Truffaut

APRÈS des heures et des heures de concerts au cours des dix derniers jours, on peut dire que la 11e édition du Festival international de jazz de Montréal se sera singularisée des éditions antérieures par la subtilité de sa programmation.

Rétrospectivement, il faut reconnaître que l'affiche proposée s'est avérée plus fine, et même risquée, qu'elle n'apparaissait lors de son dévoilement. Le nombre d'affiliations que l'on peut faire entre les musiciens présents au cours de ce Festival, et en fonction de la place que plusieurs d'entre eux ont tenu dans le développement du jazz, est assez imposant.

À cet égard, la série *Piano Plus* fut exemplaire. L'amateur qui aura assisté à la plupart des concerts présentés, sinon à tous, est en mesure juste d'aujourd'hui de se faire une idée très juste des bonds successifs que le « piano-jazz » a effectué depuis le mi-

lieu des années trente.

À l'exception du ragtime et du boogie-woogie, on a entendu et apprécié tous les genres qui ont ponctué l'histoire du jazz depuis une cinquantaine d'années. Du style « Chicago » ardemment défendu par le duo formé du pianiste Dick Hyman et du trompettiste Ruby Braff, qui, fait amusant, furent les derniers à se présenter sur la scène du Port-Royal, aux envolées aventureuses du magnétique Don Pullen, on aura eu plus qu'un aperçu de l'Histoire du jazz.

On a savouré les accents africains de Randy Weston et Billy Harper, la puissance de McCoy Tyner, le Bebop classique de Tommy Flanagan, la modernité de Kirk Lightsey et Harold Danko, la polyvalence de Ronnie Matthews derrière Archie Shepp, et l'incroyable sens de l'Histoire d'un Roland Hanna. Avec Jaki Byard, ce dernier est sans aucun doute l'un des rares à marier avec autant de bonheur les différentes esthétiques de ce genre musical.

Du côté de la batterie également, cette programmation aura permis



Le pianiste Kirk Lightsey au Théâtre Port-Royal.

PHOTO JACQUES NADEAU

de mieux saisir certains des développements percutants qu'auront signés des musiciens présents cette année. Dans l'Histoire, Art Blakey avait précédé, et influencé, Elvin Jones qui lui-même fut un des modèles de Jack DeJohnette. L'amateur qui aura assisté aux concerts que ces trois percussionnistes ont donné au cours du Festival aura certainement constaté que la fièvre était le dénominateur commun chez ces artistes.

C'est sans aucun doute dans le cas du vibraphone que la parenté entre les différents innovateurs, ayant écrit à tour de rôle un chapitre de la petite histoire de cet instrument, aura été la plus évidente. Lionel Hampton dans les années 30, Milt Jackson dans les années 40 et 50 et Bobby Hutcherson dans les années 60 ont successivement imprimé leurs marques. Ils ont été les trois porte-couleurs ardents de cet instrument ingrat. Les trois ont participé au Festival. Les trois n'ont pas déçu.

Lors de son show à la salle Wilfrid-Pelletier, samedi soir, Hampton fut fidèle à sa réputation. À 81 ans, il est toujours aussi heureux d'interpréter les grands thèmes qui ont fait danser des milliers d'amateurs dans les années 30 et 40.

La luminosité de Tommy Flanagan, la spiritualité et l'imagination musicale de Arthur Blythe, la puissance et la générosité d'Elvin Jones, la chaleur de Sonny Fortune, le saxophoniste de Jones, les aventures de Don Pullen, la complicité entre Danko et Lightsey, les joyeuses notes de Doctor John, l'étonnant Roy Rogers, la ferveur et le son — quel son! — d'Archie Shepp auront été les sommets de ce Festival. Hélas! On a manqué le tromboniste Ray Anderson.

Tous ces artistes ont signé des prestations dont on conservera pendant longtemps des sonorités parfois riches, parfois sensuelles, parfois denses, parfois passionnées mais jamais fades ou mièvres.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Mesdames et Messieurs, Einstein Special.** Le saviez-vous? Albert Einstein s'est trouvé à Winnipeg en 1985 où il s'est lié d'amitié avec une jeune autochtone. Il a également participé à un talk-show à un moment donné pour expliquer sa théorie de la relativité. R.-C., 20 h.

★ **Great Journey.** Le professeur d'histoire Norman Jones de l'Université d'Oxford voyage à travers l'Union soviétique afin de retracer l'histoire de ce pays. PBS, 21 h.

★ **Les détecteurs de mensonges.** Shirley Thérèse, Pierre Lalonde et Christine Chartrand sont les invités ce soir. R.-C., 19 h.

★ **Le matelot 512.** Un jeune marin est entraîné dans une affaire sordide, par suite d'une liaison avec la femme de son commandant. Dominique Sanda est excellente. R.-Q., 22 h.

La Grèce devra racheter trois sculptures antiques... grecques

LONDRES (AP) — Le gouvernement grec va acquérir, aujourd'hui, lors d'une vente aux enchères chez Sotheby's, de Londres, trois sculptures de marbre des îles Cyclades datant de plus de 2000 ans avant Jésus-Christ, a annoncé hier un porte-parole de Sotheby's.

La Grèce avait tenté dans un premier temps d'empêcher la vente de 40 pièces d'une collection qui appartient à la veuve du professeur suisse Erlenmeyer. Le gouvernement grec affirmait que les 180 pièces de cette collection, datant de 2600 à 2200

avant J.C., avaient été dérobées à la fin des années 1950 dans l'île de Keros.

Un accord a été finalement trouvé entre Athènes, la société Sotheby's et la fondation Erlenmeyer. Le gouvernement grec va acheter trois pièces de cette collection: une sculpture d'un visage d'homme estimée à 200 000 livres sterling (environ 400 000 \$), une poterie évaluée à 12 000 livres (environ 24 000 \$) et un petit vaisseau de marbre pour une valeur de 8 000 livres (environ 16 000 \$).

québécois, accuse le *Times*.

Dans un communiqué publié au moment de la sortie du film, le NAACP a dénoncé *Comment faire l'amour*... parce qu'il « perpétue les stéréotypes des gens d'origine africaine, consommés par une seule passion », sans autre dimension.

Au contraire, dit le *Washington Times*, « le film fait preuve d'une confection agréable et d'un individualisme audacieux. On le comprendrait mieux si on le considérait comme une variation exotique et humoristique de la même trempe que le film *She's Gotta Have It*, du réalisateur Spike Lee ».

Et la conclusion, accusatrice: « Probablement que le film *Comment faire l'amour*... interpelle le plus ses détracteurs, qui préfèrent le système établi des fantaisies érotiques des films à l'index, que Dany Laferrière et Jacques Benoît dénoncent avec un sain ridicule ».

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON (PC) — Après avoir été écorché par la presse new-yorkaise pour son mépris à l'endroit de la femme noire, *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, du réalisateur québécois Jacques Benoit, a été bien accueilli par la critique de la capitale américaine, où le film est à l'affiche depuis vendredi dans un cinéma de Georgetown.

Pour le *Washington Post*, qui consacrait par ailleurs un long reportage à l'écrivain Dany Laferrière, la version cinématographique du roman du même nom « vise moins à conscientiser qu'à nous faire passer un bon moment. Le film réussit (et devient plus efficace) quand justement il ne se prend pas au sérieux. Il devient inintéressant et même endormant quand il tente à l'occasion

de dénoncer le racisme inhérent à la société blanche ».

Le critique Desson Howe a trouvé que le réalisateur a donné à son oeuvre « une atmosphère européenne agréable de discussions philosophiques autour d'un café, agrémenté de tentatives de conquête féminine ».

Pour le *Post*, le film repose sur les épaules du comédien principal, Isaac de Bankole, qui personnifie Vieux. Même s'il ne fait que rendre son propre personnage, de Bankole « vole la vedette avec son charme naturel ». Il est « un véritable plaisir à regarder », l'équivalent, ose le journaliste, « de la version mâle et noire de Brigitte Bardot ».

Pour l'autre quotidien de la capitale américaine, qui compte plus de 75 % de Noirs, *Comment faire l'amour*... traite du racisme « avec un scepticisme rafraîchissant, dans la gaieté et la bonne humeur ».

Le critique Gary Arnold, du *Washington Times*, profite de son com-

mentaire pour s'en prendre à la presse de New York, qui n'a pas été tendre pour le film de Jacques Benoit. « Pour se scandaliser de cet exercice désinvolte, original et provocant, il faut une bien brouillonne attitude ».

Au moment de son lancement, il y a près d'un mois dans la métropole américaine, les journaux de New York ont refusé de reproduire des annonces, puis ont accepté à la condition que le titre anglais se limite à un équivoque *How to...*, ajoutant en renvoi, en petits caractères, le titre au long en français. Selon le *Post*, c'est un faux débat, une censure injustifiée.

Le journal, réputé pour ses prises de position conservatrices, s'en prend en particulier au National Association for the Advance of Colored People (NAACP), influent groupe de pression voué à la défense des citoyens américains de race noire. Ils n'ont rien compris à l'humour du film

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Les Misérables

L'ÉPOPÉE MUSICALE
PRÉSENTÉE EN VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

BILLETS EN VENTE MAINTENANT
À LA BILLETTERIE DU THÉÂTRE AINSI QU'À TOUS LES COMPTOIRS TICKETRON
OU TELEPHONEZ À TÉLÉTRON : (514) 288-2525

AVANT-PRÉMIÈRES 17 JANVIER EN FRANÇAIS ET 18 JANVIER 1991 EN ANGLAIS
(Pour plus de détails, téléphonez à Télétron)

REPRÉSENTATIONS À COMPTER DU 24 JANVIER 1991

EN FRANÇAIS	EN ANGLAIS
MER, JEU, SAM & DIM à 20 h	MAR & VEN à 20 h
SAM à 14 h	DIM à 14 h

(PRÉMIÈRE, 24 JANVIER, LEVER DU RIDEAU TÔT À 18 H 45)

* BILLETS D'ÉTUDIANTS À 15 \$ DISPONIBLES À LA BILLETTERIE DU THÉÂTRE
SUR PRÉSENTATION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ VALIDE

THÉÂTRE SAINT-DENIS, MONTRÉAL

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directrice:
Lise BissonnetteRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Michel LefèvreDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre CayouetteDirecteur des
services administratifs:
Christian Charron

Dix-huit mois, c'est trop

Jouer à fond les mécanismes de négociation permanente

EN APPOSANT, la semaine dernière, leur signature à une nouvelle convention collective, les dirigeants de l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec mettaient un point final à la dernière ronde de négociation dans le secteur de la santé au Québec.

Pas moins de 18 mois après l'échéance de leur contrat de travail ! Et encore ce règlement n'a-t-il été possible que lorsque ce syndicat, en entente de service avec la CEQ, eut renoncé à sa revendication principale, à savoir le maintien de la parité salariale avec les infirmières. Plus précisément, les parties ont convenu de poursuivre la négociation sur ce point au sein d'un comité paritaire qui étudiera les correctifs à apporter.

Dix-huit mois, c'est trop pour le renouvellement d'une convention de trois ans, alors que le compte à rebours officiel débutera dès le printemps 1991.

Il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui comme hier, l'on s'interroge sur le régime. Faut-il revoir la loi 37, adoptée en juin 1985 par le gouvernement du Parti québécois, et qui a servi d'encadrement juridique aux deux dernières négociations menées par les libéraux ? Encadrement, c'est beaucoup dire. Car cette loi 37 n'a pas encadré grand-chose. Ses principales dispositions ont toutes été écartées les unes après les autres, notamment celles sur les salaires, tandis que les syndicats refusaient de se plier à la discipline des services essentiels et que l'étape de la médiation obligatoire se révélait complètement stérile. Au total, on pourrait conclure que, dans les faits, les parties n'ont pas tardé à retomber dans les vieilles ornières — à ceci près que l'intervention *ad hoc* de l'Assemblée nationale forçant le retour au travail des grévistes a été remplacée par une loi « spéciale » à caractère permanent imposant des sanctions automatiques (la fameuse et désormais redoutable loi 160).

Aussi, de part et d'autre, l'heure est-elle au bilan de l'expérience des cinq dernières années.

Du côté patronal

Dans le secteur de la santé, comme dans le secteur de l'éducation d'ailleurs, ce que l'on appelle la « partie patronale » apparaît aux yeux du public comme un bloc monolithique, où les consensus sont faciles à établir et qui offre un front commun sans faille à son vis-à-vis syndical.

Les choses ne sont pas si simples.

Le comité patronal est en fait tripartite. Il comprend trois groupes : les associations d'établissements de santé (hôpitaux, centres d'accueil, CLSC...), le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du trésor.

On aime à penser que chacun de ces groupes — de ces acteurs, comme on les appelle en analyse stratégique —, se présente à la table de négociation avec des objectifs distincts, sans être nécessairement divergents. Il paraît normal que les établissements entrent en négociation avec des conventions collectives comme une occasion de modifier certaines dispositions qui constituent des contraintes à la gestion des services qu'ils ont mission de dispenser ; le ministère, pour sa part, voit les choses sous un angle plus global, en ayant à l'esprit la mise en oeuvre de ses politiques générales ; quant au Conseil du trésor, on conçoit son rôle comme devant veiller au respect des paramètres financiers du gouvernement.

Dans les faits, tout se confond. S'il est vrai que le Conseil du trésor, en tant que gardien des cordons de la bourse, s'intéresse en priorité aux dispositions qui ont des incidences pécuniaires, on voit que sa participation dépasse souvent ce seul aspect. Le Trésor s'intéresse aussi à ce que le jargon des relations de travail désigne sous le mot de normatif. On l'a vu, tout au long de l'année dernière, dans le dossier des infirmières, ou dans celui de la conversion des listes de rappel en postes réguliers. De même le ministère est tenté de faire la promotion auprès des établissements de tel ou tel mode de gestion particulière (sinon de le leur imposer par voie législative, tel qu'il ressort de l'avant-projet de loi actuellement en révision). En même temps, le ministère se montre parfois plus sensible aux besoins financiers des établisse-

ments et doit plaider auprès du Conseil du trésor pour obtenir les rallonges nécessaires. Il en résulte des débats, que l'on pourrait qualifier de vigoureux et cordiaux, selon la formule diplomatique consacrée.

D'où l'on voit que, pour la partie patronale, la révision du cadre des négociations ne peut faire l'économie de certains ajustements visant à mieux préciser les attributions de chacun de ses membres.

Du côté syndical

Pour les associations syndicales, une révision de la loi 37 ne saurait avoir qu'un objectif : redonner aux syndicats des secteurs public et parapublic la plénitude des mêmes « droits » que reconnaît le Code du travail aux travailleurs syndiqués du secteur privé, y compris le droit de grève tout au plus limité par l'obligation de maintenir des services essentiels dont le niveau serait déterminé par le syndicat lui-même.

Cet objectif n'est guère réaliste, surtout depuis le jugement de la Cour suprême qui a refusé d'élargir en ce sens l'application de la « liberté d'association » inscrite dans la charte canadienne des droits. Mais le fait que les syndicats y tiennent explique sans doute la grande réticence du gouvernement de rouvrir ce qui pourrait se transformer en panier de crabes.

N'empêche que les syndicats, de plus en plus ouvertement, s'interrogent sur leur fonctionnement interne. On a pu le constater d'un congrès à l'autre, ces derniers mois.

Lors de la ronde qui vient de se terminer, deux groupes ont su tirer leur épingle du jeu. Il s'agit de la FTQ qui, en acceptant l'offre du gouvernement de prolonger la convention, a réussi à s'imposer comme leader de la négociation sur l'équité salariale pour les titres d'emploi à majorité féminine. La nouvelle Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ), puissamment aidée par la conjoncture et avec l'appui manifeste de l'opinion publique, a fait de sa première négociation regroupée un véritable coup de maître. Ce fait d'armes sera difficile à répéter, et la FIQ doit en tenir compte dans ses rapports avec celles de ses membres qui pourraient être tentées de remonter aux barricades pour un oui ou pour un non.

Pour la CSN — et notamment pour sa Fédération des affaires sociales (FAS) habituée à dominer le processus, ne fut-ce que par le poids du nombre —, cette négociation fut décevante. Moins dans ses résultats qui sont comparables à ceux que les autres groupes ont obtenu. La déception de cette centrale tient à sa piètre performance en termes de stratégie. Son objectif de « défoncer » un gouvernement engagé dans une campagne électorale s'est révélé inefficace, pour dire le moins, et peut-être même suicidaire. Il en va de même de la CEQ nouvellement engagée dans le secteur de la santé (infirmières et techniciennes) où elle n'a pas réussi à s'imposer.

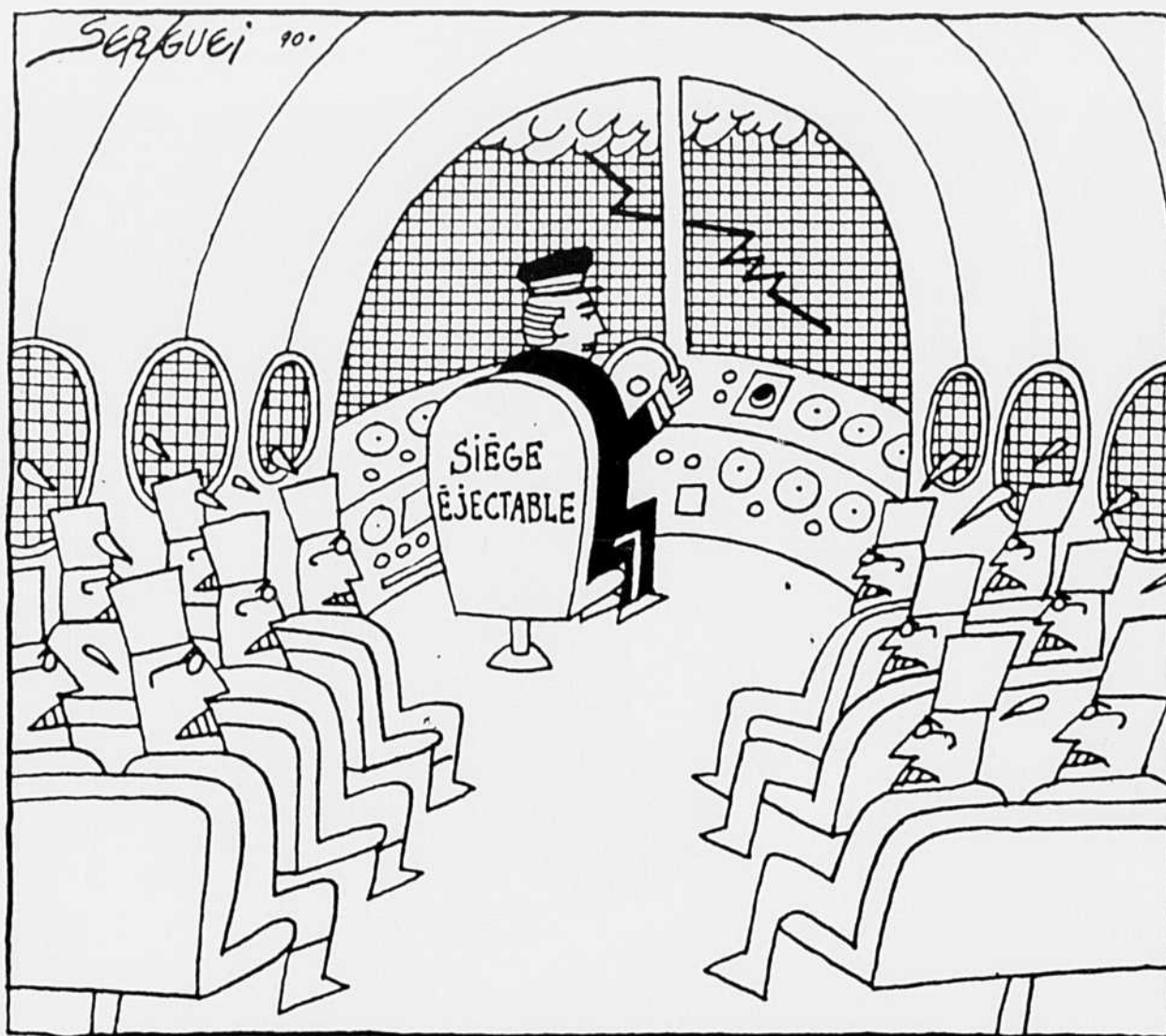
Une durée excessive

À l'heure des bilans, de part et d'autre on s'entend à déplorer la lenteur excessive et de la lourdeur d'une démarche digne des grands sauriens.

Comment faire autrement ? Cela supposerait, par exemple, que les parties s'entendent pour limiter les objets de négociation, au lieu d'entreprendre tous les trois ans le renouvellement de A à Z d'un contrat de travail qui compte des centaines de pages. Cela supposerait que les syndicats trouvent le moyen de renoncer à l'inflation des demandes initiales, ce qui n'est pas facile dans un contexte de pluralité où la surenchère est de règle et qui gêne la manœuvre lorsque sonne l'heure des compromis.

Reste la négociation permanente dont le principe est inscrit dans toutes les conventions. C'est ce mécanisme qu'il faudrait faire tourner à fond pendant le (trop) court intervalle entre deux rondes qui en sont presque à se télescoper.

— JEAN FRANCOEUR



Gorbachev se donne deux ans pour réussir la perestroïka
Caricature tirée du Monde du 6 juillet 1990

LETTRES
AU
DEVOIR

Sage décision

LE BON sens a fort heureusement prévalu dans le dossier linguistique à la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

Non seulement était-ce une atteinte aux droits individuels que d'imposer l'utilisation du français dans les conversations privées, cela nous aurait aussi désigné à la vindicte au Canada anglais.

Surtout, cette mesure se serait avérée inefficace et aurait même exacerbé le problème. Les immigrants ne parleront pas français de force, mais par incitation. Il importe de faire en sorte qu'ils se sentent chez eux ici, et ce n'est pas en les menaçant que cela se produira.

— PAUL-ANDRÉ ALLARD
Montréal, le 29 juin.

Pourquoi pas ?

SELON une dépêche de l'AFP (New York, 26 juin), « le Liechtenstein a toutes les chances de devenir le 160^e État membre de l'ONU en septembre [...] Cette adhésion [lui] permettra [...] d'affirmer sa souveraineté. Actuellement les intérêts des 28 500 habitants du Liechtenstein sont défendus par la Suisse. »

Pour compléter cette courte dépêche, il faut savoir que le Liechtenstein est aussi et surtout une « place financière et commerciale » (Petit Larousse illustré de 1989), un lieu de réputation internationale pour les fiscalistes et les « recycleurs » d'argent diversément et « amoralement » acquis.

Et le Québec alors ? Ce n'est certes pas ni le poids démographique du Liechtenstein qui correspond à 6 % des 500 000 bénéficiaires actuels de l'aide sociale du Québec, ou encore aux 4 dixièmes de 1 % des 6 700 000 habitants de notre belle province, ni son étendue géographique de 160 kilomètres carrés laquelle se compare à 1 centième de 1 % des 1 540 680 km carrés du Québec, qui peuvent expliquer cette reconnaissance de souveraineté que, par ailleurs, une majorité de Québécois souhaite de plus en plus.

La question est posée, et, par delà cette anecdote comparative paradoxale, mériterait d'être quelque part discutée ; et pourquoi pas au cours d'états généraux à l'automne ?

— DANIEL CLAPIN-PÉPIN
Sciences comptables (UQAM)
Montréal, le 28 juin.Aux portes
d'un paradis

ET SI tous les clochers avaient signalé le départ du cortège, si les orgues avaient enchaîné sur les mêmes mesures et si les cuivres avaient entonné à leur tour, on se serait cru aux portes d'un paradis, au passage d'un peuple tout entier vers un pays longtemps étouffé, tel un désir impudent, à cause d'une trop grande prudence et d'une immense tolérance croyant, héroïquement, devoir laisser les grands mouvements à d'autres !

Et si nos hommes d'État, sortis de leur tour d'ivoire, sculptés de partisanerie, avaient été plus nombreux au rendez-vous pour se mêler à l'allégresse et courtoiser un peuple avide de construire avec sérénité...

J'ai vu, en cette journée impu-nément triste au départ, les nuages s'éclipser miraculeusement pour laisser le ciel s'habiller du fleurdelisé.

J'ai vu des êtres assoiffés d'in-

fini, de chansons, de poésie et de lignes de pensée parce que leurs poètes les y ont habitués depuis belle lurette. Au discours de leurs organisateurs, ils se prêtaient, comme des soldats, au silence pour entendre le cri de ralliement et se laisser bercer par des cajoleries qui penseraient leurs plaies lâchement taillées par leurs voisins envers qui, dans leur naïveté, ils avaient prêté trop d'indulgence.

J'ai vu ma mère, dans sa 75^e année, essayer les sueurs de son front en emboîtant le pas sans crainte, convaincue qu'elle ne vivrait plus une telle euphorie, le cœur encore à la dérive à la mémoire des sacrifices de ses frères en Normandie...

J'ai vu des enfants confortablement blottis contre le sein de leur mère s'accommoder d'une foule sécurisante et d'autres, dans un demi-sommeil, s'abandonner au fond de leur berceau d'occasion comme si les anges les avaient préparés à cette grande marche d'entrée vers un nouveau monde que leurs aïeux n'avaient jamais cru possible.

J'ai vu sur des balcons de l'honorable rue arpentée des émigrants arborer le drapeau de leurs hôtes et ces derniers, spontanément dans un grand cri du cœur, les inviter à partager leurs agapes à l'hôtel de l'espoir.

J'ai vu une jeunesse enthousiaste et convaincue, comme si leurs maîtres avaient pris le temps de leur tisser l'histoire. J'ai vu de jeunes adultes s'avancer dans un calme remarquable, sûrs de leur destinée. J'ai vu des adultes à la tête grisonnante caressée par les grands drapeaux, et modelés par une longue patience, savourer la paix d'une fête dont le passé avait été souillé par l'incompréhension.

En cette fête de la St-Jean que dame nature avait habilement prolongée, il s'agissait d'une trêve bienheureuse que nul autre pays n'aura connu ce lundi 25 juin. La fierté ensemencée par tant de solidarité et le drapeau hissé mais affolé par le trac des grandes premières se conjuguèrent irréfutiblement à l'éclosion d'une réalité que l'on ne pourra plus jamais éteindre !

— YVETTE BIONDI
Ville St-Laurent, le 3 juillet.

Tous des exaltés

ON ENTEND Benoît Bouchard, en mission à Ottawa, répéter qu'il n'est pas question qu'il quitte le parti conservateur du Canada.

Il avait pourtant été le premier à « s'interroger » et était même parti en retraite (fermée ?), après avoir consenti à être « discret » pour ne pas compromettre le désaccord du lac Meech, mais il attendait le 23 juin (pourquoi pas le 14 juillet ?) et alors, alors là, il « se poserait des questions » (oh là), et il prendrait les décisions qui s'imposeraient. Oh là, là...

Ei maintenant que la date fatidique est passée, ce jeune ministre, promu au garde de leader de caucous à la place de son courageux homonyme, nous émeut encore par la sincérité, la générosité et la noblesse de ses excuses et justifications : il faut bloquer Chrétien (pour fendre les Sarraïns !); la politique de la chaise vide n'a jamais rien donné (comme dirait Gandhi); les indépendants (d'esprit et de parti ?) n'ont aucune influence; pour bien défendre les intérêts du Québec, il faut être (ailleurs) au Canada où se prennent les décisions, et quoi encore ?

Ei « le chef » de parti Bourassa qui pendant ce temps redresse momentanément la tête et affirme que le Québec va assumer son destin (avec l'appui incontournable du fondé de pouvoir, Benoît Bouchard, bien sûr). Et le « comédien » Duceppe qui clame que c'est au Québec, au Québec

seul, et non ailleurs, que va se décider le sort de notre pays...

Tous des exaltés. Lui, le jeune Bouchard, qui a benoitement ignoré son référendum de 1980, est un mathématicien considérable et un stratège dont la subtilité nous confond tous. Mieux vaut, selon lui, être quelques dizaines de vassaux à l'intérieur d'un parti, lui-même partie d'une assemblée encore plus grande (à prédominance canadienne ?), pour influencer le sort de l'incommensurablement provinciale province de Québec qu'une dizaine de vrais députés clairement identifiés et voués à la réalisation et à l'avènement de leur seul pays, le Québec !

Pourtant à l'époque, c'est le parti de Réal Caouette qui avait la balance du pouvoir et non les quelques députés québécois asservis au parti au pouvoir. Je vous dis : il est subtil, ce Bouchard-là ! Il fallait y penser : se rapprocher d'un pouvoir étranger (même s'il s'écroule) pour favoriser l'avènement d'un autre.

Je crois ré-entendre un certain Pétain, qui avait déclaré traiter un vague caporal nommé de Gaulle, et qui prétendait que la « meilleure » façon de sauvegarder « les meilleurs intérêts » de la France, c'était de « gouverner » avec l'ennemi !

Monsieur Plamondon, entre autres, a choisi de ne pas manquer son rendez-vous avec l'histoire. Benoit Bouchard en a décidé autrement. Et c'est son strict et triste droit. Mais qu'il ne nous conte pas de sonnettes. On connaît la chanson. Oui vraiment l'histoire se répète !

— FERNAND POIRIER
Montréal, le 26 juin.D'abord
l'environnement

À M. Robert Bourassa

DANS la foulée qui tente de définir l'avenir du Québec, il me semble qu'il y a encore un laissé pour compte : l'environnement.

Il nous est donné une occasion unique de modeler la destinée de notre société, espérons que nous ne réitérons pas les erreurs du passé. La force économique des pays doit dorénavant intégrer le développement viable au sens de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Brundtland).

J'ose prétendre à une société qui se distinguera d'abord par son rapport avec l'environnement, plus que par son économie, sa culture ou même sa langue qui sont d'ailleurs mieux protégés.

Pensons globalement, agissons localement.

— DOMINIC DROLET
Montréal, le 4 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

À l'assaut de la Montérégie

LIBRE
OPINION

PIERRETTE DUBUC

Vice-présidente de l'Association des citoyens et amis de Mont-Saint-Hilaire

NOUS VOUDRIONS attirer l'attention des Québécois sur la menace qui s'élève quotidiennement sur les espaces naturels très précieux que sont les collines montérégiennes, spécialement le mont Saint-Hilaire.

On y accède par le Chemin de la Montagne, qui relie Saint-Jean-Baptiste de Rouville à Belloeil par le pont de la route 116. La circulation y est dense et parfois impraticable lorsque les citadins viennent y chercher des pommes à l'automne.

La vue y est superbe sur la plaine environnante. C'est sur le Chemin de la Montagne que naquit le premier village de Mont-Saint-Hilaire, le « Vieux Village ». On y pratique la polyculture depuis plus d'un siècle. Ce chemin mène au Centre de conservation de la nature, première réserve de la Biosphère désignée par l'UNESCO au Canada.

Ce Chemin de la Montagne, c'est un coin de pays à protéger car il n'est pas seulement propriété privée de ceux qui l'habitent, mais aussi bien commun de tous les Québécois. Il relève de la municipalité de Mont-Saint-Hilaire. Or, depuis quatre ans, le paysage subit de violentes attaques de la part des promoteurs.

On a commencé à construire des résidences de luxe un peu partout, à flanc de montagne, sans planifica-

tion aucune. Le résultat est désastreux. On bâtit d'énormes maisons sur des terrains relativement étroits. On ne tient pas compte de la nature du sol rocheux, de l'équilibre à conserver entre les espaces naturels et les espaces ainsi « urbanisés ».

Les résidents sont atterrés et les visiteurs parlent de « pollution visuelle ». Une association s'est formée pour protester auprès de la municipalité. Rien n'y fait. Le développement l'emporte sur le bon sens.

Le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de la Vallée du Richelieu a désigné le Chemin de la Montagne « ensemble rural et patrimonial », mais la municipalité s'active à transformer ce coin de territoire en zone résidentielle. On laisse des individus y construire « leur » maison, qu'ils mettent en vente parfois avant même qu'elle ne soit terminée, à des prix exorbitants.

La violence de la spéculation s'est abattue sur le mont Saint-Hilaire. Les agriculteurs sont découragés et se laissent gagner eux aussi par la possibilité d'un gain fabuleux ; pourquoi rester pomiculteur sur une terre qui peut rapporter tellement plus si on la fait résidentielle ? Comment refuser aux agriculteurs ce qui est permis aux résidents : un profit légitime sur un bien propre ?

Où s'arrête le droit de l'individu et où commence le bien commun ? La nature nous a été donnée pour en jouir, individuellement et collectivement. Que faire quand on en abuse ?

Qui viendra seconder les efforts de l'Association des citoyens et amis de Mont-Saint-Hilaire pour conserver au Chemin de la Montagne son aspect rural et patrimonial ? Nous avons fait appel déjà au ministre de

l'Environnement, au ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Agriculture, mais chacun renvoie la balle dans le camp de l'autre.

Il faut à tout prix protéger les collines montérégiennes qui entourent Montréal de la fièvre du développement. Le mont Saint-Bruno a déjà perdu beaucoup en dépit des efforts incessants des citoyens. Le mont Rouge mont est déjà la cible des promoteurs et vous savez ce qui se passe à Mont-Saint-Hilaire.

Chaque nouveau développement réduit l'espace vital de la flore et de la faune, détruit des espaces parfois en danger de disparition et réduit l'accès des citoyens à la nature. Si l'on songe qu'à Montréal et dans la région, on compte près de la moitié de la population du Québec, ce n'est pas trop d'espaces verts à préserver.

On a déjà parlé de créer un parc discontinu des montérégiennes. C'est urgent. Les « collines montérégiennes » sont : le complexe d'Okla, le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire, le mont Rouge-mont, le mont Saint-Grégoire, le mont Yamaska, le mont Ste-Anne, le mont Brôme et le mont Mégantic.

Les événements récents dans notre vie politique nous démontrent l'impuissance des gouvernements à défendre les intérêts du peuple. C'est notre terre, notre environnement : c'est à nous d'agir. Si tous les citoyens concernés par la préservation de leur environnement se forment en association locale, un regroupement des associations de citoyens pour la conservation des « collines montérégiennes » en découlerait et une action concertée sera possible.

Pourquoi pas un mouvement pour la protection de la nature ?

Québécois et autochtones, même combat ?

Les autochtones n'ont pas changé

À M. Claude Jasmin

IL N'EST jamais trop tard, Monsieur Jasmin, pour tuer une « idée niaise », surtout lorsqu'on est un des seuls à l'avoir entretenue si longtemps. Cependant, à la lecture de votre prose dans LE DEVOIR (28 juin), on aurait préféré que la lumière vienne d'une meilleure connaissance des faits aussi bien anciens que contemporains.

À l'époque précolombienne, et contrairement à ce que vous faites dire aux historiens, plusieurs groupes pratiquaient l'agriculture à des degrés divers; les Hurons et les Iroquois que vous mentionnez avaient une diète fondée à 70 % sur la production horticole.

En ce qui a trait à l'accord de 1987, avant sa signature les autochtones avaient exposé clairement devant le comité permanent de la Chambre et du Sénat les raisons qui les conduisaient à s'y opposer. C'était à l'époque, l'a-t-on oublié, où plusieurs d'entre nous trouvaient humiliant que notre premier ministre se traîne à Ottawa avec son dérisoire minimum.

Plus tard, quand le reste du Canada amorça sa croisade anti-Meech, et à la faveur d'un relâchement de la pensée souverainiste, nous nous sommes mis à supporter M. Bourassa. Les autochtones, eux, n'ont pas bougé. Ainsi se sont-ils retrouvés de l'autre côté de la barricade.

Ce sont nos propres concessions et notre manque de rigueur qui ont permis cette alliance très circonstancielle entre les opposants à Meech. Une autre alliance aurait été possible, comme celle que nous proposeront en vain les autochtones la veille du rapatriement en 1981. Alors, il se serait sans doute trouvé un scribe anglophone pour dénoncer pour la nième fois le mythe du bon sauvage et laisser libre cours au plus abject des racismes.

— RÉMI SAVARD
Montréal, le 30 juin.

Des vôtres

À M. Elijah Harper

EN VOTRE qualité de représentant des autochtones, je considère votre action pleinement justifiée. Depuis bientôt 400 ans, les premiers habitants de ce « pays ont été bernés, bafoués, trompés, dépossédés, parqués, assimilés, déculturés et ridiculisés. Que vous saisissez cette occasion pour signifier que la patience des vôtres a atteint ses limites, est une action juste et opportune. Que votre action coïncide avec les intérêts profonds du Québec, lui aussi peuple bafoué et méprisé, cela est une juste rencontre de l'histoire.



Raymond Savoie, ministre québécois des Affaires autochtones (à gauche), Gaston McKenzie, président du Conseil Attikamek, et Bernard Valcourt, alors ministre fédéral d'État aux Affaires indiennes (à droite), lors de la signature le 13 septembre 1988 d'une « entente » sur les revendications territoriales.

Non pas que les Québécois n'aient rien à se reprocher face au traitement qu'ils vous ont fait, loin de là, mais il ne sert à rien d'accumuler les reproches, il faut davantage élever nos niveaux de conscience. Les Québécois ont atteint un niveau de conscience qui les rend aptes à accéder à la souveraineté, cela étant, ils sont prêts à respecter la vôtre.

Si le Québec avait dû avoir droit au titre de société distincte dans ce pays, comment vous, les communautés autochtones, les occupants millénaires de ce territoire, pouviez accepter plus longtemps le mépris et le rejet des civilisés que nous prétendons être ?

Bravo ! Continuez le combat dans ce qui reste du Canada et menez-le aussi au Québec où la fierté et la confiance s'épanouissent. Si nous devons apprendre quelque chose de la souveraineté, que ce soit de la reconnaître à ceux qui y ont droit, or, qui donc y a davantage droit que vous ?

Continuez cet éternel combat pour le respect et la liberté, nous sommes des vôtres.

— MARIO LAPRISE
St-Étienne de Lauzon, le 20 juin.

Opinion distincte

L'OPINION la plus courante est que l'opposition des autochtones ne leur apportera rien, que leur intérêt passait par la ratification de cet accord. C'est peut-être vrai, d'un certain point de vue ! Il est probable que l'histoire est telle que la première étape à consolider

pour les peuples autochtones soit de prendre conscience de leur aptitude à s'imposer comme des interlocuteurs capables d'utiliser les stratégies de pouvoir du légiférant.

La logique de refus total des premières nations est probablement autre, à moins qu'on ne les considère comme des sauvages, société distincte où la logique serait incon nue ! Si les peuples autochtones n'avaient aucune revendication à proposer mais étaient prêts à écouter les propositions du pouvoir blanc, c'est peut-être que de leur point de vue les règles utilisées par les blancs ne sont pas des garanties ou se sont trop souvent retournées contre eux.

Les propositions qui leur ont été faites pour les inciter à penser d'abord à l'intérêt d'une communauté dans laquelle ils ne se reconnaissent pas, ne présentaient qu'un intérêt hypothétique. Ils ont trop souvent mordu à l'hameçon, par obligation ou par crédulité. La bonne foi peut apparaître, dans certaines négociations, comme une erreur !

Peu importe que le Québec ait eu une politique plus respectueuse de leur dignité. L'enjeu dépassant le cadre provincial, ménager les intérêts d'un seul partenaire aurait relevé d'une attitude clientéliste.

Il est un fait qu'au contraire des noirs d'Afrique du Sud, les peuples autochtones n'ont pas un poids démographique important. De notre point de vue, ils sont mieux traités. En fait leur acculturation ne plaide pas pour notre capacité à respecter leurs droits de premiers habitants, ou plus simplement leur dignité.

L'attention que nous réservons à ces hommes dont nous avons partagé le territoire est significative des valeurs de notre société.

Revenir d'être reconnu au sein de la confédération canadienne en tant que société distincte, apte à l'autodétermination et à la souveraineté pourrait impliquer que nous reconnaissons ce droit fondamental aux premières nations. Cette ouverture risque d'être exigeante pour les Québécois, tout comme nos exigences paraissent parfois inacceptables à d'autres.

L'écologie inscrite si profondément dans les cultures autochtones pourrait nous inspirer un modèle d'approche politique capable de manier la complexité de nos aspirations, un modèle susceptible de fonder l'harmonie sur la mise en valeur des différences, sur leur complémentarité et leur enseignement. Immigrant de la dernière vague, j'en suis persuadé.

— GEORGES GACAND
Gaspé, le 26 juin.

Petite patrie

À M. Claude Jasmin

EN PARLANT de bêtises et de conneries, nous sommes en mesure de constater, à la lecture de votre lettre intitulée « Mauvais sauvages », que vous êtes loin d'y échapper.

S'il vous faut à tout prix chercher des responsables à l'échec de l'accord du lac Meech, vous devriez bien plus regarder du côté de M. Chrétien et de son fidèle partenaire M. Wells que du côté des autoch-

nes, puisque c'est bel et bien ce dernier qui a porté à Meech son coup fatal.

Les autochtones n'ont fait que revendiquer leurs droits légitimes. Au lieu de condamner leur démarche comme vous le faites, nous devrions au contraire être solidaires d'eux, étant donné la difficulté commune de nos deux peuples à faire reconnaître leurs droits et leur spécificité.

Vous gagneriez sûrement à vous débarrasser de cette étroitesse d'esprit qui a fait votre marque, M. Jasmin, car ce n'est qu'en affichant un nationalisme ouvert au monde et respectueux de la diversité des cultures que nous pourrions être à même de faire valoir nos aspirations comme peuple québécois.

De grâce, cessez de vous agripper à votre jardinière en macramé, et vous enfermer dans votre « petite patrie » et faites preuve d'une ouverture d'esprit plus grande. Vous verrez, on n'en meurt pas !

— JULIE BERNIER
Québec, le 28 juin.

Droit et réalité têtue

À Mme C. Joncas (4 juillet)

QUAND je parle de « petit peuple sans force » à propos des autochtones (déguisés en maîtres-chanteurs hélas) ce n'est pas pour m'en réjouir. C'est un fait têtue. Ainsi le « petit nombre » d'Américano-québécois en Nouvelle-Angleterre a été assimilé. Triste réalité. Il en allait de même en Louisiane. C'est fait. Il en va ainsi dans tout le sud du Nouveau-Brunswick. Rien à raire. Et quel avenir pour les enfants en Ontario ? Hum !

Madame Joncas peut bien parler de « Lutte des peuples racine (sic) de la terre », la réalité gagne toujours sur le droit, la justice (on peut bien s'en plaindre... vainement). Ici, Dieu merci, nous sommes encore un peuple pouvant s'autodéterminer, il faut faire vite, tous les démographes le disent. Rien à voir, chère C. Joncas, avec le « droit du plus fort » en cette fausse fédération.

Ce qui reste de déplorable, je le maintiens, c'est l'odieuse tactique d'infimes minorités (les bandes) voulant briser ce qui était une amorce de neuve vraie fédération. Une cerise pourrie sur le sundae putrescent des chefs de Terre-Neuve, New-Brunswick et Manitoba, non ?

Imaginez une mince cohorte de Franco qui soudainement se mêlerait d'une querelle de base entre, disons, des Californiens « espagnols » (ils sont très forts) et les « colons » WASPIS ! C'est une illustration fragile car au pays de la tolérance, les USA, c'est partout « English only » !

— CLAUDE JASMIN
écrivain
Montréal, le 5 juillet.

Savoir entendre la culture d'un peuple

Planètes, potions et parchemins

J'AI VISITÉ avec émerveillement l'exposition *Planètes, Potions et Parchemins*, offerte au grand public par le Musée David M. Stewart, dans le Vieux Fort de l'île Sainte-Hélène, pour toute la durée de l'été. C'est à voir, d'autant mieux que la température n'y fait pas obstacle.

Je ne sais si les Juifs de Montréal ont voulu nous rendre sensible le tort considérable causé à la culture universelle par la destruction de bibliothèques juives complètes, en Allemagne, sous Hitler, mais en jetant un coup d'oeil sur les exemplaires de manuscrits juifs anciens, portant sur l'astronomie, la géographie, la pharmacologie, etc., on développe en soi viscéralement l'horreur des haines aveugles, racistes ou autres.

Un autre cri nous vient à l'âme : que ce peuple a travaillé, comme il a cru aux valeurs de l'esprit, comme son attachement obstiné à sa Loi l'a contraint de dépasser toutes les limites de la facilité et d'ouvrir des voies précieuses à l'humanité !

En visitant, je voyais ces vieux rabbins, réfugiés sur l'Euphrate, après l'échec du soulèvement contre Hadrien (130 ap. J.C.), et se mettant à l'étude des mathématiques et de l'astrologie-astrologie babylonienne; puis, à Alexandrie, étudiant la science arabe, surtout la médecine, et développant la Cabale; puis, gagnant l'Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et s'implantant en Europe, auprès des rois qui avaient des fils malades ou des ministres des finances royalement ignorants et impuissants ! Toujours en pays ennemi, toujours exposés aux pogroms et toujours s'imposant à force de cran et de savoir-faire.

Ceux qui sont assurés que la religion est l'ennemie du savoir et de l'intelligence feraient mieux d'aller chercher ailleurs qu'en Israël, car ce peuple subtil, tendu, concentré, est tout entier la preuve du contraire.

Merci aux responsables de cette explosion splendide dans les confins de notre mémoire historique et de notre imagination encore si jeune et si inculte !

— EDMOND ROBILLARD, o.p.
Montréal, le 2 juillet.

Des convictions

Lettre ouverte à Jocelyne Roy et à ses élèves

DANS LE DEVOIR de lundi 18 juin, vous avez voulu partager avec nous, lecteurs et lectrices, ce « grand trésor » qui est l'appellation que vous choisissez pour désigner cet extrait d'un discours d'Oscar Dunn.

Faut-il vous dire que je me garde bien de commenter la première partie de votre texte tant ce dernier est étayé, appuyé, soutenu par des convictions évidentes et des constats on ne peut plus actuels.

Quant à la deuxième partie, qui comprend l'extrait en soi, je l'ai lu tout en récapitulant de longs passages par coeur tant le texte m'a paru demeurer encore familier. Voyez-vous, lorsque j'étais titulaire de classe, je reprenais ce texte inmanquablement chaque année et chaque fois avec un élan toujours nouveau.

Comme il s'agit ici de la langue française, je ne m'en tiendrais qu'à ce sujet et à ce qui peut s'y rattacher. Il y a eu un professeur qui a su nous insuffler, nous transmettre le goût de la langue française. Il le faisait avec une délicatesse exquise et une grande sérénité, qu'accompagnait un sourire envahissant et à la fois accueillant. Ce professeur éméritus et écrivain, j'ai eu le bonheur et l'honneur de le connaître à l'École des Hautes Études commerciales (HÉC). J'ai nommé là, vous l'avez déjà deviné, monsieur Victor Barbeau qui, alors, était notre professeur de littérature française.

Il me faut préciser sans plus tarder que c'est au cours des années antérieures que nous avions fait l'étude, ou l'analyse, de l'extrait du discours d'Oscar Dunn.

Le professeur Victor Barbeau, par sa verve et son inspiration, par sa dignité doublée d'une simplicité désarmante, par le « pathos » qu'on lui connaissait, par sa vaste culture littéraire, — ajoutons ici qu'il était tout simplement disert — nous faisait rappeler ces lignes d'Oscar Dunn que vous publiez en extenso.

Ainsi, votre « grand trésor » a évoqué chez moi un « précieux souvenir ». Vous dirai-je, qu'après plus de cinq décennies, je garde avec grand soin le cours de littérature française que monsieur Victor Barbeau dispensait cette année-là.

Lorsque je relis votre texte et que je revois le mien. Je crois vous entendre m'adresser, fort justement d'ailleurs, ces mots que Corneille met dans la bouche de Néarque, dans « Polyeucte » :

« Mais que vous êtes loin de cette ardeur parfaite qui vous est nécessaire, et que je vous souhaite ! »

— JEAN-MARC HÉBERT
Valleyfield, le 4 juillet.



Centralde

Mais enfin quel est donc notre vrai pays ?

Le Québec

LE Québec est limitrophe à trois provinces canadiennes : l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve/Labrador; et à quatre États américains : New-York, Vermont, New Hampshire et Maine.

À ceux qui prétendent que le Québec indépendant « brise » le Canada, je réponds que la Colombie-Britan-

nique « brise » les États-Unis d'Amérique puisqu'elle est placée juste entre les États de Washington et d'Alaska. La Colombie-Britannique devrait-elle donc, suivant cette logique, devenir un État américain afin de ne pas briser les USA ?

Au début, l'Amérique entière était française. Aujourd'hui, il nous reste le Québec. Que va devenir la diaspora francophone dans le reste du

continent ? Nous serons mieux en mesure de les aider si nous créons un État français fort et puissant sur le sol d'Amérique. Ils seront fiers de pouvoir s'y identifier.

Ils sont en train de mourir, assimilés par la masse anglophone américaine et canadienne. Et ne blâmons surtout pas les anglophones. Ils sont chez eux partout en Amérique du Nord, sauf au Québec, et ils agissent

comme un peuple normal doit agir chez lui. C'est nous qui, jusqu'ici, n'agissions pas de façon normale.

Incroyable mais vrai ! Nous venons juste de découvrir que nous sommes chez nous, ici, au Québec !

Autrefois, le mot canadien nous appartenait. Aujourd'hui, nous devons le laisser aux anglo-saxons. Nous les aimons bien leurs « Rocky Mountains », comme nous aimons aussi le Grand Canyon américain. Les Québécois aimeront toujours visiter le Canada comme ils ont toujours aimé visiter les États-Unis.

Oui, nous aimerons toujours les Canadiens et les Américains, nous sommes un peuple à l'esprit ouvert et fraternel. Mais nous avons enfin compris que chez nous, ce n'est pas chez le voisin.

— ROGER CHARLEBOIS
St-Léonard, le 3 juillet.

Le Canada

CONTRAIREMENT à ce que M. Lucien Bouchard prétend, le Canada a toujours été, et sera toujours, le vrai pays des Québécois.

Les Québécois d'aujourd'hui rejettent l'idée qu'ils sont un pauvre petit peuple conquis et colonisé. Tous nos leaders d'opinions nous disent, n'est-ce pas, que nous jouissons d'une nouvelle confiance collective; alors, nous ne nous ferons plus endormir par les histoires qu'on nous raconte, voulant que les « Anglais » nous rabrouent.

Nous avons travaillé de peine et de misère afin d'occuper la place qui nous revient à juste titre au sein de la confédération, nous n'avons pas besoin du mépris et des béquilles que certains politiciens veulent nous refiler.

M. Bouchard nous croit obtus et abrutis, puisque, selon lui, nous avons besoin d'essayer encore des villénies avant que nous puissions comprendre que les Anglais ne veulent pas de nous; et, d'autre part, il affirme que les Québécois sont trop naïfs, frater nels, et suppliants pour ses goûts.

Selon M. Bouchard, l'échec de l'accord du lac Meech fut précipité par les machinations du Canada anglais, « nourri des préjugés anti-francophones et anti-québécois les plus tenaces ». C'est faux. Les provinces récalcitrantes comprenaient, au plus, 6 % de la population. Cet accord a su bénéficier de l'appui inconditionnel de la quasi-totalité des provinces du

Canada anglais, dont la plus importante, l'Ontario.

Alors, comment M. Bouchard peut-il affirmer que le Canada anglais vient de traduire son « incapacité viscérale à dire oui au Québec réel, dans le cadre fédéral actuel » ? Mais, de quel Québec parle-t-il ? M. Bouchard voit des Anglais partout.

Finalement, si M. Bouchard veut nier aux Québécois leur patrimoine — leur appartenance à l'ensemble canadien — il doit réaliser qu'il y en a plusieurs parmi nous qui rejettent sa vision désuète et rétrograde de l'existence canadienne-française.

Depuis 1763, nous avons réussi à obtenir ce que nous revient à juste titre; l'échec du lac Meech n'arrivera certainement pas à nous faire remettre en question tous nos acquis. Lorsque M. Bouchard dit que « dorénavant ça se passera entre nous », il devrait réaliser que ce « nous » dont il parle, c'est le Canada; que nos racines et nos fidélités appartiennent au Canada; et, que sans le Québec, il n'y a pas de Canada.

— JEAN-PAUL MURRAY
Hull, le 27 juin.

J'aime ce pays

J'AIME ce pays parce qu'il est le fruit d'un compromis né d'un dialogue pacifique entre deux peuples fondateurs. Il est fondé sur la reconnaissance et le respect des différences culturelles.

J'aime ce pays parce qu'il permet à la minorité francophone d'Amérique à laquelle j'appartiens non seulement d'affirmer son identité mais aussi de s'épanouir économiquement, politiquement et culturellement.

Il est ma meilleure protection contre mon intégration économique et mon assimilation culturelle dans le grand melting-pot américain.

J'aime ce pays parce qu'il me donne en tant que minorité un pouvoir politique sans aucune mesure avec le pouvoir d'autres minorités à travers le monde.

Il demeure tolérant malgré les cris des extrémistes qui veulent le détruire. Sa tradition démocratique et pacifique en fait l'un des pays les plus respectés et admirés du monde.

J'aime ce pays parce qu'il suscite chez ceux qui l'aiment un nationalisme ouvert sur le monde et dénué d'agressivité ou d'arrogance.

— Pierre-Hugues Archambault
Hull, le 1er juillet.

Les femmes grimpeuses

Discrimination à Hydro-Québec

À M. Claude Boivin, président et chef des opérations

DEPUIS plus d'un an, Action Travail des Femmes (ATF) vous demande de remédier à la discrimination faite aux femmes par Hydro-Québec pour l'accès au poste de jointeurs dans la région Saint-Laurent (Montréal métropolitain).

Voici un bref résumé de certains faits survenus au cours des années 1989 et 1990 pouvant faire l'objet de plaintes en justice par les femmes discriminées au poste de jointeur.

De février à juillet 1989, Hydro a mis de côté toutes les candidatures féminines qualifiées et a comblé 41 nouveaux postes de jointeurs temporaires dans la région, uniquement par des hommes. Le fait d'empêcher ainsi les femmes d'avoir accès à ces emplois à cause de leur sexe constitue de la discrimination pure et simple.

ATF est intervenue dès le 21 avril 1989 pour dénoncer cette pratique d'embauche illégal. Hydro s'est alors engagée à la mise sur pied d'un projet spécial de formation de femmes jointeuses. Ce projet a débuté en septembre 1989.

Dans le cadre du projet spécial, la moitié des 18 candidates ayant commencé la formation ont été injustement éliminées à cause du cours de grimpe. Durant ce cours d'une durée de deux semai-

nes, les candidates ont dû grimper à l'éperon dans les poteaux sans arrêt durant plusieurs heures, dès les premiers jours de cours. De plus, le cours prévoyait l'obligation de grimper à des hauteurs de quinze, trente, et même 55 pieds sans ceinture de sécurité. Cette exigence va à l'encontre des règles élémentaires de sécurité prévues par la loi.

L'exigence de réussite du cours de grimpe constitue une pratique de discrimination systémique. Elle repose sur des critères non reliés à l'emploi de jointeur tels la bravoure, l'endurance et la force physique, qui sont basés sur des stéréotypes masculins.

Pourtant, l'exigence de grimpe n'est pas nécessaire car le grimpeur à l'éperon dans les poteaux ne fait pas partie des tâches exécutées habituellement par les jointeurs dans la région Saint-Laurent. Le travail consiste à installer, entretenir et réparer les câbles électriques du réseau souterrain.

Au cours d'une rencontre le 23 novembre 1989, vous avez reconnu le traitement injuste fait aux neuf femmes éliminées du cours de grimpe de septembre 1989. Vous vous êtes engagés à leur permettre de reprendre un nouveau cours de grimpe qui serait modifié en profondeur.

Six de ces candidates se sont présentées au nouveau cours de grimpe à l'éperon, le 24 avril

1990, et ont constaté que le cours n'avait pas été modifié. Hydro leur a imposé les mêmes conditions dangereuses et discriminatoires qui avaient servi à les éliminer la première fois. Le 26 avril, trois des candidates ont dû abandonner le cours.

Le 27 avril, les trois autres candidates ont dû invoquer leur droit de refus d'exécuter un travail dangereux, reconnu par la loi. La Commission de la santé et de la sécurité au travail a donné entièrement raison à ces candidates, le 29 mai, et a obligé Hydro à assurer des méthodes de grimpeuses sécuritaires.

La décision de la CSST vise à protéger les employés d'Hydro en leur permettant l'utilisation d'un dispositif de sécurité lors du grimpeur à plus de 3 mètres. Le fait qu'Hydro ait décidé d'en appeler de la décision de la CSST est inadmissible et indigne d'une entreprise de cette envergure.

Afin que les femmes puissent accéder en plus grand nombre au poste de jointeur, ATF continue de réclamer l'abolition de l'exigence du grimpeur pour ces postes dans la région Saint-Laurent.

Les femmes refusent de perdre, encore cette année, leur juste part des postes de jointeurs disponibles.

— LIZA NOVAK
Action Travail des Femmes
Montréal, le 27 juin.

La RFA gagne 1-0 contre l'Argentine au Mondiale

ROME (Reuter) — L'Allemagne de l'Ouest a remporté la troisième Coupe du monde de son histoire en battant l'Argentine, tenante du titre, 1-0, au terme d'une insipide finale, hier, au stade olympique de Rome.

Andreas Brehme a marqué le but qui concrétisait la domination allemande sur un penalty imaginaire accordé à la 85e minute par l'arbitre mexicain Edgardo Codesal.

La médiocrité du jeu et de l'arbitrage ont gâché une finale à l'image d'une compétition décevante dans son ensemble.

Les Argentins ont terminé à neuf après les expulsions de Pedro Monzon à la 64e minute et de Gustavo De-

zotti à trois minutes du coup de siffler final.

Les hommes de Franz Beckenbauer — premier à remporter la Coupe du monde comme capitaine, en 1974, et comme entraîneur — ont tourné en rond pendant l'essentiel de la rencontre autour d'une défense argentine très regroupée.

La finale du Mondiale 1990 est la moins prolifique de l'histoire de la Coupe du monde, puisque il y avait toujours eu au moins trois buts marqués lors des treize précédentes éditions.

Les Allemands ont pris leur revanche de la finale de 1986 qu'ils avaient

perdu devant les Argentins 3-2 — et se hissent au niveau de l'Italie et du Brésil, les seules nations à avoir déjà remporté trois coupes du monde.

Les précédentes victoires allemandes remontaient à 1954 et 1974.

Les Argentins tentaient également de réaliser la passe de trois mais, privés de leur buteur vedette Claudio Caniggia, suspendu, ils ne sont pas parvenus à se créer la moindre occasion pendant les 90 minutes.

Ils avaient adopté une tactique en tous points semblable à celle qui leur avait valu d'éliminer le Brésil en huitième de finale après avoir été dominés pendant toute la rencontre.

Ils ont donc laissé passer la tem-

pête allemande, qui s'est levée dès le coup d'envoi. Rudi Vuller — remis de la blessure qui l'avait obligé à quitter le terrain lors de la demi-finale contre l'Angleterre — s'est à plusieurs reprises trouvé en bonne position dans la surface de réparation argentine, en vain.

Sa reprise de la tête de la troisième minute, sur un coup franc tiré par Brehme, est passée bien au-dessus des buts de Sergio Goycochea.

Dominant physiquement leurs adversaires et très efficaces dans la récupération du ballon, les Européens ne sont pourtant pas parvenus à se créer d'occasion franche en première période.

Un tir travaillé de Pierre Littbarski à la 12e minute est passé au-dessus des buts et Brehme a trop temporisé à la 19e minute alors que la défense argentine se trouvait dégarinée.

Mais les Allemands ont paru s'user sur le mur argentin et le rythme de la rencontre a baissé, jusqu'à rendre le jeu insipide.

Huit Argentins se consacrant en priorité aux tâches défensives, l'attaque sud-américaine a été inexistante en première période.

La seule occasion des tenants du titre a été l'oeuvre de... Brehme,

qui a effectué dans les arrêts de jeu une périlleuse passe en retrait lobée à son gardien Bodo Illgner, mis à contribution.

L'absence de Caniggia, suspendu pour la finale en même temps que trois milieux de terrain argentins, s'est cruellement fait sentir, son suppléant Dezotti ne montrant pas la même présence, ni surtout la même vivacité.

Diego Maradona étant marqué avec efficacité par Guido Buchwald, le meneur de jeu argentin n'a pu peser sur le jeu et menacer Illgner sur un coup franc idéalement placé à la 38e minute.

Edberg détrône Becker à Wimbledon

d'après AFP et PC

LONDRES (AFP) — Stefan Edberg a détrôné Boris Becker. Le Suédois Stefan Edberg a repris le titre à l'Allemand de l'Ouest, Boris Becker, hier, au terme d'une dramatique en cinq actes au dénouement passionnant, qui a comblé d'aise les 14 000 spectateurs au court central de Wimbledon.

Par ailleurs, les Québécois Sébastien Lareau et Sébastien Leblanc ont remporté les honneurs du double masculin dans la catégorie junior à Wimbledon.

En finale, Lareau et Leblanc, établis grands favoris, ont vaincu les Sud-Africains Clinton Marsh et Marcos Ordruska, têtes de série numéro 5, en trois manches de 7-6 (7-5), 4-6 et 6-3.

Il s'agit pour les deux Québécois d'une deuxième victoire d'affilée dans un tournoi du grand chelem, après celle de Roland-Garros, remportée d'ailleurs aux dépens des mêmes adversaires.

« La pression était forte, a déclaré Lareau, originaire de Boucherville. Mais maintenant, c'est le repos. Gagner à Wimbledon, c'est vraiment exaltant. »

Les Québécois ont trimé dur pour contenir leurs adversaires au troi-

sième set après avoir perdu le deuxième. Sans perdre contenance, ils ont brisé le service des Sud-Africains au huitième jeu et Leblanc, de Saint-Bruno, a servi pour le match.

« Ça fait trois ans que nous jouons ensemble, a confié Lareau. Jouer en double nous aide beaucoup en simple parce que nous apprenons à supporter la pression et à mieux connaître nos adversaires. »

Leblanc, qui est âgé de 16 ans, était classé cinquième dans le simple junior, mais il s'est incliné au troisième tour devant l'Indien Leander Paes, l'éventuel vainqueur.

Pour la troisième année consécutive, Edberg et Becker s'étaient donné rendez-vous en juillet pour se disputer le trophée du plus prestigieux tournoi sur gazon du monde.

En 1988, Edberg avait surpris Becker, qui l'avait battu 12 mois plus tard. Il s'agissait donc d'une belle entre les deux meilleurs spécialistes du moment.

Curieusement, il y eut trois matches en un. Le premier dura 58 minutes, le temps pour le Suédois, tête de série numéro 3, de mener deux sets à zéro (6-2, 6-2).

Au début, je ne pouvais pas bouger, j'étais trop lent car je ressentais

la fatigue de ma demi-finale contre Goran Ivanisevic », devait expliquer Becker (no 2).

Le deuxième match fut un peu plus long (1 h 17) et tourna rapidement à l'avantage de Becker. Jouant le tout pour le tout, le triple vainqueur de l'épreuve se ruait à l'assaut, sauvait une balle de bris avant de se détacher enfin (3-0).

« Après avoir raté ce bris, je l'ai laissé entrer dans le match », analysait Edberg.

Dans la dernière manche, les deux joueurs se rencontraient enfin et tous deux jouaient leur meilleur tennis. Avantage Becker d'abord, l'Allemand prenant le service du Suédois pour mener 3-1 et servir pour 4-1. Avantage Edberg ensuite. Le futur vainqueur se rebellait et refaisait le bris aussitôt avant de récidiver au neuvième jeu.

Alors qu'Edberg servait pour le titre, Becker s'offrait le luxe de sauver une balle de match sur un retour de revers phénoménal avant de s'incliner sur la seconde. La partie avait duré 2 h 58. Becker franchissait le filet pour donner l'accolade à son vainqueur.

Le soleil brillait sur Wimbledon et dans les yeux d'Edberg qui lançait

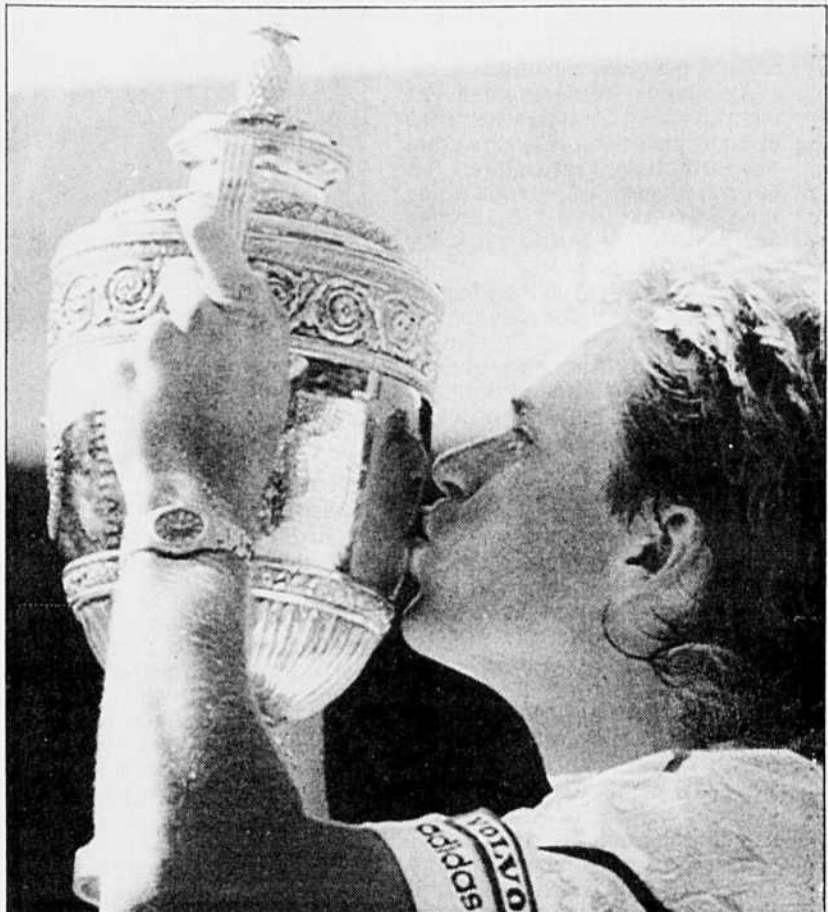
une balle puis deux tee-shirts au public, debout pour applaudir les deux champions.

À 24 ans, Edberg le Londonien (il est propriétaire d'un appartement dans la capitale du Royaume-Uni) venait de gagner son quatrième titre du grand chelem, le deuxième sur le gazon de Wimbledon. « Cette victoire me fait d'autant plus plaisir qu'elle vient après une élimination au premier tour à Paris », confiait le vainqueur.

Le Suédois aurait aussi pu ajouter à la rubrique « coups du sort » sa blessure abdominale en finale des Internationaux d'Australie en janvier dernier qui explique pourquoi Wimbledon n'est que sa quatrième victoire de la saison.

Traumatisé par sa défaite de l'an passé où il avait perdu le premier set 6-0, Edberg s'est rassuré de la meilleure des façons en dominant successivement le Tchecoslovaque Ivan Lendl et Becker, les deux meilleurs joueurs mondiaux. Avec quatre titres du grand chelem, il a rejoint Becker et compte ne pas en rester là.

« J'espère bien que ce titre ne sera pas le dernier », confiait, après la victoire, celui qui était, hier, le plus heureux des Londoniens.



Stefan Edberg embrasse son trophée.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Gorbatchev

ration économique et d'échanges commerciaux, et chacun d'entre nous peut répondre différemment mais il doit y avoir au total une action significative », a poursuivi M. Mulroney.

« Glasnost et perestroïka sont dans notre intérêt, en tant que Canadiens et Nord-Américains », a tenu à dire M. Mulroney. « Mikhail Gorbatchev est un dirigeant hors pair et un homme d'un courage hors du commun », a-t-il affirmé. « Il y a actuellement un changement fondamental dans l'attitude de l'Union soviétique ».

Les propos du premier ministre canadien ont été accueillis avec fraîcheur, au cours de la même émission, par le ministre britannique des Affaires étrangères et le secrétaire d'État américain.

De sources diplomatiques, on s'attend à ce que les Sept apportent mercredi, dans leur communiqué final, un fort soutien à Gorbatchev mais laissent chacun libre de l'aider comme il l'entend.

À la veille du Sommet des Sept à Paris l'année dernière, Gorbatchev avait déjà envoyé une lettre au président Mitterrand expliquant aux pays les plus riches du monde son intention d'intégrer l'URSS à l'économie mondiale.

M. Douglas Hurd a lancé un appel à la prudence au plan militaire et a souhaité que Moscou remette de l'ordre et « reprise les trous au fond de ses poches avant que les pays industrialisés lui donnent de l'argent ».

M. James Baker, tout en réaffirmant le soutien du gouvernement américain au président soviétique, a souhaité que Moscou fasse davantage et a souligné que les États-Unis devront changer leur législation pour pouvoir fournir une aide directe à Moscou.

Quant au chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, fort du poids accru d'une économie réunifiée depuis une semaine, il va se faire, lui aussi, l'avocat du président Mikhail Gorbatchev au sommet des Sept, afin de convaincre ses partenaires d'offrir une aide économique massive à l'URSS.

Pour persuader les chefs d'État et de gouvernement qu'il n'y a pas de temps à perdre, M. Kohl n'hésitera pas à employer une expression favorite de M. Gorbatchev : « Celui qui vient trop tard est puni par la vie », affirment ses conseillers.

S'il hésite à le dire publiquement, le chancelier estime qu'un soutien massif de l'Occident à la perestroïka contribuerait à assouplir le refus des dirigeants de Moscou de voir l'Allemagne unie s'intégrer dans l'OTAN.

Bonn pense que ce serait un atout supplémentaire, après la main tendue à l'Est vendredi par les pays de l'OTAN, dans la négociation sur les aspects extérieurs de l'unification entamée en mai entre les deux États allemands et les quatre puissances victorieuses de l'Allemagne (France, URSS, États-Unis, Grande-Bretagne).

Pour le chancelier, une initiative commune des sept pays occidentaux les plus riches du monde serait idéale à la veille d'importants entretiens qu'il aura immédiatement après Houston avec M. Gorbatchev à Moscou les 15 et les 16 juillet.

De son côté, la CEE a décidé d'envoyer une délégation de haut niveau en URSS d'ici la fin du mois, afin de

discuter d'une éventuelle assistance technique et financière au programme de réformes économiques de l'URSS, a annoncé hier un porte-parole de la Commission européenne.

Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, et le vice-président, Frans Andriessen, se rendront probablement à Moscou les 18 et 19 juillet, a indiqué le porte-parole de la Commission, Nico Wegter, tout en précisant que les arrangements définitifs de la visite devaient encore être confirmés.

◆ Les futurs

son ancien vice-président, Luc Gagnon.

Comme la FQF, l'UQCN est un des piliers du mouvement environnemental au Québec avec son budget de 750 000 \$, entre huit et treize permanents selon les saisons, 6000 membres individuels, et 100 organismes affiliés représentant 60 000 membres qu'on dessert avec une revue, bien léchée et en couleurs.

Greenpeace, troisième « major » du mouvement environnemental québécois, est en train d'éclipser tous les groupes traditionnels de la métropole depuis que Bruce McKay a passé les commandes à une majorité de Québécois francophones. C'est aussi le seul des grands groupes qui confie à des moins de 30 ans la responsabilité de diriger et d'agir comme porte-parole officiel dans des dossiers chauds et de premier plan. Ce qui explique peut-être en partie sa montée vertigineuse au Québec depuis trois ans, le reste étant le fait d'une incroyable machine de recrutement spécialisée dans le porte-à-porte. Il y a trois ans, cette multinationale de l'environnement n'avait pas 5000 membres au Québec. En juin, on dénombrait 63 500 membres cotisants au Québec et personne ne hurle à Toronto quand Montréal réclame d'augmenter le budget global qui dépasse maintenant un million \$.

Diane Goulet, 27 ans, s'est engagée pendant des années dans le journalisme étudiant, avant de plonger dans l'environnement avec son arsenal de bio-chimiste. Malgré son air d'éternelle cécépigne, elle a dirigé au Québec la campagne internationale de Greenpeace contre les dioxines, qui a obligé Ottawa à imposer aux papeteries des déboursés de 300 millions pour faire face au futur règlement sur leurs effluents.

« Un dossier de campagne dans un organisme comme Greenpeace est complexe, souvent très technique et toujours politique, explique Diane. C'est pourquoi il est difficile de faire une place aux jeunes qui s'offrent pour faire leurs armes, comme bénévoles, car le travail serait trop décousu. On doit même se prémunir contre les possibilités d'infiltration. Ça prend des gens rodés, près à fonctionner ».

« Moi, je pense qu'en plus de ces raisons, il y a une certaine désaffection depuis le début des années 80 pour l'action concertée en environnement. Comme dans d'autres mouvements sociaux. Les jeunes ont énormément de difficulté à se trouver un emploi. Ils se retrouvent sur un marché qui valorise l'action individuelle et l'entrepreneuriat. À mon avis, la vraie relève se prépare dans les écoles maintenant où les valeurs environnementales ont une place inconnue de mon temps », lance Yves Corriveau, un collègue de Diane, lui-même responsable à 26 ans du dossier des déchets transfrontaliers.

Avec sa cravate, son veston et ses lunettes, Yves convient qu'il n'a « pas l'air d'un Rambo de l'environnement ». Pourtant, on convient même à l'extérieur de Greenpeace que voilà une des valeurs sûres de la relève que le siège social torontois utilise d'ailleurs fort mal. En effet,

Yves Corriveau, un an à peine après avoir été admis au Barreau québécois, infligeait en juin un jugement jurisprudentiel d'une grande importance aux dépens de la Goodfellow Inc devant la commission d'accès à l'information. Deux semaines plus tôt, il publiait le premier traité vulgarisé de droit environnemental à l'usage des citoyens aux prises avec des problèmes. Un livre qui démontre d'ailleurs comment dépasser le droit par l'action politique et médiatique quand le dossier s'enlise...

Il est aussi membre fondateur du nouveau Centre québécois de droit environnemental, une nouvelle génération d'avocats qui a décidé de troquer son habit de soirée pour une tige verte.

Daniel, Christian, Diane et Yves ne sont pas les seuls représentants de cette relève qui déplace doucement les leaders environnementaux actuels, plus souvent qu'autrement issus de la génération granola ou de la défunte révolution sociale des années 70.

Cette relève se revendique d'une philosophie d'action à la fois plus politique et plus scientifique ainsi que d'une recherche de « rapports de force » avec ses adversaires.

Leurs rêves et leur vision du mouvement environnemental traduisent à la fois les misères et les grandeurs d'un engagement où les heures de bénévolat dépassent souvent la semaine payée...

Friande de lecture et de camping, Diane Goulet rêve de faire partie des escadrons d'action directe de Greenpeace dans un dossier chaud international : après tout, convient-elle, c'est moins banal que de visiter le monde d'un club « Med » à l'autre !

Daniel Vanier, citadin d'origine et pêcheur très occasionnel malgré son engagement dans la FQF, rêve d'un boulot sur le « terrain sans lequel un biologiste est un être déraciné ». Il travaille d'ailleurs à temps partiel depuis 10 ans dans une société d'États. Ce qui lui a permis, comme bénévole, de devenir un artisan de la remise en question de la politique forestière québécoise, axée, dit-il, fondamentalement sur les seules priorités économiques.

Son rêve est triple. D'abord, voir naître une « nouvelle génération de chasseurs et pêcheurs écologistes dans laquelle il y aurait beaucoup de femmes ». Deuxièmement, voir les « écologistes urbains » cesser de sacraliser une faune absente des villes au profit d'une vision écologiste inspirée de notre tradition « fort distincte » de la chasse et de la pêche. Et, troisièmement, « assister à la jonction des forces sociales et environnementales dans un projet politique qui donnerait un sens à la souveraineté ».

Animateur social pendant des années dans le dossier du logement, Christian Simard connaît aujourd'hui les contraintes d'horaires des nouveaux « papas à plein temps » ! Il rêve... d'avoir le temps d'implanter solidement l'UQCN dans la région de Montréal et, d'ici 10 ans, de « travailler l'urgence d'une véritable cure politique dans un mouvement environnemental ouvert et stimulant pour les jeunes ». D'autant plus nécessaire, dit-il, après la déprime d'ONET et du référendum.

Yves, a découvert l'environnement dans la terre à bois familiale, rêve aujourd'hui d'un vent non pollué dans les voiles de son bateau. Pour le mouvement environnemental québécois, il rêve d'un sursaut de conscience pour éviter l'énorme « machine récupératrice des experts en marketing » et la fausse approche des médias qui « vendent l'environnement à coup de catastrophes » alors qu'il faut s'y intéresser, dit-il, avec la recherche patiente d'un choix de vie.

◆ Plein soleil

miner dans la zone réservée aux baigneurs.

Ceux qui ont frémé en voyant « La complainte du bégua » peuvent tous aller constater par eux-mêmes comment s'effectue le travail de filtration puisque toute cette section est ouverte au public. Le seul pollueur à craindre dans ce cas-ci, n'étant pas les usines, mais les goélands qui sont tenus à distance, d'indiquer le gérant des plans d'eau, M. Guy Brisebois, qui insiste sur la qualité de l'eau. « Aucun coliforme n'a jamais été détecté parmi toutes les analyses faites ».

Des 122 000 mètres carrés que compte le lac de l'Île Notre-Dame, 15 000 sont réservés à la baignade. Le reste est utilisé pour la planche à voile, le canot et le pédalo. Un espace vert est réservé pour les pique-niques, les 30 000 tonnes de sable transportées de Joliette sont strictement destinées à la confection de pâtes et de châteaux.

On ne va pas sur la plage de l'Île Notre-Dame pour faire les fous. Hier, une équipe de 100 personnes travaillaient à la surveillance, au nettoyage et aux guichets. Les préposés à la surveillance recevaient les plaintes des gens, baissant le volume des haut-parleurs dans certaines zones, l'augmentant légèrement dans d'autres.

« C'est notre grand défi de permettre à 5000 personnes de profiter de la nature en étant confortables », de préciser M. Brisebois qui qualifie l'endroit de « condo des plages ».

Le plus fascinant de l'aspect « condo », c'est qu'on peut se rendre à l'Île Notre-Dame en moins de 30 minutes par métro à partir de la station Berri-UQUAM. Alors qu'habituellement, les portes de la station Île Ste-Hélène s'entreouvrent environ 30 secondes, le temps pour quelques personnes de sortir, elles laissent hier déferler des dizaines de baigneurs du dimanche, sac au dos, ou panier de pique-nique à la main, traînant un ou deux enfants, pressés d'aller se tremper les pieds.

Le retour, lui, s'effectuait avec moins d'enthousiasme ; les enfants tirant de l'arrière, enivrés par le soleil et la chaleur, une guitare déferlant ses fausses notes dans les murs de béton du métro. La réalité de la ville reprenait le dessus.

◆ Le Festival

cet événement culturel.

« Les surplus enregistrés cette année n'iront pas au financement d'un plus grand nombre de spectacles sur scènes extérieures mais bien à un service plus raffiné à la clientèle, ajoute M. Ménard. Il faut contrôler la bête. Le bon coup de cette année, ça a été de tout ramasser sur un seul site, pour permettre un meilleur contrôle des événements ».

M. Simard renchérit que les profits enregistrés sur la vente de consommations, exclusive à l'organisation sur le site, et les économies grugées sur la concentration des activités, ont permis l'utilisation de meilleures salles, dont celle du Théâtre du Nouveau-Monde.

« Le personnel de soutien technique de TNM coûte dix fois plus cher que celui qu'on employait à l'UQAM l'année dernière, où l'on produisait le même genre de spectacles. Mais l'acoustique de la salle est aussi bien meilleure », a-t-il dit.

Reconnaissant toutefois les problèmes de congestion qui ont perturbé la circulation des spectateurs tout au long du Festival et surtout en cours de fin de semaine, le comité de direction de l'événement se promet de créer à l'avenir un site plus aéré qui permettrait la détente de la foule.

« On ne sait pas encore comment ce site sera défini, mais il est certain

qu'il ne sera pas question de fermer le boulevard René-Lévesque pendant dix jours », a ajouté M. Simard.

Nullement intimidés par les critiques voulant que le Festival présente de plus en plus d'artistes dont les styles s'éloignent du jazz (salsa, blues... etc.) les organisateurs rétorquent que 80 % des spectacles présentent encore des artistes de « vrai » jazz, et que la population en est d'ailleurs de plus en plus friande.

« Le Festival ne doit pas déroger à son mandat d'animation urbaine, poursuit M. Simard. On tente d'alterner entre un spectacle appelant à la participation du public et un spectacle d'écoute ».

Quant aux performances données par les artistes en cours de Festival, André Ménard avoue avoir enregistré une grande déception lors du spectacle de Fela Kuti, arrivé au Spectrum avec quarante minutes de retard. C'est Anita Baker, nouvelle diva du « rythm and soul », qui a demandé le plus grand cachet à l'organisation du Festival cette année.

Les dates du Festival international de jazz de Montréal ont déjà été fixées pour les deux prochaines années : du 28 juin au 7 juillet en 1991 et du 1er au 11 juillet pour 1992. Les organisateurs réfléchissent d'ailleurs à la possibilité d'allier ce dernier événement aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal, organisées par l'administration de la ville.

◆ Morin

qu'elle « est pleine de difficultés ».

De son côté, dans une lettre au DEVOIR, M. Rosaire Morin, qui a été vice-président et directeur général des États généraux, vient, à son titre de président de la Ligue d'Action nationale, de lancer « un appel aux États généraux » qui seraient suivis d'une constituante et d'un référendum. C'est exactement la séquence que les États généraux de 1966-69 ont proposée.

Né d'une idée lancée en 1961 au congrès de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, le projet a vu le jour en 1964 lorsque les grands « corps intermédiaires » l'ont fait leur.

Réunis en assemblée générale, les délégués de ces associations ont véritablement lancé l'affaire en mars 1968 en formant d'abord une commission provisoire dont la présidence fut confiée à Me Jacques-Yvan Morin, professeur à l'Université de Montréal. Sa dénonciation publique de la formule d'amendement constitutionnel Fulton-Favreau l'avait fait connaître du public et répéré par les organisateurs.

Au printemps de 1968 furent d'abord arrêtées les règles de fonctionnement des États généraux dont on voulait qu'ils soient « une assemblée réellement représentative de tous les milieux du Canada français ».

Au total, 12 000 associations diverses furent contactées et le 13 septembre suivant, leurs représentants, réunis dans 103 assemblées de comités, élurent 1026 délégués en vue des assises préliminaires du 25 au 27 novembre à Montréal. Plus de 1700 délégués y participèrent en plus des 500 représentants des associations régionales et nationales et des 250 délégués des autres provinces.

Les assises préliminaires décidèrent alors de reprendre l'élection pour assurer une plus grande représentativité des délégués en vue des assises formelles. Le 16 avril 1967, 8920 grands électeurs élurent 1575 délégués. S'y ajoutèrent 400 délégués des grandes associations et 425 délégués des « compatriotes canadiens-français des autres provinces ».

Les assises du 22 novembre au 26 novembre 1967 s'ouvrirent par une déclaration préliminaire. L'assemblée affirma que :

■ 1 — Les Canadiens français constituent une nation ;

■ 2 — Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation ;

■ 3 — La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

Au delà de 98 % des délégués québécois votèrent en faveur, mais 30 % seulement de ceux venus des autres provinces.

Les États généraux adoptèrent surtout quatorze résolutions sur les pouvoirs politiques en matière culturelle, sociale, économique et politique. Or à tous égards, les participants déclarèrent massivement que ces pouvoirs devaient relever de la compétence exclusive du Québec. « Le congrès a pris, dès le premier jour, l'allure d'une représentation indépendante », concluait le lendemain Claude Ryan. Il émit surtout des doutes très sérieux sur la représentativité de l'assemblée et conclut à son noyautage par les indépendantistes. « Quelle autre explication peut-on valablement proposer ? » suggérèrent-ils alors.

Jacques-Yvan Morin n'est pas d'accord. « La majorité n'était pas indépendantiste. » Lui-même, affirme-t-il, favorisait la thèse du statut particulier. Le « paradoxe » s'explique plutôt par la méthode de travail : on invitait les membres à dire, un par un, de qui, devaient relever les pouvoirs politiques : du Québec, du Canada ou des deux. « Ils ont répondu Québec, affirme-t-il, parce qu'ils pensaient que ce devait être Québec ». Mais pris comme un tout, les résultats avaient un autre sens, totalement imprévu.

Ils ont fait « prendre conscience à un certain nombre de personnes qu'effectivement, ils avaient abouti à l'indépendance sans le vouloir, commente M. Morin. Cela a été une révélation pour beaucoup de monde et sur le coup cela a créé une sorte d'étonnement ».

« Mais ce n'était pas du tout voulu. Il faut le souligner. Le résultat recherché était de savoir ce que pensaient les Québécois et non pas d'aboutir à une conclusion prédéterminée. Cela a besoin d'être redit si on pense à de futurs États généraux. C'est une des conditions d'une formule comme celle-là que les conclusions ne soient pas établies d'avance ».

Les États généraux connurent leur troisième et dernière session du 5 au 9 mars 1969. Entretemps, Pierre Elliott Trudeau était devenu premier ministre et René Lévesque, chef du Parti québécois.

Une grande question se posait alors : les États généraux devaient-ils prendre position pour une option politique précise : le statut particulier, l'indépendance ou le maintien du lien fédéral. La commission centrale recommanda prudemment de ne pas se prononcer là-dessus, très consciente de la division de l'opinion publique. On choisit plutôt de débattre du « mécanisme par lequel pourra s'exprimer à l'avenir la volonté souveraine du peuple québécois en matières constitutionnelles ». On aboutit ainsi à la formule de l'assemblée constituante suivie d'un référendum.

Pour M. Morin, les États généraux « ont été une étape dans la marche du Québec. Ils ont fait évoluer pas mal de monde, dit-il, y compris son président. D'autres sont sortis de là avec de grosses questions. Ils ont permis une vaste réflexion dont les retombées sont difficiles à calculer même avec 20 ans de recul. Mais je suis persuadé que cela aura contribué fortement à l'émergence du Mouvement souveraineté-association ».